TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11338

DERNIÈRE ÉDITION

— MARDI 14 JUILLET 1981

Un sixième gréviste de la faim est mort à Belfast

LIRE PAGE 20



3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.-B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 800 L ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 30 d.

Tarif des abonnements page 12

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572
Tél. : 246-72-23

BULLETIN DU JOUR

« Petits pas » français en Afrique centrale

Les conditions dans lesquelles s'est déroulée la visite à Paris de M. Bozanga, premier ministre de la République Centrafricaine, mettent en évidence l'attitude d'expectative que la France entend, pour l'instant du moins, adopter en Afrique centrale.

En dépit de son insistance, M. Bozanga n'a pu rencontrer ni M. Mitterrand ni M. Mauroy. Le chef du gouvernement français a cependant apposé sa signature, à côté de celle de son collègue centrafricain, sur le communiqué publié lundi au terme des entretiens que M. Bozanga a eus avec plusieurs ministres.

Avec M. Cot, ministre de la coopération et du développement, le premier ministre centrafricain a surtout évoqué la révision des accords de coopération qui devrait en principe intervenir avant la fin de l'année. Le désir des Centrafricains d'« en finir avec le paternalisme de l'époque impériale » coïncide avec le souci exprimé à Paris de traiter d'égal à égal avec tous les partenaires internationaux. C'est « sur des bases nouvelles » et « dans le respect mutuel de l'indépendance des deux Etats » que sera poursuivi le dialogue entre Paris et Bangui.

Avec M. Badinter, ministre de la justice, il a été question du sort des biens de l'ancien empereur Bokassa, dont la confiscation a été décidée par les autorités judiciaires africaines, car une partie de la fortune immobilière du souverain déchu se trouve en France. A M. Defferre, M. Bozanga a surtout rendu une visite de courtoisie. Avec M. Hernu et M. Penne, conseiller technique auprès du chef de l'Etat, ont été ouverts les importants dossiers militaires et financiers.

Le gouvernement français, qui reconnaît « la légitimité du président Dacko et de son gouvernement » maintiendra en territoire centrafricain les mille quatre cents militaires français qui y sont stationnés. En revanche, en ce qui concerne l'aide financière, « les responsables français ont formulé le souhait que la poursuite des actions entreprises aboutisse à créer les conditions d'une reprise économique, à laquelle la République française apportera, le moment venu, sa contribution ». Ces propos expriment sans ambiguïté la volonté de ne prendre d'engagements financiers importants qu'à l'égard d'Etats ayant fait la preuve de leur capacité de remise en ordre.

L'attitude de Paris à l'égard de Bangui est dictée par le souci de ne rien entreprendre qui puisse être interprété comme une tentative de déstabilisation du régime. Le comportement adopté à l'égard du général Mobutu à Kinshasa et de M. Goukouni Oueddei à N'Djamena obéit au même impératif. Ainsi, pour que l'Elysée consente à une politique autre que celle des « petits pas », il faut que pèse une réelle menace extérieure.

Sourds aux avances de l'ancien premier ministre zaïrois Karl I Bond, les responsables français s'efforcent également de demeurer au-dessus de la mêlée tchadienne, ne reconnaissant pour seul interlocuteur, conformément aux récentes décisions de l'O.U.A., que le gouvernement d'union nationale de transition, sans cautionner pour autant ni la politique du général Mobutu ni celle de M. Goukouni Oueddei. En revanche, à M. Ahidjo, président du Cameroun, confronté à une tension frontalière de plus en plus grave avec le Nigéria, la France ne ménagera pas son aide militaire — telle est la leçon des récents envois d'armes consentis aux autorités de Yaoundé.

M. Mitterrand envisage une série d'initiatives pour relancer la C.E.E.

Un second tête-à-tête Mitterrand - Schmidt, suivi d'un entretien élargi, auquel participaient MM. Mauroy et Cheysson, et, du côté allemand, le vice-chancelier et ministre des affaires étrangères, M. Genscher, puis une séance plénière réunissant les deux délégations, et enfin un déjeuner offert par le président de la République en l'honneur de M. Schmidt, ont mis fin, ce lundi 13 juillet, au trente-huitième sommet franco - allemand. D'autre part, M. Mitterrand a rencontré M. Brandt, qui vient de se rendre à Moscou.

La première journée d'entretiens, dimanche, a confirmé les convergences entre Bonn et Paris sur les questions stratégiques (euromissiles) et monétaires (position commune contre les taux d'intérêt américains élevés). Paris et Bonn marcheront « du même pas » sur la scène mondiale, a déclaré, dès dimanche, M. Vauzelle, porte-parole de M. Mitterrand.

M. Delors, ministre des finances, aurait, selon l'Agence France-Presse, indiqué à son collègue ouest-allemand, M. Matthoefer, que la France prendrait prochainement une initiative pour relancer la Communauté européenne. Elle porterait sur la réforme du budget, la politique agricole, des actions nouvelles dans les secteurs de l'emploi, de l'industrie, de l'énergie et sur le remodelage du Fonds régional et social. La France proposerait aux Etats-Unis, lors du sommet d'Ottawa (du 19 au 21 juillet), une concertation sur le taux du dollar à l'égard des monnaies européennes.

De notre envoyé spécial

Bonn. — Le sommet franco-allemand aurait pu être voué à l'indifférence qui guette les rencontres internationales lorsqu'elles deviennent par trop rituelles : c'est déjà le trente-huitième du genre depuis la signature du Traité de coopération de 1963. D'autant plus que les hasards du calendrier l'avaient coincé entre les entretiens des Dix à Luxembourg et la réunion d'Ottawa. C'est dire que le sommet pouvait apparaître tout à la fois aussi peu franco-allemand et aussi peu nouveau que possible.

Tel qu'il s'est engagé dimanche et s'est poursuivi ce lundi par des consultations bilatérales et la publication d'une déclaration commune, il n'en a cependant pas été ainsi, pour une raison au moins : cette rencontre était la première de ce type entre MM. Schmidt et Mitterrand. Sans doute le chancelier avait-il déjà eu l'occasion de s'entretenir avec le dirigeant français depuis l'arrivée de ce dernier à l'Elysée puisqu'il avait fait, de retour de Washington, une brève escale à Paris voilà presque deux mois.

BERNARD BRIGOULEIX.

(Lire la suite page 4.)

Le congrès du parti polonais devrait consolider l'autorité de M. Kania

Le congrès extraordinaire du parti ouvrier unifié polonais s'ouvre, mardi 14 juillet à Varsovie, en présence de délégations des seuls pays siégeant en tant que membres de plein droit du Comecon ou observateurs à l'organisation économique des pays de l'Est : autrement dit les six pays du pacte de Varsovie, Cuba, la Mongolie, le Vietnam et plusieurs partis frères du tiers-monde. La délégation de l'U.R.S.S. est dirigée par M. Grichine, membre du bureau politique et premier secrétaire de l'organisation moscovite du parti, ancien président des syndicats soviétiques, qui n'est pas considéré comme une figure de premier plan du Kremlin.

On attend généralement de ce congrès la consolidation de l'autorité du premier secrétaire, M. Kania, dont le rapport introductif est rédigé sur un ton plutôt ferme. On note que le nouveau primat de Pologne, Mgr Glemp, a rencontré, samedi 11 juillet, le chef du gouvernement, le général Jaruzelski, avec lequel il s'est entretenu des moyens de « garantir la paix sociale et d'assurer un développement favorable du processus de renouveau ».

La fin d'une étape

De notre correspondant

Varsovie. — Une étape de la révolution polonaise s'achève mardi avec l'ouverture du congrès extraordinaire du parti. Lorsque retentira, à la fin de ses travaux, *l'Internationale* et que se sépareront les mille neuf cent soixante - quatre délégués, le POUP, sa crise interne canalisée, aura commencé à renaître de ses cendres, le leviers du pouvoir recommenceront lentement à répondre. C'est là un changement de taille dans la donne polonaise et aussi une menace pour le formidable mouvement social né le 14 août 1980, à Gdansk.

La fermeté des autorités dans l'affaire de la LOT, la remise en détention provisoire des animateurs de la Confédération de la Pologne indépendante (K.P.N.), les interpellations, samedi, à Katowice, de dix militants de Solidarité qui collaient des affiches de protestation contre cette mesure (1) ou, encore, la reprise en main de la presse ne présagent déjà, rien de bon de ce point de vue. Avant même de servir au redressement de l'économie, ce pouvoir retrouvé visera à endiguer les libertés conquises par la Pologne.

Croire, pour autant, que ce pays soit à la veille d'une « normalisation » sans chars serait faire fausse route. Malgré le raidissement qu'elle permet, cette consolidation relative du parti était nécessaire à la tentative de démocratisation de la Pologne, car c'est par elle que passe la difficile recherche d'un *modus vivendi* avec l'Union soviétique.

BERNARD GUETTA.

(Lire la suite page 3.)

(1) Ces militants seront poursuivis pour violation d'un décret d'interdiction d'affichage. C'est la seconde affaire de ce genre en dix jours dans la région de Katowice.

— POINT —

Laïcité et intolérance

Au moment où, après le président de la République, le ministre de l'éducation nationale s'évertue à chercher l'apaisement, le Syndicat national des instituteurs (SNI) choisit, lui, de souffler sur les braises : son congrès réuni à Toulouse a, en effet, affirmé à l'unanimité la nécessité « d'intensifier le combat laïque ».

Pour M. Alain Savary, l'objectif visé demeure la construction d'un grand service public d'éducation, unifié et laïque. Mais il ne veut rien précipiter, il s'agira « de convaincre et non de contraindre ».

Le Syndicat des instituteurs ne manifeste pas la même patience. Il va jusqu'à reprocher au ministre, déjà, des « concessions ». *Il veut ignorer que l'école privée, qui n'a pas été maltraitée par le pouvoir précédent, est en France une réalité singulière, façonnée par l'histoire des rapports entre l'Eglise et la République.*

C'est prendre beaucoup de risques. Au-delà de l'exploitation tactique (la laïcité reste un ciment chez les instituteurs), le SNI apparaît dans son intransigeance comme un vainqueur impitoyable. Réduisant la laïcité au domaine scolaire, en sous-estimant le fait que le respect des consciences se pose aujourd'hui en des termes nouveaux, et probablement plus aigus, dans l'information, dans la culture, dans la pratique du pouvoir, le SNI se prive de l'image novatrice et imaginative qu'on pouvait attendre d'une si puissante organisation de travailleurs intellectuels. En refusant d'aborder avec sérénité le problème du rôle des parents dans l'école, il paraît plus crispé sur la défense d'habitudes que soucieux de tolérance. En se défiant de la décentralisation annoncée, il étale son refus d'un partage d'influences.

Non, décidément, les montres ne sont pas à l'heure. Récupérer pour l'école publique les fonds que verse l'Etat à l'enseignement privé est une chose qui mérite débat. Il en est une autre qui, elle, appelle l'urgence et la mobilisation de toutes les énergies : c'est la lutte contre l'échec à l'école, la refonte — dans les moyens matériels, mais aussi dans les structures mentales — d'un système qui, le rappelaient récemment des pédiatres, « ne profite réellement qu'à 30 % des élèves ».

(Lire page 20.)

L'Éthiopie du « camarade - président »

Sept ans après la chute de l'empire, la situation politique reste confuse à Addis-Abeba, tandis que se poursuivent les sanglants conflits de l'Erythrée et de l'Ogaden. Notre correspondant en Afrique orientale, Jean-Pierre Langellier, qui s'est récemment rendu en Ethiopie, fait le point sur l'évolution du régime du président Mengistu, au pouvoir depuis février 1977, et sur les campagnes qu'il continue de mener sur les « marches » de l'ancien empire.

I. — Une poigne de fer

De notre envoyé spécial
JEAN-PIERRE LANGELLIER

Addis-Abeba. — Au cœur de la place Ménélik, l'empereur triomphant cabre son cheval de pierre. Carré dans un fauteuil Louis XV, rouge et or, le lieutenant-colonel Menguistu Hailé Mariam fixe du regard la statue. Le « camarade-président » porte uniforme et calot. Le poing gauche brandi en un geste mécanique, il ponctue son discours de slogans incisifs repris consciencieusement par les brigades d'acclamation. Au pied de l'estrade, huit personnages en complet-veston, assis légèrement en retrait — révérence oblige — lui font écho à l'unisson. Ils appartiennent au comité permanent du Derg, instance suprême du pouvoir. Pourtant, la presse officielle du lendemain, à une exception près, taira leur nom. Ce matin, le régime marxiste-léniniste commémore la victoire d'Adoua, « *glorieux chapitre de la lutte anticoloniale* », où les guerriers de Ménélik culbutèrent, il y a quatre-vingt-cinq ans, l'armée « *capitalo-impérialiste* » du roi d'Italie.

Au premier regard jeté sur cette cérémonie patriotique et discrètement martiale, une évidence s'impose : l'Ethiopie communiste possède un « *patron* » tout-puissant. Le Derg, organisme collégial et fier de l'être, avait conduit la révolution naissante. Sorti vainqueur, en 1977, des sanglantes empoignades qui l'opposèrent à ses camarades de caserne, le colonel Menguistu, à l'origine simple « *primus inter pares* », règne aujourd'hui en maître sur l'ancien empire. L'exercice collectif du pouvoir est une pratique oubliée. Le comité central du Derg ne s'est pas réuni, en tant que tel, depuis plus d'un an. Le chef de l'Etat préside toutes les institutions.

Au fil des ans, le pouvoir s'est clairement personnalisé. Le visage du colonel orne les murs des lieux publics, envahit les manchettes du *Herald*, le quotidien gouvernemental. Ses collègues galonnés sont soigneusement maintenus dans l'ombre. Les autres ministres, techniciens d'ordinaire compétents, se contentent d'exécuter la politique adoptée dans le secret du Vieux Guebi, ancien palais impérial. Les discours présidentiels prennent chacun au dépourvu. Prétorien rebelle sorti des profondeurs d'une société féodale, le colonel Menguistu ne serait-il qu'un « *Négus rouge* » ? Ce cliché facile contient sa part de vérité. Le chef de l'actuelle Ethiopie a au moins hérité du goût des anciens souverains pour le mystère et l'intrigue. Le pouvoir est aussi opaque aujourd'hui qu'avant la révolution. Un exemple parmi cent : la composition exacte du Derg n'a jamais été rendue publique.

(Lire la suite page 5.)

AU JOUR LE JOUR

Terrain

Un an après le boycottage des Jeux olympiques de Moscou, les athlètes américains se sont rendus à Leningrad pour rencontrer l'équipe soviétique.

Il est vrai que la situation a bien changé en Afghanistan : il y aura bientôt moins de résistants sur le sol afghan que dessous...

HENRI MONTANT.

LE FESTIVAL DE SAINTES, ŒUVRE D'ALAIN PACQUIER

État de grâce

De Saintes, on pourrait parler comme de Guanajuato au Mexique, si la ville n'était un lieu aussi parcouru, en ce moment surtout, par les Français en vacances. Combien, cependant, prennent le temps de flâner, de clocher roman en clocher gothique, par ses petites rues inondées de soleil, qui ondulent au gré de leur fantaisie pour vous dévoiler de vieilles maisons à pignon, un puits, une façade classique, une baie flamboyante ?

Saintes est aussi un « paysage sonore », particulièrement bigarré ces jour-ci avec la présence simultanée d'un festival de folklore et du dixième Festival de musique ancienne. Le 12 juillet, à la cathédrale, l'évêque était accueilli par le chant d'un chœur turc : « *Allah est le Dieu unique ; tous ceux qui l'aiment sont des amis* », auquel succédaient, alternant avec des cantiques français, l'ordinaire en latin, des chansons chiliennes, une flûte et un tambour boliviens, de tendres chœurs des Açores soutenus par une dizaine de guitares, etc.

A ces troupes qui chantent et dansent à travers la ville, allumant le soir un flambeau près de l'arc votif de Germanicus, au bord de la Charente, répondent les concerts incessants de musique ancienne dans la cour Ameuil, en plein air, où le Gruppo Tameristico di Bologna allie de manière succulente la commedia dell'arte et *le Combat de Tancrède*, de Monteverdi, dans l'admirable crypte blanche de Saint-Eutrope, et, naturellement, au Centre international de l'Abbaye-aux-Dames, où toutes les cellules rénovées flambant neuves, l'auditorium, les écuries et les églises, retentissent toute la journée de leurs clavecins, orgues, violes et violons.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 11.)

DES JEUX POUR L'ÉTÉ

« Les Jeux de l'été ». Sous ce titre, *le Monde* publiera, à partir du 15 juillet (édition datée 16 juillet), une série de problèmes, simples et moins simples, que Jean-Pierre Colignon a préparés à l'intention de nos lecteurs, comme il le fit l'an dernier.

Cette rubrique trouvera sa place quotidiennement dans la page consacrée aux informations « services », qui comprend également les mots croisés et les renseignements météorologiques.

Le Monde

idées

LA NOUVELLE DÉFENSE

Ce 14 juillet voit pour la première fois depuis bien longtemps l'armée française défiler devant un président de la République socialiste. Quel type de défense celui-ci peut-il mettre en œuvre ? Un officier supérieur de l'armée de terre, écrivant sous le pseudonyme de Vélite, s'en prend à la notion même de dissuasion populaire, alors que Jean Paucot, membre du P.S., la croit complémentaire du développement de la force nucléaire stratégique. Le général de Boisfleury, pour sa part, insiste sur la sauvegarde de l'unité des armées.

Les rêves romantiques de la dissuasion populaire

par VELITE (*)

LA gauche est au pouvoir, les temps nouveaux ont commencé et le petit monde militaire, brusquement arraché à la persistance sécurisante des doctrines jusque-là officielles, s'interroge avec inquiétude sur l'avenir. Quelques spectres hideux surgissent : les comités de soldats, le service à six mois, la suppression de la légion, les syndicats dans les casernes, etc. Et pourtant, pendant sa traversée du désert, la gauche n'a pas manqué de s'exprimer sur les problèmes de défense, et ses spécialistes les plus connus sont maintenant au gouvernement. Les options sont claires et, récemment, le nouveau ministre de la défense confirmait encore que *« la dissuasion serait nucléaire et populaire »*, reprenant ainsi les écrits et déclarations antérieurs

La dissuasion nucléaire est bien connue. Après des débuts difficiles avec la « bombinette », elle recueille maintenant un consensus étonnant dont seuls s'écartent les écologistes, le P.S.U. et les trotskistes. Certains sont même allés jusqu'à demander quinze sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, sans trop penser que nous avons déjà du mal à construire, armer, faire naviguer et assurer l'environnement de ceux qui existent déjà. Le nucléaire stratégique est donc à l'honneur à gauche et, en accord avec cette option, le président choisit le commandant des forces aériennes stratégiques comme chef de son état-major particulier et le ministre, un amiral comme directeur de son cabinet militaire.

La dissuasion populaire est une vieille idée de la gauche. On pense aux volontaires de l'an II, aux mobiles de 1870, à Jaurès, à la Résistance, au Vietnam, etc. Tous les militaires ne sont pas forcément hostiles à cette formule. En parfaite communion avec les penseurs gauchis, on imagine une multitude de bataillons de chasseurs alpins sans skis et de parachutistes sans parachute. Rustiques, économiques, toujours par monts et par vaux, prêts à régler leur compte avec leurs mitraillettes et leurs bazookas aux *« féroces soldats »* qui auraient eu l'audace de venir *« jusque dans nos bras égorger nos filles et nos compagnes »*. Comme pendant la guerre d'Algérie, il y aurait de nouveau des régiments et des divisions nombreuses et, donc, des commandements pour tous les généraux et tous les colonels. Sur le plan général, cela permettrait, tout en développant et en réhabilitant le service militaire auprès de notre belle jeunesse, de supprimer quelques chômeurs de plus sans avoir à les payer autant que des fonctionnaires. Devant un tableau si enthousiasmant, il serait sacrilège de s'interroger sur la terreur supposée que ces unités de soldats-citoyens sont censées inspirer à des divisions blindées modernes appuyées par d'abondantes forces aériennes. On peut le déplorer, mais ce ne sont pas seulement les barbes et les cheveux longs qui donneront le courage des montagnards afghans aux défileurs de la Nation, aux barricadeurs de la Sorbonne ou aux danseurs de la Bastille.

Mais il faut aussi parler chiffres. Le budget militaire n'est pas extensible, et il serait étonnant qu'il soit augmenté. Alors, si l'on additionne les dépenses pour équiper les forces nucléaires stratégiques et pour nourrir et solder les forces populaires (car il est toujours question de lier le prêt et le S.M.I.C.), il ne restera plus grand-chose pour les forces d'intervention extérieure (il est vrai que la légion sera supprimée...) et surtout pour le corps de bataille blindé mécanisé, appuyé par des armes nucléaires tactiques comportant éventuellement des engins à rayonnement renforcé. Evidemment, on conservera quelques escadrons de chars pour défiler le 14 juillet, aussi symboliques que les cavaliers de la garde républicaine. Mais on jettera allégrement dans les poubelles de l'histoire toute la quincaillerie guerrière, bourrée maintenant d'électronique, chère à l'achat et à l'entretien, gourmande d'essence et de gazole.

Les industries d'armement pourront, conformément aux déclarations, être reconverties en fabriques de rouets et d'éoliennes pour le tiers-monde, et les terrains d'exercice en pâturages pour les moutons. L'abandon en catastrophe du Larzac, les hésitations sur les essais nucléaires et le voile pudique jeté au Bourget sur les missiles et les bombes ne sont encore que des pas prudents sur la voie de l'enterrement de nos divisions blindées.

Abandonnons avant qu'il ne soit trop tard les rêves romantiques pour revenir aux réalités. Comme le dit le ministre, *« la défense n'est pas seulement nationale, elle est globale »*. Mais cette vérité première s'applique aussi à sa composante militaire qui, encore moins qu'une autre, ne supporte pas les impasses. Une grande puissance, soucieuse de son indépendance, doit pouvoir répondre à une agression par des moyens adaptés à ceux de l'adversaire. Une force blindée mécanisée puissante et équipée nucléairement doit pouvoir montrer la détermination du pays sans avoir à recourir directement au paroxysme nucléaire. Et si, comme il l'est beaucoup répété, la France doit encore jouer un rôle aux côtés de ses alliés, c'est uniquement avec des forces nucléo-classiques qu'elle pourra le faire et non avec les « francomissiles » (1) ou des bataillons de partisans.

(*) Ce pseudonyme dissimule le nom d'un officier supérieur d'active (N.D.L.R.).

(1) Les missiles stratégiques du plateau d'Albion, par analogie aux euromissiles.

Les socialistes et le refus de la guerre

par JEAN PAUCOT (*)

LE déploiement des armes nucléaires tactiques bloque les débats de défense français depuis plus de dix ans. Il sera au tout premier plan de l'actualité dans les mois à venir avec la perspective de développement du Super-Pluton, et le débat prévu sur la bombe à neutrons.

D'aucuns s'emploient obstinément présenter comme évidente la continuité entre le déploiement d'armes stratégiques (les missiles d'Albion, les sous-marins nucléaires porteurs d'engins, les forces aériennes stratégiques) et la production d'armes tactiques. Au moment où la volonté d'inquiéter prend électoralement la forme d'une dénonciation d'un abandon des exigences de sécurité, faut-il rappeler que l'affaire n'est pas si simple ?

Il n'existe pas aujourd'hui de consensus entre les partis de l'ex-majorité sur le nucléaire tactique, alors qu'ils ont, depuis vingt ans, officiellement mis en œuvre la même politique de défense.

Pour le Livre blanc de l'U.D.F., publié en mai 1980, l'armement nucléaire tactique s'intègre à l'action des moyens classiques — terrestres, navals ou aériens — *« dans un concept de bataille »*. En effet, *« l'organisation de la défense en Europe doit être conçue pour livrer bataille, avec le soutien d'armes nucléaires tactiques nombreuses »*.

L'Europe est ainsi l'*« espace unique d'une bataille à mener »*. La doctrine est donc claire : il s'agit, pour l'U.D.F., d'accumuler les moyens d'une bataille ajournant le recours au nucléaire stratégique.

Rêve ou cauchemar

Un mois plus tard, le Livre blanc du frère ennemi R.P.R. prenait le contre-pied de cet exposé : *« La France a intérêt à accélérer la montée aux extrêmes dans l'échelle nucléaire, afin de ne pas prolonger, sur son territoire ou celui de nos alliés, des opérations classiques (...). Les solutions de rechange à une telle stratégie relèvent toutes de la dissuasion militaire classique reposant sur la possibilité de mettre en échec les forces de l'adversaire (...). »*

Il y a bien une différence : accélérer la montée aux extrêmes nucléaires, c'est prendre le contre-pied d'une bataille menée avec les armes nucléaires tactiques. En l'occurrence, le R.P.R. ne fait que reprendre le Livre blanc sur la défense nationale, publié en 1972, sous l'égide du ministre de la défense. Que dit le Livre blanc ? Le nucléaire tactique a, à nos frontières, une double fonction : d'une part, il signifie pour l'agresseur la volonté de la France de se défendre *immédiatement* après par le nucléaire stratégique. D'autre part, il donne au gouvernement français le délai nécessaire à l'analyse de la situation pour la prise de décision concernant le nucléaire stratégique.

Rien de commun entre cette ligne codifiant les décisions du général de Gaulle de la deuxième moitié des années 60 et le rêve (ou le cauchemar) d'armes tactiques *« nombreuses »* à vocation de *« bataille »* et d'*« arrêt »* (U.D.F.).

L'heure n'est donc pas aux oukases exigeant au nom de la sacro-sainte continuité une production sans cesse accrue de matériels nucléaires tactiques. Plutôt faudrait-il répondre à la question : du nucléaire tactique, à quoi bon ?

Le consensus entre les familles politiques françaises sur la notion de dissuasion masque une divergence fondamentale. Le terme « dissuasion », qui, en soi, n'est nullement relié au nucléaire, peut signifier deux approches :

— Ou l'on dissuade l'ennemi d'attaquer en lui démontrant que l'on a réuni suffisamment de moyens de combat pour qu'il perde la bataille, raisonnement peu différent de celui des généraux de l'époque prénucléaire. Si ce n'est que les moyens ont évolué.

— Ou l'on dissuade l'ennemi en lui démontrant que l'agression est sans objet, parce que l'enjeu est inférieur aux risques encourus, grâce aux capacités de destruction des forces stratégiques de riposte.

La dissuasion nucléaire française ne peut que faire monter immédiatement les enchères du nucléaire stratégique. C'est le seul moyen d'infliger à l'ennemi des dommages inacceptables, c'est-à-dire, tout simplement, d'être entendu dans le fracas des armes. La voix de la France ne sera pas entendue dans le bruit de multiples instruments de bataille propres à satisfaire tel ingénieur ou tel officier, mais dans l'affirmation d'une dissuasion stratégique cohérente, seul niveau pensable pour une puissance moyenne.

Pas de tout ou rien

La stratégie de défense française refuse la guerre, et donc, *a fortiori*, la bataille. Parce que la France n'a pas les moyens, sauf en rêve, de gagner cette dernière, seule. Le déploiement d'armes tactiques de combat, typiquement antiforces (comme par exemple la bombe à neutrons antiblindés), suppose l'engagement automatique d'un corps de bataille français dans une mêlée générale. Mutation fondamentale qui entraînerait un renversement total de nos plans de défense.

Il n'est pas question, pour la France, de se figer dans une solitude hautaine. Mais la participation cohérente à la défense de l'alliance, c'est d'abord la logique de défense de son propre territoire. Pour la France, puissance moyenne à l'ère de l'atome, se défendre aujourd'hui, revient à se donner les moyens d'éviter un conflit qui, en toute hypothèse, la balaierait du monde dit civilisé.

Le choix du stratégique n'est pas le tout ou rien. Il importe d'organiser l'autre face de la dissuasion contre des actions mineures sur notre territoire.

La réponse aux menaces peut être diversifiée : des unités mobiles, défensives, de combattants formés localement sont une voie possible.

Mais la vision d'un affrontement, où seraient utilisées de part et d'autre les milliers de têtes nucléaires tactiques entreposées en Europe, est une vision de cauchemar. L'Europe serait, en toute hypothèse, dévastée dans son tissu urbain, social, industriel, culturel, le plus « serré » du monde. La guerre propre n'existe pas.

La guerre, c'est-à-dire l'affrontement des forces armées, signerait immanquablement, quels que soient le talent de la « manœuvre » et le génie des capitaines, quel que puisse être le résultat de gigantesques soustractions de cadavres ou de carcasses calcinées, la disparition de l'Europe en général et de la France en particulier.

Déjà, en 1936, le Front populaire avait hérité de la droite un armement moins insuffisant qu'inadapté.

Ceux qui n'ont accepté le sixième sous-marin stratégique que par crainte d'une crise parlementaire ne doivent pas égarer les efforts d'une France socialiste, dans la cacophonie des faux débats et des arguments de faux moines ou de bons apôtres. *« La stratégie de dissuasion nucléaire nationale est la seule qui puisse être actuellement de nature à éloigner les dangers de conflits »*, a déclaré M. François Mitterrand.

La France a mieux à faire qu'à déployer des missiles tactiques surabondants par rapport au rôle strict de test et de signe que notre doctrine de défense leur attribue. Le problème de demain, essentiel celui-là, est celui de la crédibilité de ses forces stratégiques. Cette crédibilité ne dépend pas du nombre de nos armes, mais de notre réponse aux éventuels progrès techniques de l'adversaire. C'est le dossier de la force stratégique qu'il faut donc examiner.

(*) Membre de la commission de défense du P.S.

Pour l'unité de l'armée

par le général (C.R.) BERNARD DE BOISFLEURY (*)

EN conclusion d'un article retentissant, publié par la *Revue de la défense nationale*, en décembre 1967 sous le titre « Défense dirigée ou défense tous azimuts », le général Ailleret (1) affirmait que la seule solution conforme aux intérêts de notre pays et digne de lui était *« de constituer, avec ses moyens propres, un système de défense qui ne soit dirigé contre personne, mais mondial et tous azimuts, qui ait la puissance maximale permise par ses ressources nationales.... »*. Cette prise de position, exprimée avec l'accord du général de Gaulle, demeure valable et suivie. La finalité supérieure étant : dissuasion et liberté d'action, tout dépend d'une volonté, sur laquelle aucun doute n'est permis, et d'un dispositif à propos duquel les avis peuvent s'exprimer de manière constructive.

Alors que l'effort financier consenti pour la défense nationale me paraît se situer au niveau le plus élevé compatible avec la santé économique et sociale du pays, qui est aussi un aspect essentiel de son indépendance et de sa sécurité, la question se pose de savoir si les réalisations sont en harmonie.

Ce n'est pas seulement par tradition que les forces armées sont réparties en trois armées, de terre, de mer et de l'air ; s'y ajoute la gendarmerie, de conception typiquement française. Sans doute la tradition est-elle souvent un prétexte qui permet à chacune de protéger son autonomie. L'époque où existaient trois ministères différents, puis trois secrétariats d'Etat, n'est pas tellement oubliée... C'est ainsi qu'on peut observer la tendance de chaque armée à diversifier ses moyens constitutifs, de sorte que la marine et l'armée de l'air possèdent des forces terrestres d'une certaine importance, que l'armée de terre s'est dotée d'une aviation, que la gendarmerie est présente non seulement sur terre, mais aussi sur mer et dans les airs. Cette évolution mérite interrogation, compte tenu du fait qu'elle se traduit par des programmes particuliers d'équipement, d'infrastructure et d'exploitation.

A l'évidence, le milieu dans lequel les forces sont appelées à opérer justifie leur spécificité. Au-delà de ce critère, on entre dans le domaine de l'emploi et de la mise en œuvre d'un faisceau de forces par coordination de ses composantes complémentaires. La spécificité des forces est donc légitime, en vue d'une adaptation étroite aux conditions d'engagement, dans leur organisation, leur équipement, la formation de leurs personnels, leur entraînement. Il s'agit d'atteindre partout le degré maximum d'efficacité opérationnelle, en dessous duquel aucune chance de succès n'est laissée à des unités appelées, ici ou là, à combattre en situation d'infériorité numérique et auxquelles s'impose l'exigence du succès initial.

L'optimisation des performances et du savoir-faire est un impératif. Cela exige non seulement de disposer des meilleurs matériels, mais encore d'assurer la continuité de la carrière des praticiens à tous les échelons, dans tous les postes décisifs. Dire qu'il en est souvent ainsi, c'est à la fois faire preuve d'objectivité et rendre hommage à ceux qui sont aux postes de combat. Ajouter qu'il reste des progrès à accomplir, c'est se montrer réaliste et apporter une contribution à l'avenir.

Comment ne pas reconnaître, par exemple, que la situation de l'armée de terre mérite attention. Le général Ailleret avait imposé une organisation visant à doter les forces de manœuvre et d'intervention de la vitesse de réaction indispensable, en superposition par rapport au territoire. Le retour à la vieille conception territoriale a été tenté, l'expérience de la polyvalence a été faite : il est permis de s'interroger sur le bilan... En outre, il est indiscutable que l'utilisation des réserves, dont le champ d'action privilégié est la défense du territoire, demeure très en deçà de ce qui est souhaitable et possible, dans le sens de l'économie et de l'efficacité.

En définitive, la spécificité des forces est la condition première de leur efficacité. Cela étant, le particularisme de chaque armée est une autre affaire...

Concurrence ou concertation

Le rassemblement des structures militaires en un seul ensemble a commencé à l'issue de la seconde guerre mondiale, voici donc plus de trente-cinq ans. Il s'est réalisé progressivement et assez lentement, en se heurtant à de multiples obstacles. Pratiquement accompli dans les domaines de l'armement, de l'administration générale et du contrôle, il reste inachevé en ce qui concerne les forces et leurs soutiens (sous réserve de la constitution de services communs : santé et essences). Il faut souligner qu'au cours de ces trente-cinq années, les armées ont connu bien des transformations et vécu des moments difficiles, au cours desquels il a fallu faire face à des urgences, en renvoyant à plus tard les réformes de structures.

Depuis bientôt vingt ans, les armées sont engagées dans un processus de reconversion, dont la première phase, menée à bien de 1962 à 1968, a permis une réadaptation aux conditions de vie et de travail dans le contexte européen. C'est alors que l'impératif nucléaire, qui s'était imposé en premier lieu aux forces aériennes, prenait sa pleine signification.

La deuxième phase devait consister à tirer toutes les conséquences, particulièrement en concentrant les fonctions de direction pour une plus grande rigueur de la programmation, face à des problèmes techniques et financiers de plus en plus difficiles. Force est de constater que cet objectif n'est pas encore atteint. L'organisation générale des armées demeure caractérisée par son manque d'unité dans le domaine du commandement et de la direction de la politique militaire. Ainsi, des situations de fait se sont perpétuées, d'autant plus difficiles à redresser qu'elles sont plus solidement établies. Il n'est pas nécessaire de citer des exemples : ils sont assez évidents et connus, que ce soit dans l'étude et le développement des équipements, dans l'infrastructure, dans la gestion même.

Le processus de planification-programmation-budgétisation-contrôle de gestion forme un tout qu'il est dangereux de dissocier. Il est indispensable d'en assurer la ferme conduite et la rigoureuse continuité, depuis la définition des objectifs jusqu'à la constatation des résultats. A cet égard, l'articulation du commandement situant chaque état-major d'armée en position de plein exercice peut être perçue comme un avantage par chaque armée. D'un point de vue général, elle constitue une faiblesse insurmontable, dès lors que la concurrence prend le plus souvent le pas sur la concertation. Comment pourrait-il en être autrement, puisque c'est la règle du jeu.

La concentration de la fonction de commandement est, par conséquent, la première condition de l'efficacité, y compris pour l'exercice de l'autorité du ministre sur les armées. Il y a place pour un grand état-major militaire à compétence générale, au sein duquel travailleraient non seulement des officiers des trois armées et de la gendarmerie, mais encore des ingénieurs, des administrateurs, des contrôleurs. Quant aux états-majors d'armée, subordonnés au premier, il leur resterait une large part qui garde toute son importance : la gestion directe et la mise en condition des forces, le contact sur le terrain.

Il n'est pas paradoxal de soutenir que la concentration de l'administration centrale militaire, c'est-à-dire à la fois son allégement et la réduction du nombre des centres de décision, est la première étape d'une déconcentration du commandement opérationnel et territorial, dont la nécessité apparaît à l'évidence. Déconcentrer, c'est déléguer l'exécution et il faut d'abord savoir qui délègue quoi. Cette observation s'impose particulièrement dans le domaine de l'organisation territoriale métropolitaine, à laquelle il faut donner l'unité et la vigueur nécessaires pour rayonner partout dans la nation. Elle se présente d'abord comme la superposition d'entités géographiques propres à chaque armée, relevant chacune d'un état-major d'armée. Il lui faut, en même temps, répondre aux exigences de la défense, au sens global du terme ; à ce titre, elle devrait être en permanence de nature interarmées.

En revanche, l'organisation en place dans les départements et territoires d'outre-mer intègre correctement ces deux exigences et a trouvé son équilibre sur le mode interarmées. C'est, à mon avis, dans cette voie qu'il faudra s'engager en métropole, étant entendu que l'organisation militaire devra tenir compte de l'évolution régionale dans son ensemble.

Jusqu'à présent, c'est un fait que le particularisme de chaque armée a imposé une sorte de *statu quo* et on peut regretter que l'évolution nécessaire n'ait pas été acceptée spontanément. Toute réforme soumise à la décision de ceux auxquels elle s'appliquerait n'est-elle pas vouée à l'échec ? Il faudra bien que l'évidence s'impose un jour ou l'autre et il paraît souhaitable d'y préparer les esprits.

(1) Le général Charles Ailleret a été chef d'état-major des armées françaises de juillet 1962 à mars 1968, date à laquelle il est mort dans un accident d'avion à la Réunion.

(*) Général de corps d'armée (cadre de réserve) et ancien inspecteur de la défense opérationnelle du territoire (DOT).

EUROPE

Pologne

La fin d'une étape

(Suite de la première page.)

Placée devant un rapport de forces donnant à *réfléchir*, l'U.R.S.S. peut se résigner au réalisme et accepter des changements aussi intolérables que la création des syndicats indépendants. Elle ne peut en revanche accepter l'écroulement progressif *de l'appareil de pouvoir sur lequel* repose la fidélité du plus important de ses alliés en *superficie*, en nombre d'habitants et en richesse potentielle. S'il devait en être ainsi, le prix d'une intervention ne serait, en tout état de cause, pas *plus élevé* que celui de la passivité. C'est cette réalité-là qui domine depuis août les événements polonais.

Par trois *fois* au moins, avec les tergiversations sur l'enregistrement de Solidarité, l'arrestation d'un militant varsovien du syndicat et l'affaire des samedis libres, l'action d'un appareil aux abois a menacé, après août 1980, de mener à un affrontement *entre le parti et Solidarité*. A chaque fois, l'ombre des chars a plané sur la Pologne et les dirigeants du parti et du syndicat ont su, dans d'invraisemblables conditions, trouver le compromis nécessaire. Tandis que le pays s'épuisait dans ces combats, l'autorité du parti ne cessait de se réduire et le prestige du syndicat de grandir.

A la quatrième grande provocation — les violences policières de *Bydgoszcz, le 19 mars*, — le coup est si violent que la base du parti, jusqu'alors *seulement* désemparée et passive, entre en révolte : de centaines d'organisations de base, les motions pleuvent sur le neuvième plénum, qui *se réunit à deux jours d'une* grève générale illimitée. Les cellules, ouvrières surtout, exigent l'élimination des conservateurs du bureau politique, la démocra*tisation* du parti, la convocation immédiate du congrès et la fin de la « politique de confrontation » avec Solidarité.

Ce mouvement sauve le pays en sauvant la mise aux pragmatiques de la direction et en leur permettant *d'ouvrir des négociations* de la dernière chance avec le syndicat. En réalité, la situation est alors tragique. Devenus otages d'une base contestatrice, soumis à une formidable pression des pays frères, MM. Kania, Jaruzelski et Barcikowski ne *peuvent*, en fait, presque rien offrir à M. Walesa et à ses conseillers, qui ont eu pourtant beaucoup de mal à obtenir de leur propre base l'abandon du projet de grève.

Le « coup d'État » du 30 mars

Ce jour-là, lundi 30 mars, le sort de la Pologne et, peut-être bien de la paix, repose sur les épaules d'un jeune ouvrier devenu star internationale et de quelques universitaires devenus « experts » du syndicat. Violant toute démocratie, bravant une mise en accusation certaine, ils signent un accord dans lequel il n'y a que des promesses et courent à la télévision suspendre la grève sans demander l'avis de quiconque. Très violemment critiqué, ce « *coup d'État* » aura finalement été accueilli avec un soulagement général.

Quelques semaines plus tard, seule promesse tenue mais de taille, Solidarité rurale est légalisée. La brutale démobilisation *du 31 mars aidant, le front social* s'apaise. M. Kania, grâce à la direction *syndicale*, a maintenant les mains libres pour reprendre en main son parti par la seule méthode possible : l'ouverture de soupapes de sécurité. Il propose une réforme des statuts, convoque le congrès et donne le feu vert à *une réélection, parallèle* à l'élection des délégués au congrès, de l'ensemble des directions intermédiaires du parti.

Cet appel d'air va, en deux mois et demi, balayer quelque 90 % *des cadres du POUP*. Les réunions au niveau des cellules, des sections d'entreprises, des comités de villes puis des comités de voïvodies durent souvent plusieurs jours d'affilée et sont terriblement violentes. La moitié des *secrétaires de cellules* sont priés de revenir à la base, comme le sont deux cent trente secrétaires des comités de voïvodies (dont vingt-cinq premiers secrétaires *sur quarante-neuf*), mille neuf cents secrétaires de comités de *villes et neuf cents secrétaires* d'entreprises. Seul un tiers des membres titulaires du comité central et un quart des suppléants sont élus parmi les délégués au congrès, lesquels, pour 80 % d'entre eux, ne s'étaient jamais vu confier ce *mandat*.

Vingt et un des vingt-*huit membres du bureau politi*que et du secrétariat en place en février 1980 avaient déjà été éliminés depuis août au cours des différents plénums : le bouleversement est total. Il n'est pas, pour autant, dès qu'on y regarde de plus près, *aussi radical* qu'il y paraît. 21 % des délégués sont membres de *Solidarité*. La proportion monte même à 30 % parmi les trois cent soixante-cinq délégués qui ont été élus au premier degré dans les grandes entreprises. Mais on compte, à côté de ceux-là, mille cent cinquante-trois (soit 59 %) membres des anciens syndicats dits « de branche ». A quelques exceptions près, comme le nouveau premier *secrétaire de Poznan*, très peu de nouveaux élus sont liés aux « *structures horizontales* ».

Conduit par M. Kania, ce grand défoulement collectif a fait triompher un centrisme modéré et mis aux leviers de commande des *hommes* avant tout plus jeunes (2), qui, pour vouloir tourner la page et moderniser le fonctionnement économique et politique du pays, ne sont pas de farouches révisionnistes.

Un moment, la lettre du comité central soviétique manque de mettre à bas tout l'édifice. L'état-*major* de l'armée, les *premiers* secrétaires de voïvodies, le ralliement — lorsqu'il voit que l'offensive tourne court — de M. Olszowski, *son* habileté tactique enfin, *sauvent une fois de plus M. Kania* au onzième plénum. Il y a un prix à payer : le soutien direct ou indirect du premier secrétaire à l'élection comme délégués au congrès de tous les dirigeants « *durs* », et sans doute leur réélection *à la direction. Ce gage donné*, M. Gromyko viendra dire, à Varsovie, par son silence sur la situation intérieure de la Pologne, que le congrès ne vaut pas une intervention.

Maintenant va commencer ce qu'il faut appeler la dernière grande séance de défoulement, *en présence des membres du* bureau politique, des représentants de tous les pays membres ou observateurs du COMECON. Le rapport d'activité du comité central sortant est d'une tonalité plutôt dure. Même l'hommage au *rôle de l'Eglise est accompagné* de critiques contre « *les tendances d'une partie du clergé et des militants catholiques laïcs à violer le principe de la séparation de l'Eglise et de l'Etat* ». Le nouveau syndicat étudiant, l'association des journalistes, les « *forces antisocialistes* », bien sûr, sont vivement pris à partie. « *La ligne politique de Solidarité* », enfin, « *inspire des inquiétudes* », mais on reconnaît que le syndicat est majoritaire en milieu ouvrier et *l'on affirme une volonté* de poursuivre le renouveau.

Selon M. *Bratkowski*, le président de l'Association des journalistes, « *les forces qui s'opposent à la politique du renouveau et tendent à une confrontation avec leur nation représentent environ 10 % des délégués et seront très actives pendant le congrès* ». Elles le sont, en effet, sans cesse plus depuis le onzième plénum, mais il semble néanmoins probable que M. Kania sera réélu dès le premier *jour par un vote direct et* secret de l'ensemble des délégués. Cela devrait formaliser une autorité qu'il a déjà conquise sur le parti.

Parallèlement, il pourrait être créé un « présidium du comité central » comprenant une vingtaine de membres et animé, avec un titre qui reste à définir, par M. Olszowski. A l'un, donc, la politique, à l'autre, l'exécution mais aussi le contrôle de l'appareil.

M. Fiszbach, premier secrétaire *de Gdansk et symbole du renouveau*, pourrait devenir membre de plein droit du bureau politique ; M. Dabrowa, le jeune et habile premier secrétaire de Cracovie chez qui M. Kania est allé brillamment se faire élire délégué, *pourrait faire l'objet d'une promotion*. Il serait inattendu, au total, qu'on enregistre un nouveau bouleversement du rapport des forces à la direction, même si le comité central devrait réunir quelque deux tiers d'hommes nouveaux.

Sitôt après le congrès, si ce n'est *pendant, les tensions sociales*, trop longtemps contenues par la volonté commune des dirigeants du parti, de l'Eglise et de Solidarité, risquent d'éclater aux quatre coins du pays, sur fond de pénurie désormais générale.

Les difficultés de la vie quotidienne

On ne meurt pas de faim en *Pologne*, *mais la vie quotidienne*, de queue en queue, est devenue un véritable enfer, et la malnutrition est une réalité pour certaines familles. Quand le père et la mère travaillent, quand ils ne gagnent pas assez pour acheter *au marché noir*, et *qu'il n'y a* pas de parent retraité pour passer sa *journée* à faire les courses, on mange ce qu'on peut trouver, c'est-à-dire vraiment peu de choses.

Si on ajoute à cela qu'il faudra *bien finir par augmenter* les *prix* alimentaires pour combler le gouffre des subventions et que le gouvernement y est décidé, le tableau des semaines et des mois à venir a un air inquiétant de déjà vu. Sur la lancée du congrès, le parti pourrait *évidemment*, comme le souhaitent de nombreux *économistes, tenter* de prévenir les tensions en proposant à Solidarité une grande négociation nationale sur un calendrier social acceptable et compréhensible par l'opinion.

Il n'est pas totalement exclu qu'il le fasse, mais, outre qu'il y faudrait là de l'imagination et de l'audace, cette démarche impliquerait l'acceptation réelle d'une *politique de « partnership »*. Il n'est pas du tout prouvé qu'on en soit déjà là, tant le pragmatisme est une chose différente de la volonté de réforme. Le plus probable — le durcissement actuel le montre — est qu'on voudra faire preuve *d'autorité et que* les tensions, donc, éclateront.

Elles confronteront alors un syndicat encore peu armé pour un vrai jeu *politique* mais aussi singulièrement mieux structuré, car il a lui aussi mis l'accalmie à profit pour s'organiser ; un nouveau primat jeune qui a encore à faire ses preuves, mais qui connaît certainement mieux la Pologne d'aujourd'hui que le cardinal Wyszynski ces derniers *mois* ; *un parti*, enfin, dont la nouvelle hiérarchie intermédiaire ne devrait vouloir ni une vraie confrontation ni céder quoi que ce soit de son pouvoir.

Cette deuxième étape qui commence pour la Pologne accentue encore un peu plus l'écart chaque mois plus grand entre le pays *légal et le pays réel, entre* la pratique et le droit. Les nouveaux projets de loi sur la censure et les syndicats n'ont toujours pas été présentés au Parlement, et le pouvoir vient de les modifier unilatéralement, d'une manière très *restrictive. La propagande* redevient grossière à la télévision.

Le projet *de nouveaux statuts* du parti innove en limitant à deux mandats les fonctions électives ; en imposant (mais « *sauf cas exceptionnel* ») une séparation des fonctions entre le parti et l'administration ; et en instituant des règles beaucoup plus précises que par le passé sur l'organisation des élections.

Cela est beaucoup mais les fonctions demeurent assez vagues et les dérogations assez larges pour que la démocratie du parti reste un combat permanent. Il en va de même de la fragile démocratie de la Pologne *entière*, dont l'avenir se joue sans doute moins *ici* que *dans l'évolution* des rapports est-ouest.

BERNARD GUETTA.

(2) 30 % des délégués ont entre trente et trente-neuf ans et 40 % entre quarante et quarante-neuf ans.

L'attentisme de Moscou

De notre correspondant

Moscou. — Une chape de silence est retombée sur la Pologne dans la presse soviétique à la veille *du congrès du POUP*. Cette retenue tranche avec la *publicité donnée d'habitude* aux réussites des pays frères au moment où l'instance suprême du parti se réunit. Les Soviétiques n'ont, il est vrai, aucune raison de pavoiser. Sans préjuger des résultats du congrès, une revanche des *conservateurs conduisant* à un retour au *statu quo ante* réclamé il n'y a pas si longtemps encore par le Kremlin, paraît fort improbable. Quel que soit le degré de fermeté dont *s'accompagnera* le « renouveau socialiste », *les dirigeants de Moscou* craignent de se retrouver face à une Pologne dépouillée des principales caractéristiques de l'orthodoxie marxiste-léniniste.

Ce silence est aussi la marque d'un attentisme qui, finalement, a été *l'attitude dominante* du Kremlin depuis l'été dernier. Non qu'ils n'aient *essayé* par divers moyens — y compris militaires — de peser sur le cours des événements, mais la direction soviétique, ou sa majorité, a, jusqu'à *maintenant*, *cherché* à gagner du temps, reculant devant les décisions dramatiques qui auraient pu transformer la crise polonaise en grave crise internationale.

Les partisans de l'attentisme peuvent, à *la veille du congrès*, prétendre que leur politique a porté certains fruits. A la suite de la lettre du comité central du P.C. soviétique au POUP, en date du 5 juin, Varsovie a pris quelques mesures qui vont dans le sens *souhaité*. *Sans doute* la reprise en main des moyens d'information, l'incarcération des dirigeants de la Confédération de la Pologne indépendante ne constituent pas tout ce *qu'attendaient* les Soviétiques quand ils demandaient, en mars dernier, *aux* communistes polonais de « *renverser le cours des événements* ». Mais elles témoignent au moins de la volonté d'arrêter la dérive vers ce que Moscou appelait « *l'anarchie et le chaos* ».

Les Soviétiques prévoient au congrès des « *luttes politiques difficiles* » entre les communistes fidèles et les éléments révisionnistes. Toutefois, ils *ont été* quelque peu rassurés par l'élimination, lors de l'élection des délégués, des éléments les plus « *extrémistes* ». Ils se retrouvent ainsi dans une situation paradoxale, puisqu'ils attendent l'apaisement d'une direction dont, il y a un mois, ils demandaient le remplacement, et d'un congrès dont ils réclamaient l'ajournement.

Ils peuvent estimer avoir réussi à *éviter* le pire. Mais penser qu'ils moyen, de cette demi-mesure, se contenteront de ce résultat, rait faire preuve d'un optimisme prématuré. Il reste que, dans une *situation qui ressemblait de plus* en plus à la crise tchécoslovaque de 1968, les dirigeants de Moscou ont opté pour une politique sensiblement différente.

Trois hypothèses

En l'absence de toute explication officielle, on peut avancer trois hypothèses qui *ne sont* pas exclusives l'une de l'autre :

1) *Le Kremlin cherche avant tout à gagner du temps* : étant donné les incertitudes de la situation *intérieure polonaise*, les conséquences internationales d'une intervention militaire ouverte et la dégradation de la situation économique en Pologne, il n'est pas mauvais d'attendre, tout en multipliant les pressions, *les avertissements*, *voire les menaces* pour faire prendre conscience aux Polonais des dangers qu'ils courent.

Autrement dit, aucune décision définitive n'a encore été prise. Les résultats du congrès, les textes *qui y seront adoptés*, la direction qui y sera élue permettront de se faire une idée précise d'une évolution qu'il sera toujours temps d'arrêter brutalement, mais qu'il vaudrait mieux pouvoir guider dans la « bonne direction » par des méthodes plus *discrètes*.

2) Cet attentisme est peut-être délibéré, il peut être aussi le fruit d'une incapacité de la direction soviétique à *prendre* une décision, soit parce que cet aréopage *dominé par des septuagé*naires répugne, après l'expérience *difficile de* l'Afghanistan, à se lancer dans une nouvelle aventure, soit parce que les désaccords empêchent l'émergence d'une position tranchée.

Il est clair que la politique de détente (à laquelle M. Brejnev s'est encore montré très attaché en recevant M. Brandt) serait définitivement ruinée par une intervention militaire en Pologne ; il est non moins probable que certains *responsables soviétiques* ont plaidé, dès le début de la crise polonaise, pour l'opération chirurgicale. Depuis le mois d'août 1980, les commentaires officiels sur la Pologne ont toujours ménagé toutes les possibilités, *laissé ouvertes toutes* les options.

3) *Par nécessité, plus que par conviction, la direction soviétique a pris son parti du renouveau polonais.* C'est l'hypothèse la plus optimiste. Compte tenu des caractères spécifiques du socialisme en Pologne, l'U.R.S.S. *admettrait l'existence* de syndicats libres, d'organisations paysannes indépendantes, le desserrement de la censure, l'autogestion et l'autonomie des entreprises, etc., à deux conditions qui avaient été rappelées, pour autant *qu'on le sache*, dès la *première* rencontre entre MM. Brejnev et Kania : le rôle dirigeant du parti communiste doit être réaffirmé ; les alliances de la Pologne ne doivent pas être remises en cause. A ce prix, l'U.R.S.S. serait disposée à *accepter* ce que l'on a appelé une « *finlandisation à l'envers de la Pologne* », ce pays étant laissé libre de choisir son système économique et social dans le *cadre historique du pacte* de Varsovie.

Le dernier communiqué soviéto-polonais publié à l'issue de la visite de M. Gromyko à Varsovie ne contredit pas cette interprétation. Cette solution ménage l'avenir et n'interdit pas un retour à une orthodoxie plus stricte *si l'occasion se présente*, mais elle comporte des risques à l'intérieur de la Pologne ; elle ouvre un processus de démocratisation difficilement contrôlable. Dans la communauté socialiste, elle constitue un précédent qui peut être tentant pour les autres pays frères. L'U.R.S.S. est-elle mieux préparée *aujourd'hui* qu'hier à courir ce risque ?

DANIEL VERNET.

Grande-Bretagne

Un climat d'insécurité persiste dans les centres urbains
Les conservateurs sont divisés sur les moyens de faire face à la crise

De notre correspondant

Londres. — Après neuf nuits consécutives de violences ayant affecté plus de trente villes, la *tension a légèrement diminué* le dimanche 12 juillet. A Leicester, cependant, des batailles sporadiques ont opposé dans la nuit la police à des bandes de deux cents à trois cents jeunes — Asiatiques, Noirs et Blancs — renversant et incendiant les voitures et s'efforçant de piller les magasins dont les vitrines avaient été brisées.

En revanche, la situation a été calme à Liverpool et à Manchester, et on ne signale que des incidents isolés dans les faubourgs du grand *Londres*. *Le climat d'insécurité* persiste néanmoins, y compris dans les quartiers du centre de la capitale où des commerçants barricadent leur magasin.

Le gouvernement annoncera très prochainement aux Communes *des mesures* visant à renforcer l'arsenal légal de la répression et à accélérer les procédures judiciaires.

Élue sur un programme axé sur « la loi et l'ordre »

Néanmoins, il hésite encore à rétablir le *Riot Act*, un texte législatif du dix-huitième siècle *abandonné en 1967, qui accroîtrait* sensiblement les pouvoirs de la police. Apparemment, M. Whitelaw, ministre de l'intérieur, et les autorités policières estiment que la police est maintenant mieux équipée et dispose d'assez de pouvoirs *pour contrôler la foule*, *disperser* les manifestants, puis les arrêter. De fait, plus de mille personnes ont été arrêtées au cours de la semaine passée.

Selon M. Whitelaw, les désordres n'ont qu'accessoirement un caractère racial, et relèvent le plus souvent de la criminalité *pure et simple*. On *considère*, d'autre part, dans les milieux gouvernementaux, que la *télévision* est en partie responsable de l'effet contagieux des actes de violence.

Ces violences représentent cependant *une crise sociale* majeure — « *la plus grave que le pays ait connue depuis la fin de la guerre* », selon le *Sunday Times*. Bien que les milieux officiels s'efforcent d'en minimiser la portée, cette crise affecte l'autorité de Mme Thatcher et, finalement, la position de la Grande-Bretagne sur le plan international. Les travaillistes soulignent, pour leur part, que le gouvernement porte *la responsabilité des désordres* en raison d'une politique économique reposant sur l'acceptation du chômage comme un moyen inévitable du redressement économique ultérieur. *Mais les violences* ont ravivé, au sein même du gouvernement et du parti conservateur l'opposition entre les modérés et les disciples monétaristes de Mme Thatcher. Le premier ministre, estiment les modérés, doit *considérer les événements de ces* derniers jours comme un avertissement et reconnaître en eux les conséquences sociales de sa politique économique. Le nombre des chômeurs atteindra trois millions dans quelques jours. Cette *crise devrait selon eux entraîner* une révision de la stratégie économique et, en tout cas, une augmentation des dépenses destinées à la lutte contre le chômage, comprenant non seulement le recyclage des jeunes, mais aussi *une politique de grands travaux*.

Mais Mme Thatcher doit tenir compte des réticences du ministre des finances et de ses disciples (monétaristes), qui ont déjà mal accepté que le premier ministre *freine la réduction des dépenses* publiques. D'autre part, et surtout, elle doit compter avec de larges secteurs de son électorat, notamment les classes moyennes, qui la poussent sur la voie d'une répression accrue. Après tout, *Mme Thatcher a été élue sur un* programme axé sur « *la loi et l'ordre* »...

HENRI PIERRE.

« Il y a toujours quelqu'un pour vous rappeler que vous êtes Noir... »

De notre envoyée spéciale

Alison, jeune fille blanche *de Brixton, est l'une des bénéficiaires* du Youth Opportunity *Programm*, cette loi qui, depuis 1978, permet à certains jeunes *Britanniques — mais trop peu* — de suivre une formation mo*destement rémunérée dans une* entreprise.

« Beaucoup de jeunes, explique-t-elle, *quittent l'école parce que ce qu'on leur enseigne ne les intéresse pas, et puis les professeurs ne les encouragent pas. Ils voient aussi que même ceux qui continuent ne trouvent pas d'emploi. Alors ils se disent : « A quoi bon ? » Certains savent à peine écrire ; ils deviennent dépressifs et ne trouvent pas d'aide dans leur famille car la plupart ne vivent qu'avec un seul de leurs parents.*

» Ils arpentent les rues, s'ennuient et sont perpétuellement agressés par la police qui les arrête pour un oui, pour un non, surtout s'ils sont noirs. Oui, je comprends pourquoi ils sont en colère. Blancs et Noirs ressentent la même frustration maintenant. Il faut reconnaître que certains brisent aussi les vitrines pour voler, tout simplement pour faire la fête.

» Et puis il y a les skinheads qui n'arrêtent pas d'attaquer les Noirs. Ce sont des racistes. Ils croient que les Noirs et les Indiens leur prennent leur travail. Ils sont ignorants, mais ils ne veulent pas savoir... »

Alison ne se fait pas beaucoup *d'illusions sur l'avenir de son* pays : *« L'Angleterre s'en sortira peut-être dans quinze ans, mais ça va devenir pire avant d'être meilleur. On dirait que le gouvernement veut détruire le pays, qu'il crée délibérément du chômage. Je n'ai pas foi dans les politiciens et même si je pouvais voter je ne voterais pas. »*

Jenny a dix-huit ans. Elle habite aussi Brixton avec ses parents et ses quatre frères et sœurs. Elle est Noire. Elle a quitté l'école à seize ans. *« J'ai cherché du travail et puis je n'en ai pas trouvé. Alors je suis retournée au collège apprendre à taper à la machine. Je n'ai toujours pas trouvé de travail, alors j'ai demandé de suivre la formation des Youth Opportunity Programm et j'apprends à être réceptionniste. »*

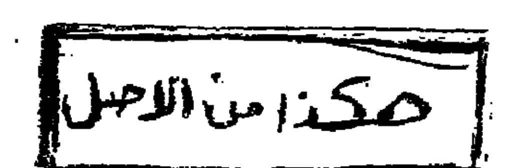
Jenny est née à Londres. Ses parents sont venus de la Jamaïque il y a environ vingt ans. Contrairement à ses frères aînés, elle se sent complètement britannique. *« Mais, parfois, c'est difficile. Il y a toujours un policier pour vous rappeler que vous êtes Noire, ou un skinhead, ou même un employeur. C'est pour ça qu'il y a des bagarres... Mais je ne comprends pas très bien pourquoi les jeunes cassent tout. Vous comprenez vous ? »*

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Le Monde

publiera dans son prochain numéro

- IDÉES : la nouvelle économie.
- ÉTHIOPIE : la suite du reportage de Jean-Pierre Langellier.
- LE MONDE DE LA MÉDECINE : les organes artificiels.



DIPLOMATIE

M. Mitterrand et la relance de la C.E.E.

(Suite de la première page.)

Mais M. Schmidt — Internationale-socialiste ou pas — passait, jusqu'alors, pour plus proche de M. Giscard d'Estaing que de son challenger de gauche, et l'on attendait avec une certaine anxiété, à Bonn, cette première rencontre ès qualités avec la nouvelle équipe gouvernementale française, même si l'on savait gré au chef de l'Etat d'avoir épargné, au cabinet ouest-allemand, l'embarras d'une rencontre avec des collègues « pro-soviétiques » (*le Monde* daté 12-13 juillet).

M. Mitterrand, grâce à son interview à *Stern* et à des confidences qui ne devaient probablement rien au hasard, avait bien préparé le terrain, en insistant sur la fidélité atlantique de la France et la nécessité d'un rééquilibrage militaire du côté occidental (en matière de missiles, notamment), comme préalable à de nouvelles négociations Est-Ouest sur le désarmement. C'est un langage auquel son interlocuteur devait se montrer d'autant plus sensible que M. Schmidt est, à l'intérieur de son parti, en proie aux surenchères neutralistes et pacifistes des *« jusos »* (jeunes socialistes) et de l'ensemble de l'aile gauche des sociaux-démocrates.

Le fait que M. Vauzelle, porte-parole de l'Elysée, ait insisté, lors de sa conférence de presse de dimanche soir, sur la nécessité, pour Paris et pour Bonn, de *« marcher d'un même pas »* sur la scène mondiale, relève de la même préoccupation, et aussi probablement d'une des lois du genre. Mais cette déclaration était également faite à l'intention des dirigeants ouest-allemands, abreuvés depuis quelques semaines de pronostics pessimistes sur les intentions nouvelles de l'Elysée vis-à-vis de la coopération entre Paris et Bonn : naguère « noyau dur » de la construction européenne, cette coopération est désormais présentée par de nombreux commentateurs comme un simple élément parmi d'autres des relations intercommunautaires.

M. Mitterrand passait notamment pour vouloir redonner un certain lustre aux rapports franco-italiens, que la dernière visite de M. Giscard d'Estaing à Rome n'avait pas, semble-t-il, suffi à sortir tout à fait de la zone d'ombre et de doute où ils avaient peu à peu glissé. Son petit déjeuner de travail avec Mme Thatcher à Luxembourg avait, en outre, été très remarqué. On tenait donc, du côté français, à réaffirmer l'importance accordée aux relations franco-allemandes, même si le temps de l'« axe » privilégié Paris-Bonn est manifestement terminé.

En fait, cette première journée d'entretiens, essentiellement marquée par un tour d'horizon entre MM. Schmidt et Mitterrand, n'a pas abouti à une véritable relance des rapports bilatéraux. Mais elle a permis à chacune des deux parties de vérifier que l'on souhaitait, à Paris comme à Bonn, présenter un front uni dans les négociations internationales futures, en particulier vis-à-vis de Washington. La perspective de la rencontre d'Ottawa a dominé en particulier le long tête-à-tête du chancelier et du président.

L'entretien a permis aux deux hommes d'Etat d'établir un certain nombre de points de convergence, mais aussi de divergence. Les convergences se manifestent d'abord dans le domaine stratégique, sur la question des euromissiles, encore que Paris ne soit pas directement concerné, puisque la France est dotée d'une force de dissuasion autonome dont les socialistes ne contestent plus l'efficacité potentielle. Elles se manifestent, en outre, dans le domaine monétaire : MM. Schmidt et Mitterrand comptent mettre à profit leur nouvelle rencontre avec M. Reagan pour convaincre le chef de la Maison Blanche que les Etats-Unis devraient, dans l'intérêt de tout l'Occident (c'est-à-dire dans leur intérêt propre) mettre un terme à une politique de taux d'intérêt exorbitants, qui perturbe gravement le marché international, mais aussi national, des capitaux.

Le chancelier avait, lors de sa visite à Paris, assuré son hôte français que la R.F.A. ne jouerait jamais contre le franc. Et l'attitude de la Bundesbank n'a pas, jusqu'à présent, appelé de critiques de la part des autorités monétaires françaises. C'est un domaine où la solidarité entre Paris et Bonn pourrait avoir, vis-à-vis de Washington, une influence que l'on veut espérer déterminante, même si les stratégies économiques intérieures divergent sensiblement : la France privilégie la résorption du chômage ; la République fédérale fait de la lutte contre l'inflation — jusqu'à présent assez convaincante — la priorité de sa stratégie.

Pour être l'un et l'autre *« socialistes »*, les gouvernements de MM. Schmidt et Mauroy ont à faire face à des impératifs opposés nés de contextes fort différents. A Bonn, le gouvernement de coalition sociale-libérale doit à la fois paraître comme le plus à gauche possible en matière de politique étrangère (compte tenu des surenchères neutralistes d'une partie de sa clientèle électorale) et comme le plus modéré sur le terrain de la politique économique et sociale.

Du côté français, on n'est pas éloigné de la situation inverse, même si la nouvelle approche des problèmes du tiers-monde et du dialogue Nord-Sud peut sembler, aux interlocuteurs allemands des sept ministres français présents à Bonn, plus révolutionnaire que réformiste. Même ce dernier domaine, à bien des égards exemplaire, n'échappe d'ailleurs pas à une certaine ambiguïté : il est probablement peu de pays industrialisés qui, à titre public ou privé, consentent, en faveur du développement du tiers-monde et à fonds perdus, pour autant qu'ils le soient jamais, un effort comparable à celui de la République fédérale.

BERNARD BRIGOULEIX.

ENVOYÉ SPÉCIAL DE M. MITTERRAND DANS LE GOLFE

M. de Kemoularia cherche à rassurer les investisseurs arabes

Correspondance

Manama. — Ironiquement, c'est un dirigeant d'une banque nationalisable que le président de la République a choisi comme émissaire auprès des dirigeants du Golfe. Porteur d'un message verbal sur les problèmes économiques, M. Claude de Kemoularia, conseiller pour les affaires internationales de la Banque de Paris et des Pays-Bas, mais aussi ami personnel de M. Mitterrand, effectue dans la région une mission qui l'a conduit en Arabie Saoudite, au Koweït, à Bahrein et dans les Emirats arabes unis, et doit le mener à Oman et au Qatar.

Certes, l'envoyé présidentiel a été reçu par les dirigeants politiques au plus haut niveau, tels le prince Fahd à Taef, ou les émirs du Koweït et de Bahrein, mais il a surtout eu des entretiens avec les autorités financières et monétaires de ces pays. C'est ainsi qu'en Arabie Saoudite, il s'est entretenu avec M. Mohammed Aba Al Kheil, ministre des finances, et le gouverneur de la Banque centrale saoudienne, et au Koweït avec le ministre des finances et des responsables des fonds d'investissements koweitiens comme la K.I.I.C. (Kuwait International Investment company).

Il y a un mois, le président français avait déjà dépêché un émissaire, M. Andréani, ambassadeur au Caire, pour remettre aux dirigeants du Golfe un message expliquant la politique arabe du nouveau régime. Mais alors que cette mission avait été annoncée, la discrétion la plus totale entoure celle de M. de Kemoularia.

C'est que l'on estime à 30 milliards le montant des avoirs arabes en France. Et si, dans l'ensemble, il n'y a pas eu de retraits massifs de capitaux du Golfe, selon les milieux bancaires, il est certain que le rythme et le montant des dépôts et investissements en provenance des institutions publiques du Golfe se sont sérieusement ralentis. Parmi les pays de la région, il semble que ce soit le Qatar qui ait le plus mal réagi à la nouvelle donne politique française, allant même, selon plusieurs bonnes sources, jusqu'à effectuer des retraits après l'élection présidentielle. Le Qatar, il est vrai, est celui des pays du Golfe qui était le plus francophile, et l'Etat pétrolier a des intérêts en France, comme la Compagnie pétrochimique du Nord (Copenor), dans laquelle la participation qatarie est de 40 % et celle de C.D.F.-Chimie 60 %.

Selon un diplomate du Golfe, l'attitude est toujours : *« Wait and see. »* Mais, poursuit-il, *« il y a des indicateurs. Et la réunion de Luxembourg est un mauvais signe : l'Europe est maintenant en retrait par rapport à la déclaration de Venise, et ce changement est l'œuvre de M. Mitterrand »*.

Pourtant, il n'y a pas eu de ralentissement dans les transactions commerciales. L'Aérospatiale a emporté le marché de 135 millions de dollars pour la livraison de trois satellites de communication à Arabsat, dont le siège est à Ryad, les commissions mixtes franco-bahreinie et franco-qatharie, qui se sont tenues au mois de juin, n'ont montré aucun relâchement dans la coopération économique. La commission Emirats arabes unis-France se réunira, pour sa part, en septembre.

Mais il ne fait pas de doute que les relations arabo-françaises occupent une bonne place dans les discussions entre les responsables politiques et économiques au cours de ces longues soirées qui caractérisent le mois de Ramadan, mois politique entre tous. Un indicateur à surveiller : la facilité avec laquelle les autorités saoudiennes délivreront des visas aux hommes d'affaires français dans les mois qui viennent.

AMÉRIQUES

LA CONFÉRENCE DE NASSAU

Le Mexique et le Venezuela entendent maintenir leur aide à Cuba et au Nicaragua

La réunion de Nassau entre les ministres des affaires étrangères du Canada, du Mexique et du Venezuela et le secrétaire d'Etat américain, M. Haig, s'est achevée, le dimanche 12 juillet, sans que soient dissipés leurs désaccords au sujet d'un plan d'aide commun aux pays de la Caraïbe et de l'Amérique centrale.

Au terme de la réunion tenue les 11 et 12 juillet à Nassau (Bahamas), les représentants des Etats-Unis, du Canada, du Mexique et du Venezuela, ont annoncé qu'ils allaient engager des consultations immédiates avec les petits pays pauvres de la Caraïbe et de l'Amérique centrale et les autres pays susceptibles de leur octroyer une aide, pour mettre au point un plan commun d'action.

Les quatre ministres se rencontreront à nouveau avant la fin de l'année pour examiner les premiers résultats de ces consultations. Le communiqué commun indique que *« les quatre ministres ont conclu qu'il y avait des avantages substantiels à aborder le développement économique et social sans considérations militaires ou pré-conditions politiques. Tout pays riverain de la mer des Caraïbes pourrait bénéficier d'une telle coopération économique »*. Mais, comme prévu, les Etats-Unis n'ont pu rallier à leur conception de l'aide à l'étranger, qui doit exclure les pays qui ont des liens avec le « camp soviéto-castriste », les trois autres pays présents à Nassau.

Ni le Mexique ni le Venezuela, qui entendent se réserver le droit d'octroyer une aide à des pays comme le Nicaragua, Grenade ou Cuba, n'ont rapproché leurs positions de celles des Etats-Unis qui entendent, au contraire, exclure ces trois pays d'un plan d'aide à la région caraïbe. Le communiqué ajoute donc que *« les pays donneurs (d'aide) doivent être libres de choisir les pays avec lesquels ils coopèrent et la la meilleure manière dont ils peuvent être utiles »*.

Les retombées concrètes de la conférence de Nassau ne devraient donc pas se faire sentir rapidement, et les quatre délégations ont insisté pour dire qu'il était prématuré de parler d'un « plan marshall » pour la région.

UN GROUPE D'EXILÉS CUBAINS, A MIAMI, REVENDIQUE UNE TENTATIVE D'ATTENTAT CONTRE M. FIDEL CASTRO.

Miami *(A.P.-A.F.P.)*. — Radio-La Havane a annoncé, le 11 juillet, la capture de cinq hommes entraînés aux Etats-Unis pour assassiner M. Fidel Castro et saboter diverses installations industrielles. Ils tentaient de débarquer dans la province de Matanzas, à l'est de la capitale cubaine.

Le groupe anticastriste Alpha 66, établi à Miami, a annoncé que les cinq hommes étaient membres de cette organisation, et que la capture du commando n'empêcherait pas le groupe de poursuivre son but, qui est le renversement du chef de l'Etat cubain. Alpha 66 prétend regrouper plusieurs centaines d'exilés cubains aux Etats-Unis.

La radio officielle cubaine a annoncé que cinq éléments contre-révolutionnaires, équipés d'armes et d'explosifs nord-américains, avaient quitté le territoire des Etats-Unis à bord d'une vedette pour débarquer à Cuba.

A Washington, un porte-parole du département d'Etat a indiqué n'avoir aucune confirmation de ces incarcérations et a nié toute relation entre le groupe et le gouvernement des Etats-Unis.

PROCHE-ORIENT

Israël

Les résultats comparatifs des élections du 17 mai 1977 et du 30 juin 1981

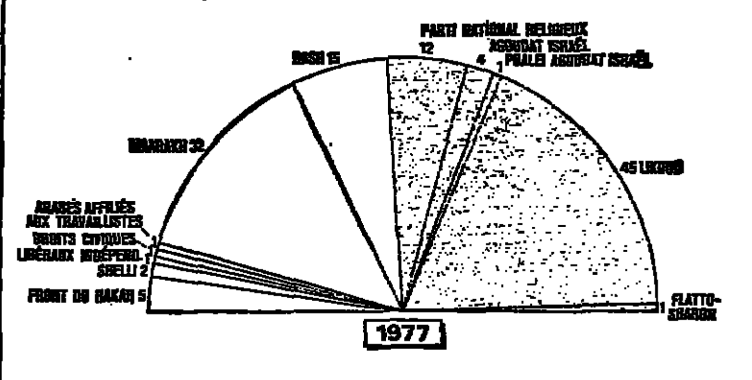
M. Ifzhak Navon, le président israélien devait entamer, ce lundi 13 juillet, des consultations avec les différentes formations politiques de la nouvelle législature en vue de la constitution du nouveau gouvernement.

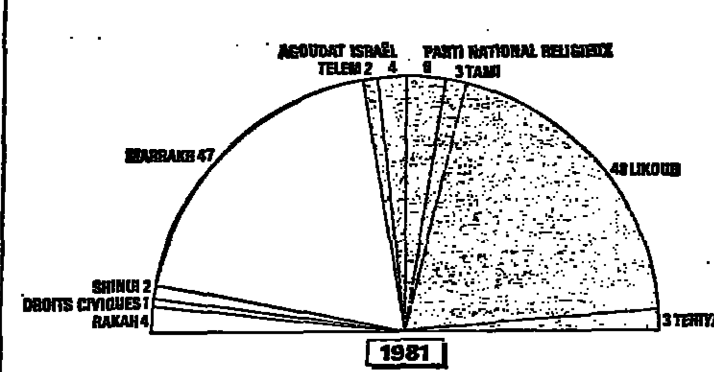
Nous publions ci-dessous les résultats comparatifs des élections du 17 mai 1977 et du 30 juin 1981.

	1977		1981	
Inscrits	2 236 293		2 490 014	
Votants	1 771 726		1 954 609	
Exprimés	1 747 820		1 937 366	
Nuls	23 906		17 243	
Nombre de suffrages nécessaires pour un siège	14 173		19 373	
	Voix	Sièges	Voix	Sièges
Likoud (Hérout, parti libéral)	617 915	45	718 941	48
Maarakh (parti travailliste et Mapam)	430 023	32	708 536	47
Dash (Mouvement démocratique pour le changement)	202 265	15	—	—
Parti national religieux	160 787	12	95 232	6
Agoudat Israël	56 652	4	72 312	4
Poalej Agoudat Israël	23 571	1	17 090	—
Front du Rakah (1) (Front démocratique pour la paix et l'égalité Hadash)	80 118	5	64 918	4
Tehiya * (Renaissance) (2)	—	—	44 700	3
Tami * (Mouvement pour la tradition d'Israël) (3)	—	—	44 466	3
Telem * (4)	—	—	30 600	2
Shinui * (Mouvement pour le changement) (5)	—	—	29 837	2
Mouvement des droits civiques (Ratz)	20 621	1	27 921	1
Shelli	27 281	2	8 691	—
Arabes affiliés au parti travailliste	24 185	1	11 590	—
Flatto-Sharon	35 049	1	18 823	—
Parti des libéraux indépendants	20 384	1	11 764	—

(*) Formations n'ayant présenté des candidats qu'en 1981.
(1) Composé du parti communiste Rakah et d'une branche des « Panthères noires ».
(2) Formation d'extrême droite fondée par deux députés dissidents du Likoud.
(3) Créé par le ministre des affaires religieuses du dernier gouvernement Begin, M. Aaron Abouhatzera, qui souhaite représenter une partie de la communauté « séparade », originaire des pays arabes.
(4) Créé par M. Moshé Dayan avec une partie du groupe Rafi.
(5) Formation issue de l'ancien parti Dash aujourd'hui dissous. Shinui, après avoir rejoint l'opposition en 1978, comptait cinq députés dans l'ancienne assemblée.

LA COMPOSITION DES CHAMBRES ISSUES DES DEUX DERNIÈRES CONSULTATIONS





En grisé, les formations susceptibles de former une majorité gouvernementale.

Liban

NOUVEAU RAID DE L'AVIATION ISRAÉLIENNE

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — L'aviation israélienne a effectué dimanche 12 juillet un nouveau raid contre des positions palestiniennes dans un secteur situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Beyrouth.

Damour, Naameh, Deir El-Zahrani sont les villages les plus durement touchés. Au total, on déplore cinq morts et vingt-cinq blessés. Vendredi déjà un raid moins important avait fait un mort et cinq blessés. Théoriquement, les cibles sont des concentrations militaires palestiniennes ; pratiquement, non seulement les civils palestiniens, mais aussi les Libanais sont les victimes de ces raids *« préventifs »* qu'Israël s'est depuis longtemps arrogé le droit d'entreprendre sans même invoquer le prétexte d'une opération de fedayin sur son territoire. M. Tzippori, vice-ministre israélien de la défense a d'ailleurs promis à la suite du dernier raid que ce genre d'opération allait être *« poursuivi et élargi »*.

Les nouveaux raids israéliens contre le Sud-Liban coïncident avec une période d'apaisement fragile due aux efforts de médiation arabes.

Le nœud de la délicate négociation engagée par les médiateurs saoudo-koweitiens avait été le problème des relations des forces phalangistes avec Israël. Après mûres réflexions et s'être assuré, ce faisant, qu'il obtiendrait des garanties arabes sérieuses quant à la stabilisation de la situation au Liban, et pour ne pas être accusé de prolonger la crise, le chef de ces forces, M. Bechir Gemayel, renvoyant la balle dans le camp syrien, a fait remettre par son père, M. Pierre Gemayel, un document au président de la République, M. Elias Sarkis, relatif aux relations avec Israël. Ce texte a été jugé suffisamment positif pour que le gouvernement libanais en communique tout de suite la teneur au comité arabe, en lui demandant d'avancer la date de sa prochaine réunion, prévue pour le 25 juillet.

C'est dans ce contexte, où le calme sur le terrain se confirmait de jour en jour à Beyrouth, qu'Israël est de nouveau entré en action. Ce n'est pas la première fois que pareille coïncidence se produit et, en 1977-1978, c'est en agissant à partir du Sud que l'Etat hébreu avait réussi à ébranler, puis à rompre l'alliance syro-phalangiste.

LUCIEN GEORGE.

Iran

L'élection de M. Radjaï à la présidence de la République est pratiquement acquise

Téhéran *(A.F.P., Reuter)*. — Aucun obstacle ne paraît plus s'opposer à l'élection, le 24 juillet, du premier ministre iranien, M. Mohamed Ali Radjaï, à la présidence de la République après la publication dimanche soir de la liste officielle des candidats.

M. Radjaï est le seul des quatre candidats à n'être pas membre du Parti de la République islamique (P.R.I.), mais il a reçu l'investiture officielle du parti, et bénéficie d'un soutien décisif de la part de nombreuses organisations islamiques, dont l'Association du clergé combattant.

Dès avant la publication de la liste des candidats, les principaux titres de la presse iranienne ont présenté M. Radjaï comme le candidat *makhtabi* (pieux) idéal. En revanche, aucun journal ne s'est prononcé pour l'un des trois autres, MM. Ali Akbar Parvarech, vice-président du Parlement, Abbas Chaybani, ancien ministre de l'agriculture du gouvernement provisoire, et membre de l'ancien Conseil de la Révolution, et Habibollah Asgar Oladi Mossalman, député de Téhéran, tous membres du comité central du P.R.I.

Ces quatre candidats officiels ont été choisis par le conseil de surveillance (Conseil constitutionnel) parmi une liste de soixante et onze postulants, selon les critères de la Constitution : le président doit être *« iranien d'origine »*, avoir *« de bons antécédents, être vertueux, pieux et attaché aux fondements de la République islamique de l'Iran et à la religion officielle du pays »*.

L'opposition légale s'est abstenue de présenter des candidats. Cette décision semblait s'imposer pour les marxistes du parti communiste toudeh et des Fedayin majoritaires, en raison des critères religieux requis. Quant au Mouvement de libération de l'Iran, se déclarant nationaliste, il a estimé samedi par la voix de M. Ibrahim Yazdi, ancien ministre des affaires étrangères du gouvernement provisoire, que *« les conditions d'une campagne libre n'étaient pas réunies »*.

Cependant, la répression se poursuit sans relâche. Les gardiens de la révolution ont arrêté quatre-vingt-dix personnes au moins samedi, au cours d'opérations contre les Moudjahidin du peuple. Le procureur de la révolution, M. Ali Qodoussi, a menacé tous les membres et sympathisants gauchistes de les livrer aux pelotons d'exécution. Il a promis également un châtiment sévère aux grévistes et à ceux qui manifesteraient contre le gouvernement.

La radio a annoncé, d'autre part, samedi, sept nouvelles exécutions pour divers crimes allant du trafic de drogue à l'opposition au gouvernement. Elle a rapporté également qu'un religieux kurde favorable au gouvernement et son fils ont été tués par des maquisards kurdes à Sanandaj.

A Zanjan, à 300 kilomètres au nord-ouest de Téhéran, les gardiens de la révolution ont perquisitionné dans vingt-huit logements où se cachaient des Moudjahidin ou des sympathisants, arrêtant soixante-quinze d'entre eux. D'après la radio, des grenades de fabrication artisanale, des bombes incendiaires et des photos de M. Bani Sadr ont été saisies.

Tunisie

Le courant intégriste occupe désormais une place importante dans la vie politique et sociale

De notre correspondant

Tunis. — Lorsque, le 4 juillet, premier jour du mois de ramadan, la presse locale a annoncé que les restaurants, les cafés et les pâtisseries seraient fermés pendant les heures de jeûne, on a pu craindre que l'esprit de tolérance qui a régné de tout temps en Tunisie et a fait sa réputation venait de disparaître. Et puis, progressivement, en trois ou quatre jours on en revenait à la réglementation en vigueur depuis plusieurs années qui concilie la liberté de chacun avec le souci de ne heurter personne dans ses convictions et ses principes : interdiction de vente de boissons alcoolisées aux Tunisiens, suppression des terrasses de café (mais les salles intérieures demeurent ouvertes aux consommateurs sans distinction de nationalité) et maintien de toutes les activités de la restauration.

Que s'était-il passé pendant cette période de flottement ? Les autorités, soucieuses d'éviter les incidents qu'auraient pu provoquer les partisans d'une stricte observation du Coran dont on sait qu'ils ne reculent pas devant la violence, ont-elles voulu se ménager un temps d'observation avant d'assouplir les règles qu'elles venaient d'édicter ?

Les services officiels démentent catégoriquement cette hypothèse et avancent l'explication peu convaincante qu'une circulaire du ministère de l'intérieur aurait été mal interprétée. Il est un fait que certains responsables régionaux et des éléments de la police ont fait preuve en ces circonstances d'un zèle excessif qui, selon des témoignages dignes de foi, a donné lieu à des abus de pouvoir caractérisés.

Une telle situation, contraire aux traditions de modération du pays, devait évidemment défrayer la chronique et diviser l'opinion. Ceux qui se veulent les seuls détenteurs de la vérité et les défenseurs du Coran criaient victoire ; les autres, les plus nombreux — et parmi eux beaucoup de pratiquants, — ne cachaient pas leur inquiétude devant ce sectarisme naissant qu'ils considéraient en même temps comme un recul du pouvoir face aux exigences des intégristes.

La rumeur arriva jusqu'au président Bourguiba, qui depuis l'indépendance s'est évertué à concilier islam et modernisme, tradition et progrès. Il fut, dit-on, très mécontent et donna aussitôt des ordres pour que ces mesures, allant à l'encontre de sa conviction que chaque Tunisien est libre de pratiquer ou non sa religion comme il l'entend, soient levées, et, pour bien démontrer que son attitude n'était dictée par aucune autre considération, il faisait don de vingt-cinq mille exemplaires du Coran aux mosquées.

Si ce contretemps qui devrait être aujourd'hui oublié continue à alimenter toutes les conversations, c'est parce que le courant intégriste, qui vient de se constituer en un *« Mouvement de la tendance islamique »* et de demander sa reconnaissance, occupe désormais une place importante dans la vie politique et sociale tunisienne. Favorisé au départ par le pouvoir, qui voyait en lui le meilleur moyen de contrebalancer les influences marxistes principalement dans les milieux estudiantins, il a déployé au fil des années une activité de plus en plus grande, qui n'est pas sans susciter l'intérêt, sinon la sympathie, d'un nombre croissant de Tunisiens.

L'irritation du président Bourguiba

Ses animateurs et ses militants de pointe sont omniprésents : dans les mosquées regorgeant de fidèles venant entendre des prédicateurs qui bien souvent ne ménagent pas leurs critiques à l'égard du régime ; à l'université ; dans les lycées et collèges, théâtres de violents affrontements au printemps ; dans les campagnes où ils viennent de plus en plus fréquemment en aide aux nécessiteux ; dans les entreprises, et ce n'est certainemnt pas un hasard s'il y a quelques semaines les obsèques de deux ouvriers accidentés sur le chantier naval de Menzel-Bourguiba ont failli tourner à l'émeute à la suite d'une manifestation rassemblée à partir des slogans à caractère religieux.

Garçons barbus, jeunes filles au visage sévère serrées dans le voile traditionnel et en robe longue, rappellent à tout instant dans les rues, et maintenant jusqu'aux guichets de certaines administrations, l'existence du mouvement. Si ces signes extérieurs font encore l'objet de moqueries, il est vrai de plus en plus discrètes, ils irritent au plus haut point le chef de l'Etat. Voilà quelques jours, lors d'une cérémonie de remise de prix, il faisait remarquer, plus sérieux que plaisantant, à un jeune lauréat qui arborait la barbe : *« Ce n'est pas ainsi qu'on est un bon musulman. D'ailleurs, Charlemagne portait la barbe, et il n'était pas musulman que je sache. »*

Cette situation n'est évidemment pas sans retenir toute l'attention vigilante du pouvoir, qui adopte pour le moment une attitude d'expectative. Une répression contre les intégristes risquerait, en effet, de faire des « martyrs » et d'accroître ainsi le nombre de leurs sympathisants. Même les autres courants d'opposition, qui pourtant expriment en privé les plus extrêmes réserves à leur égard, seraient obligés de se solidariser, comme ils l'ont déjà fait à leur corps défendant par le passé. D'autre part, les exclure à l'avance du processus démocratique esquissé équivaudrait à les rejeter dans une semi-clandestinité, où il serait probablement plus difficile de les contrôler.

On veut croire encore dans les milieux politiques que le sens de la mesure, dont la grande majorité des Tunisiens ont toujours su faire preuve, finira par prévaloir et que cette « flambée » religieuse baissera d'elle-même.

Optimisme exagéré ? Peut-être. Mais un récent incident qui s'est produit en plein centre de Tunis semble pourtant venir confirmer cette analyse. Il était 10 heures, lorsqu'un homme d'une quarantaine d'années portant la barbe et la robe blanche des intégristes s'est présenté sur le seuil d'un modeste débit de boisson pour apostropher les consommateurs, les insultant et les maudissant. Ceux-ci, des ouvriers pour la plupart, l'ont laissé parler, ont échangé entre eux quelques sourires ironiques puis se sont replongés dans la dégustation de leur café, apparemment sans aucun repentir...

MICHEL DEURÉ.

L'Éthiopie du « camarade-président »

(Suite de la première page.)

Près de quatre ans après le délire meurtrier de la « Terreur blanche » et surtout de la « Terreur rouge », qui coûtèrent la vie à cinq mille ou dix mille personnes, la peur reste l'un des ressorts profonds de ce régime implacable envers toute dissidence. Les oppositions civiles d'hier ont été décimées. Du Parti révolutionnaire du peuple éthiopien (P.R.P.E.), qui regroupa les éléments gauchistes hostiles à la *« junte fasciste »*, il ne subsiste rien. Parmi ses militants pourchassés, quelques centaines avaient transporté leur *« guérilla urbaine »* dans les montagnes du Begemder. Depuis lors, ils ont fui le pays ou se sont fondus dans les maquis du Tigré voisin. L'an dernier, les ultimes débris du P.R.P.E. ont été balayés de l'échiquier politico-militaire. Un destin parallèle a frappé les membres du Mouvement socialiste panéthiopien (MEISON), qui apporta son *« soutien critique »* aux militaires avant d'être brisé. Certains de ses militants, sollicités par un régime pauvre en cadres politisés, jouent un rôle, d'ailleurs mal discernable, dans l'appareil d'Etat.

Les opposants ayant survécu à la tourmente croupissent bien souvent au fond des quelque cent geôles d'Ethiopie. Combien y a-t-il de détenus politiques ? Nul ne le sait, car le gouvernement n'accorde cette qualité à aucun captif. *« Au moins dix mille mais peut-être quatre fois plus »*, nous dit a ujugé un diplomate. Seuls les *« prisonniers de guerre »* — moins d'une centaine — appartenant à une armée régulière, somalienne en l'occurrence, sont visités par la Croix-Rouge. L'univers carcéral échappe aux regards étrangers. L'armée, la police, mais aussi les responsables des *« kebele »* — comités de quartier — ont le droit de procéder à des arrestations. Les prisonniers de marque sont enfermés dans les basses-fosse du *« Vieux Guedi »*. Devant la prison d'Akaki comme aux portes du commissariat central, des familles apportent la nourriture destinée à leurs parents incarcérés. Un matin, on leur restitue intactes les crêpes d'*« injera »* et la viande pimentée, sans autre explication...

Il y a un an, Amnesty International attira l'attention des autorités sur le sort de quatorze détenus de haut rang dont on avait perdu la trace, parmi lesquels M. Hailé Fida, ancien leader du MEISON. Son appel fut vain. Dans certaines prisons de province — on nous a cité des cas précis, — la cause des arrestations est oubliée. Les rares libérations surviennent en secret.

On a récemment élargi une cinquantaine de personnalités de l'ancien régime. Plusieurs auraient même retrouvé une activité professionnelle. La sollicitude du pouvoir ne profite pas pour l'instant aux révolutionnaires disgraciés. Les princesses sont mieux traitées que les gauchistes.

Une génération disloquée

Une génération d'intellectuels s'est disloquée. Beaucoup ont choisi l'exil ou y sont restés. Plus *de trente mille vivent* aux Etats-Unis, dont six mille rien qu'à Washington. Ceux-là, souvent, ont délibérément oublié leurs anciens idéaux politiques. La crainte de figurer sur une quelconque « liste noire » les dissuade de rentrer. Ceux qui sont restés au pays, amers ou seulement désenchantés, souffrent en silence, s'absorbent dans des travaux de recherche peu compromettants ou succombent aux tentations de l'opportunisme. A l'université d'Addis Abeba, un brillant responsable nous a tenu une longue conversation, animée mais fuyante, en éludant soigneusement toute digression politique. D'autres, il est vrai, confient ouvertement leur désarroi.

Le climat de délation, instauré pendant la « Terreur rouge », continue d'imprégner les esprits. *« Je ne parle à cœur ouvert qu'à quelques très vieux amis »*, avoue un enseignant. Des professeurs peuvent travailler côte à côte pendant des années sans échanger leurs numéros de téléphone personnels. *Les Ethiopiens invités à* dîner chez un diplomate occidental ont besoin d'obtenir au préalable une autorisation hiérarchique. Si Addis-Abeba ne bruisse plus d'angoissantes rumeurs, la répression et la crainte persistent. Un expert étranger eut récemment l'heureuse surprise de retrouver par hasard un ancien étudiant qu'il tenait pour mort : celui-ci dissimulait son regard sous d'épaisses lunettes noires. Tel homme d'affaires, désormais sans domicile fixe, partage ses nuits entre la maison maternelle et des chambres d'hôtel.

A quoi rêvent les intellectuels ? Posséder un passeport, souscrire un abonnement individuel à un quotidien étranger, écouter sans se cacher les stations de radio occidentales.

Avant d'être classés dans la bibliothèque de l'université, revues et journaux étrangers sont passés au crible par des censeurs tatillons. De temps à autre, la police, à la recherche de transistors suspects, effectue quelque perquisition à l'efficacité douteuse. Les universitaires privilégiés, pouvant justifier d'un solide alibi professionnel, vont respirer au-delà des frontières, le temps d'un congrès ou d'un colloque. Encore leur faut-il affronter avec patience les longues tracasseries administratives et policières.

La crainte du chef, la soumission à l'autorité, le respect des hiérarchies contribuèrent autrefois à asseoir le système féodal, à renforcer la classe nobiliaire et l'ordre clérical. Ces traits ancestraux jouent aujourd'hui en faveur du régime militaire. Les coopérants occidentaux qui enseignent à des classes éthiopiennes sont stupéfaits par la stricte discipline ambiante : leurs élèves sont sans doute les plus sages — et parfois les plus passifs — du continent africain.

Les *kebele* forment une rigoureuse structure d'encadrement. Addis en compte près de trois cents regroupant chacun quelques milliers d'habitants. Lors de leur création en août 1975, ces associations urbaines de voisinage répondaient à de réels besoins dans un pays traditionnellement sous-administré. Tout à la fois mairie, tribunal, comité d'entraide, centre d'alphabétisation, ils possèdent leurs magasins, leur milice et parfois leur prison. Pendant le couvre-feu — de minuit à 5 heures — les gardes de *kebele*, munis d'antiques fusils, quadrillent la ville. Les jours de parade, ils portent foulard et uniforme beige. Transformés en champ de bataille durant la « Terreur rouge », les *kebele* furent manipulés par le pouvoir qui, de ce fait, les déprécia aux yeux de l'opinion. Depuis ils ressemblent plus à des instruments de mobilisation et de contrôle du peuple qu'à d'authentiques foyers de démocratie locale cristallisant les aspirations de la base. Le régime les a largement dépossédés de leur pouvoir d'iniative originel.

A la mi-juin, les Ethiopiens des villes se sont rendus aux urnes pour renouveler la composition des kebele. Ce fut aussi l'occasion pour les autorités d'écarter les éléments jugés contre-révolutionnaires.

Au rythme des épurations successives, points d'orgue tragiques d'une intense lutte de pouvoir, le colonel Menguistu s'est imposé à ses pairs par la violence. L'acteur numéro un de la révolution éthiopienne s'est taillé une réputation de brutale intransigeance propre à décourager tout rival potentiel. On le crédite aussi de qualités moins inquiétantes : une totale intégrité, un courage physique exceptionnel, une force de conviction peu commune, nourrie d'un idéalisme révolutionnaire qu'on peut croire enraciné dans ses origines plébéiennes. Tout en gouvernant seul, il reste à l'écoute de son immense pays. *« Menguistu sait être la résultante des diverses forces en présence,* nous dit un diplomate. *Son autorité étant désormais assise, il accepte de composer, en politicien pragmatique. Cet esprit de compromis, dicté par la complexité de la situation, est perceptible dans tous les domaines : la guerre d'Erythrée, les relations avec Moscou, la mise en place du futur parti, la collectivisation agricole. »*

La rogne et la grogne

L'écrasement des oppositions internes et l'éloignement des périls militaires, en Ogaden comme en Erythrée, ont détendu l'atmosphère. A mesure qu'il prenait confiance, le régime s'est légèrement décrispé. Triomphante, la révolution est moins soupçonneuse. Certes, il ne faut pas compter sur la presse officielle, conformiste autant qu'ennuyeuse, pour servir de soupape de sûreté. Mais l'Ethiopien, ironique dans l'âme, pallie volontiers le manque de fantaisie des médias. L'homme de la rue parodie gaiement les slogans du régime, retourne les mots d'ordre comme des gants, traite avec dérision la pompeuse rhétorique marxiste. La langue amharique, riche en allusions obliques, pleine de sous-entendus et de sens cachés, se prête à merveille à ces virtuosités impertinentes. L'Occidental de passage à Addis, bien vite repéré, est un auditeur apprécié.

Tel étudiant souhaite *« longue vie à l'impérialisme »*. Tel petit employé assure qu'il *« soutient le bloc occidental »*. Le souvenir d'une Ethiopie alliée de l'Amérique n'est pas si lointain. Et ce chauffeur de taxi narquois aux yeux de qui la seule Allemagne digne d'intérêt est *« capitaliste ! »*... Tout est prétexte à rogne et à grogne : le blocage des salaires, le prix du tef — céréale de base — *« qui monte, monte »*, la pénurie de pièces de rechange, l'arrogance des Soviétiques. Ceux-ci, avec leurs amis Cubains, sont les cibles privilégiées de la raillerie populaire. On aime les comparer à des mouches dont la présence irrite.

Il ne faut pas accorder à ces persiflages, souvent susurrés à mi-voix, plus d'importance qu'ils n'en ont. L'Ethiopie des profondeurs ne partage sans doute pas l'irrévérance de la capitale. Il n'empêche que le petit Bekele, personnage imaginaire et héros des anecdotes de la rue, n'a jamais autant raillé le socialisme.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

Prochain article :

LE PARTI AU SERVICE DU FUSIL

A TRAVERS LE MONDE

Afghanistan

- LE GENERAL (A LA RETRAITE) FATEH MOHAMMED, membre du Front national de la patrie, a été assassiné, dimanche 12 juillet, par des *« agents de la CIA et des forces impérialistes et sionistes »*, a annoncé Radio-Kaboul. Il avait joué un rôle important dans la constitution de ce Front, qui regroupe divers mouvements sociaux, ainsi que des représentants des tribus autour du parti démocratique et populaire au pouvoir. Il était l'un des vingt-deux membres de l'exécutif de ce Front et appartenait à l'ethnie chiite hazara. D'autre part, selon des informations parvenues à New-Delhi, les résistants ont récemment attaqué deux postes de police et le siège d'une section locale du P.D.P.A., tuant une cinquantaine de miliciens et une trentaine de policiers. Ils auraient mis le feu à une école du quartier Dasthe Barchi, de la capitale. — *(Reuter, A.P.)*

- QUARANTE-QUATRE RESSORTISSANTS AFGHANS arrivés à Francfort par un vol en provenance de Londres — où le droit d'entrer en Grande-Bretagne leur avait été refusé — ont demandé, samedi 11 juillet, à bénéficier de l'asile politique en Allemagne fédérale. — *(Reuter.)*

Berlin-Ouest

- LES SQUATTERS ONT MANIFESTE pour la première fois, le dimanche 12 juillet, dans les quartiers résidentiels de Berlin-Ouest. Cinq mille personnes environ ont répondu à l'appel lancé par la Liste Alternative, mouvement contestataire qui dispose, depuis le 10 mai, de neuf députés au Parlement régional. Cette « visite aux spéculateurs » s'est déroulée dans un calme relatif. Six manifestants ont été arrêtés. — *(A.F.P.)*

Bolivie

- LE PRESIDENT LUIS GARCIA MEZA est revenu sur sa promesse de démissionner de ses fonctions de chef de l'Etat bolivien, qui avait été motivée par de nombreuses tentatives de putsch d'officiers lui reprochant d'être impliqué dans un trafic de drogue. Le général Garcia Meza a annoncé, vendredi 10 juillet, qu'il resterait finalement à la tête du pays. — *(Reuter.)*

Cambodge

- AU MOINS ONZE PERSONNES ont été tuées et quatorze autres blessées, vendredi 10 juillet, au cours d'un accrochage entre les membres de deux groupes antivietnamiens, les uns appartenant aux Khmers Serei contrôlés par Inn Sakhan et les autres au Front national de libération du peuple khmer. — *(A.F.P.)*

Danemark

- MORT D'UN DES CHEFS DE FILE DE LA RESISTANCE DANOISE. — M. Jens Lillelund est décédé, le vendredi 10 juillet, dans sa soixante-seizième année. Principal animateur du groupe Holger Danske (Ogier le Danois), il participa, à partir de 1942-1943, à une série d'audacieuses opérations de sabotage. Titulaire de nombreuses décorations (britanniques, américaines et soviétiques notamment), il renvoya celles de l'U.R.S.S. à Moscou pour protester contre les persécutions des juifs d'U.R.S.S. — *(Corresp.)*

El Salvador

- Mgr ARTURO RIVERA Y DAMAS, archevêque de la capitale, a dénoncé la brutalité des militaires, qu'il a accusé, le dimanche 12 juillet, d'avoir tué vingt-sept civils et battu des religieuses. Cent soixante et onze personnes auraient été assassinées, dont soixante-seize auraient été torturées, au cours de la semaine dernière, une des plus sanglantes depuis le début de la guerre, a-t-il ajouté. — *(U.P.I.)*.

Gabon

- VISITE EN FRANCE DU PRESIDENT BONGO. — M. Bongo, président du Gabon, se rendra *« en visite de travail »* en France, du 29 au 31 juillet prochains, à l'invitation du président François Mitterrand. Cette visite, indique-t-on à Libreville, *« est la marque de la solidité des liens historiques existant entre les deux pays et une preuve de l'estime commune entre les deux chefs d'Etat »*. — *(A.F.P.)*

Grenade

- QUATRE PERSONNES ACCUSEES D'ETRE DES AGENTS DE LA C.I.A., impliquées dans des activités contre-révolutionnaires dans l'île de la Grenade, ont été arrêtées samedi 11 juillet, a-t-on appris dimanche 12 à Saint-Georges. Trois d'entre elles étaient actionnaires de de l'hebdomadaire *Voice of Grenada*, interdit par les autorités il y a trois semaines. M. Bishop, premier ministre de l'île, avait alors accusé ce journal d'être financé par la C.I.A., ce qu'avaient démenti les autorités américaines. — *(A.F.P.)*

Inde

- LES TROUPES INDIENNES ont échangé, samedi 11 juillet, des coups de feu avec des soldats pakistanais faisant *« au moins cinq morts »* parmi ces derniers, dans la région de Poonch, au Cachemire, a indiqué l'agence press trust of India. Elle a affirmé que les soldats pakistanais avaient ouvert le feu *« sans motif »* contre un poste indien. Cet incident est le troisième en quelques jours le long de la ligne du cessez-le-feu entre les deux pays. — *(A.F.P.)*

- LES NEGOCIATIONS SUR LA COOPERATION NUCLEAIRE AVEC LES ETATS-UNIS et, notamment, la livraison d'uranium enrichi américain pour la centrale de Tarapur, près de Bombay, qui devaient s'ouvrir le 14 juillet, ont été reportées à la demande de Washington, a-t-on annoncé, samedi 11 juillet, à New-Delhi. D'autre part, le gouvernement a précisé qu'il n'autoriserait *« aucune inspection internationale de la cinquième centrale atomique indienne, construite à Kakrapar, dans l'Etat du Gujarat »*. *« Le combustible, l'eau lourde et la technologie de ce projet ne dépendront d'aucune agence extérieure »*, a-t-il indiqué, faisant allusion aux difficultés que rencontrent les importations de combustible américain. — *(A.F.P., A.P.)*

Italie

- INVESTITURE DU GOUVERNEMENT. — M. Spadolini a reçu, le samedi 11 juillet, la confiance de la Chambre des députés, deux jours après celle du Sénat, par 369 voix contre 247. Les leaders de certains partis de la coalition, notamment M. Luigi Longo, secrétaire général du parti social-démocrate, ont réclamé, au cours du débat, que soient rétablies certaines mesures limitant les prérogatives de la magistrature en ce qui concerne en particulier l'enquête sur la Loge P 2. M. Spadolini n'a pas cédé à ces pressions. — *(Corresp.)*

Malaisie

- LE GOUVERNEMENT A ORDONNE, lundi 13 juillet, l'expulsion de trois diplomates soviétiques en poste à *Kuala-Lumpur, qu'il a accusés* d'espionnage. — *(A.F.P.)*

Mali

- LE GENERAL MOUSSA TRAORE, président du Mali, a accordé des mesures de clémence aux enseignants, aux élèves et aux étudiants impliqués dans le boycottage des examens scolaires et les grèves en 1980. *« Les enseignants mutés (contre leur gré) dans l'administration pourront rejoindre leur corps, les enseignants en détention préventive seront libérés et l'année de suspension infligée à certains élèves et étudiants ne sera pas comptée dans leur scolarité »*, a annoncé, le 10 juillet, le chef de l'Etat malien. — *(A.F.P.)*

Sénégal

- RECONNAISSANCE DE DEUX NOUVEAUX PARTIS. — Deux nouveaux partis politiques ont été reconnus, vendredi 10 juillet, par le gouvernement sénégalais. Il s'agit de la Ligue démocratique, mouvement pour le Parti du travail, et du Parti de l'indépendance et du travail, qui se réclament, l'un et l'autre, du marxisme-léninisme. Ils deviennent respectivement le huitième et le neuvième parti légalement reconnus. — *(A.F.P.)*

Le Monde

politique

LE RECLASSEMENT PROFESSIONNEL DES DÉPUTÉS BATTUS

Heureux les fonctionnaires et les retraités

Il faut bien le reconnaître, il y a quelque inconvenance à se préoccuper du sort des hommes politiques ou des députés qui ont perdu leur emploi, alors qu'il y a tant de chômeurs en France et que, parmi ceux-ci, il est des cas autrement plus dramatiques que ceux qui ont été victimes d'une alternance légitime. Après tout, l'échec électoral fait partie de la règle du jeu politique et des risques d'un métier où la sanction du scrutin est, somme toute, normale. D'ailleurs, aucun de ceux qui, hier encore, décidaient du destin de la nation, ne songe à contester un seul instant le choix de la majorité des Français.

Bien au contraire, même si quelques-uns, comme M. Roger Chinaud, ex-président du groupe U.D.F., ont « *mal à la France* » ou si d'autres, comme M. Bertrand de Maigret, sont inquiets pour l'avenir de leur pays en voyant « *des marxistes au pouvoir* ». Mais la majorité d'hier n'a plus le pouvoir, et en espérant des jours meilleurs il faut bien, après s'être fait une raison, se faire une nouvelle situation.

En cette période de crise économique, ce n'est pas une chose aisée, d'autant que les représentants de l'ancienne majorité n'étaient pas toujours bien préparés à un retour à la vie de simple citoyen. Après tant d'années dans les rouages du pouvoir, ils ne croyaient guère, pour certains, à un tel renversement de situation. M. Alain Peyrefitte n'avait-il pas déclaré que l'ancienne classe politique était au pouvoir jusqu'à l'An 2000 si elle ne commettait pas d'erreurs ?

La disgrâce n'est pas égale pour tous sur le plan économique. Bien heureux les membres de la fonction publique, énarques, conseillers d'Etat, membres des administrations, de la Cour des comptes ou autres grands corps de l'Etat, assurés qu'ils sont de retrouver très prochainement un salaire. M. Didier Bariani, président du parti radical, estime d'ailleurs que les aléas de la vie politique conduisent inévitablement à une fonctionnarisation de l'Assemblée nationale, en raison des risques que cela représente pour les députés issus du secteur privé. Il en veut pour preuve la composition de la nouvelle Assemblée, à son avis peu représentative de la société française.

Bien heureux aussi les anciens membres du gouvernement qui, de par leurs précédentes fonctions, sont payés six mois après la cessation de leur activité. Ce sursis leur permet de se retourner et de voir venir, même s'il faut déjà penser à réduire le train de vie et redécouvrir le lot commun du *vulgum pecus*. Avec les honneurs disparaissent aussi les avantages de tout ordre accordés à la classe dirigeante. De même les fonctionnaires ne réintégrant pas leur poste auront la désagréable surprise de passer du rôle de gouvernant à celui de gouverné et quelquefois par ceux dont ils ont facilité ou contrecarré la promotion. Telle est la rançon de l'infortune, qu'on accepte le plus souvent avec bonne grâce.

Parmi les privilégiés des revers politiques figurent encore ceux que l'échec dans le renouvellement de leur mandat a frappés alors qu'ils avaient atteint l'âge de la retraite, soit cinquante-cinq ans pour un député. Ils sont en fin de compte plus nombreux qu'on ne le croit. Encore faut-il qu'ils aient suffisamment d'annuités pour pouvoir bénéficier d'une retraite décente. Ainsi, M. Joël Le Tac (R.P.R., Paris) qui se refuse à faire des projets à long terme et veut écrire. Et M. Jean Boinvilliers (R.P.R., Cher) qui, bien que bénéficiant d'une retraite à taux plein, ambitionne de faire de l'exportation.

Prêt à conduire un bus

Mais il y a tous les autres et, parmi eux, les cas les plus difficiles, c'est-à-dire ceux qui sont trop jeunes pour toucher leur retraite et trop âgés pour retrouver facilement du travail. Il est encore trop tôt pour céder à l'affolement, et l'amour propre les contraint à ne pas vouloir dramatiser. Mais, s'ils ont la pudeur de ne pas montrer leur désarroi et insistent pour qu'on ne cite pas leur nom, leurs proches et leurs amis témoignent qu'ils envisagent l'avenir avec crainte.

Parmi les autres cas de figure, il y a les anciens parlementaires qui vont bénéficier d'une retraite insuffisante pour vivre décemment. Ainsi, M. Xavier Hamelin (R.P.R.-Rhône), ingénieur, qui, après huit années passées au Palais-Bourbon, pense qu'il n'a aucune chance de retrouver du travail dans sa branche, la chimie. « *Je suis un peu inquiet*, reconnaît-il. *C'est beaucoup plus dur que je ne l'aurais cru. Je m'oriente vers les problèmes énergétiques que je connais.* »

A cette liste il faut ajouter les membres des professions libérales qui ont fait un choix entre leur mandat parlementaire et leur métier. Et pour qui se refaire une clientèle n'est pas chose facile. En revanche, pour les « *battus* » du parti communiste, leur formation politique continue à leur verser une indemnité d'environ 5 500 francs par mois, ce qui correspond au salaire qu'ils touchaient auparavant, c'est-à-dire celui d'un ouvrier qualifié en région parisienne. Cela ne concerne que les permanents, mais la quasi-totalité le sont. Au P.C. on indique d'ailleurs qu'aucun n'a de problème dans l'attente d'un reclassement.

Reste enfin les plus jeunes, tel M. Jean-Pierre Delalande (R.P.R.-Val-d'Oise), juriste d'entreprise, qui, à trente-six ans, prospecte « *à droite et à gauche* » comme il dit et espère que cela ne durera pas trop longtemps car il n'a aucun revenu. « *C'est la vie*, s'exclame-t-il, *et il faut mettre à profit cet échec pour repartir. Je ne suis pas le seul d'ailleurs dans mon cas. Sur trente-trois jeunes, cinq seulement sont repassés.* »

M. Pierre Bernard-Reymond, ancien secrétaire d'Etat au ministère des affaires étrangères, député sortant des Hautes-Alpes, qui, à trente-huit ans, après presque dix ans de vie parlementaire, est entré dans la politique après son service militaire, déclare : « *Je ne sais pas ce que je vais faire. Je suis demandeur d'emploi.* » Ou encore M. Didier Bariani, battu dans la 30e circonscription de Paris, qui va « *remonter son cabinet d'organisation, actuellement en veilleuse* ». Il a également postulé auprès d'un important groupe français et se dit prêt à conduire un bus s'il le faut.

Pour beaucoup de ces « *battus* » que la vague socialiste a laissés sur le sable, à la perspective des difficultés qui les attendent à la recherche d'un gagne-pain viennent s'ajouter les notes de la campagne électorale qu'il faudra bien payer. Même s'ils évoquent avec réticence les problèmes d'argent, ceux-ci n'en demeurent pas moins là, et les caisses du parti son vides. Comme un malheur n'arrive jamais seul, ils se sentent souvent, comme M. Bertrand de Maigret, un devoir moral de retrouver du travail au personnel, aujourd'hui en surnombre, travaillant dans leurs organisations politiques. Mais, pour l'instant, tous n'ont qu'une seule idée en tête : prendre le reocs qu'ils espèrent depuis longtemps. A tout malheur quelque chose est bon !

MICHEL BOLE-RICHARD.

POINT DE VUE

LE STATUT DE L'OPPOSITION

Confrontation ou conciliation ?

Par SYLVIE GIULJ (*)

L'INITIATIVE prise par M. Pierre Mauroy de proposer à l'opposition la présidence d'un certain nombre de commissions de l'Assemblée nationale et d'engager une réforme de la procédure des entre le gouvernement et la majorité, blème du statut de l'opposition.

Malgré des réalisations incontestables (questions d'actualité partagées à égalité de temps entre la majorité et l'opposition ; droit de saisir le Conseil constitutionnel étendu à soixante députés ou soixante sénateurs ; institution d'un droit de réplique sur les antennes de radio-télévision), la réforme réclamée par l'opposition, devenue majorité le 21 juin, n'a pas été menée à son terme : réglementation du financement des partis, limitation des dépenses électorales, actualisation du découpage des circonscriptions et, sur le plan parlementaire : développement de la procédure des questions, allongement des sessions, institution d'un ordre du jour qui soit réservé aux propositions de la majorité, et droit pour celle-ci de déclencher une enquête parlementaire, participation de l'opposition, enfin, aux présidences des commissions permanentes en proportion de son poids dans l'Assemblée.

Or que dit l'analyse comparative sur la situation de l'opposition en France ? Que la nature des relations entre le gouvernement et la majorité d'une part, et l'opposition d'autre part, relève de ce que l'on peut appeler « la confrontation » (par opposition à la « conciliation », comme en Grande-Bretagne, mais que l'opposition ne bénéficie pas d'autant de garanties que son homologue outre-Manche. Qu'est-ce à dire ? Que si la reconnaissance de l'opposition est, sans conteste, le symptôme de la démocratie occidentale, et l'existence d'une opposition forte et structurée une condition de son bon fonctionnement, le « statut de l'opposition », c'est-à-dire sa situation, mais également son rôle au regard des institutions, varie d'un régime à l'autre : certains systèmes fonctionnent selon le mode de la « confrontation », d'autres selon le mode de la « conciliation ».

La « confrontation » est un système de relations gouvernement-majorité, d'une part, et opposition d'autre part, qui comporte les caractéristiques suivantes : le gouvernement dispose de prérogatives substantielles, notamment dans l'établissement de l'ordre du jour, et est soutenu par une majorité disciplinée, ce qui lui assure la réalisation de son programme dans la forme et selon le rythme qui lui convient.

L'opposition vote systématiquement contre les projets gouvernementaux, qui n'ont pas besoin de son soutien, et même si ceux-ci vont en partie dans le sens de ce qu'elle préconise. Ses propres propositions, pour autant qu'elles soient susceptibles de venir en discussion, sont vouées à l'échec (sauf, ce qui en change la nature, si elles sont reprises à son compte par le gouvernement). Le rôle de l'opposition est dans ce contexte avant tout d'assumer une fonction critique des projets gouvernementaux, ce qui suppose la plus grande publicité des débats en assemblée, voire comme en Grande-Bretagne, en commission.

La responsabilité principale

Mais c'est logiquement dans l'animation du contrôle de l'action gouvernementale que réside la *responsabilité principale* de l'opposition. Toutefois, compte tenu des prérogatives gouvernementales, voire du simple jeu de al règle majoritaire en matière d'organisation des travaux, l'exercice de cette responsabilité suppose l'octroi de garanties à la minorité, garanties d'information d'abord, puis d'expression, qui peuvent prendre plusieurs formes : ainsi, en Grande-Bretagne, l'information des députés, et donc de l'opposition, est assurée quotidiennement par la voie des questions orales, mais également des motions d'ajournement par lesquelles sont closes les séances. La faculté d'expression est, quant à elle, assurée au cours des quatorze séances réservées aux propositions des simples députés, voire par l'attribution de droits propres à la minorité : priorité de réplique aux deux grandes déclarations gouvernementales périodiques : discours du trône en octobre-novembre, présentation du budget en mars. Il revient d'ailleurs à l'opposition de choisir elle-même le thème des débats de vingt-neuf séances réparties sur toute l'année, consacrées à l'examen du budget. D'une façon générale, l'opposition est d'ailleurs consultée sur l'établissement de l'ordre du jour, selon une procédure qui pour être officieuse n'en est pas moins considérée comme nécessaire *(« Behind the Speaker's chair »)*.

Outre la France et la Grande-Bretagne, la « confrontation » est également pratiquée en Irlande, où les institutions sont inspirées du modèle anglo-saxon, malgré certaines particularités. Notamment, un tiers des députés peut obtenir, sur un projet de loi, un référendum ou la dissolution de la Chambre.

La particularité de la « confrontation », dont il résulte une grande concentration du pouvoir entre les mains de l'exécutif, suppose donc des contreparties au bénéfice de la minorité, mais également l'alternance et un niveau élevé de consensus : l'alternance atténue la sévérité de la distribution des rôles, tandis que, dans un régime très consensuel, les règles du jeu ne sont pas remises en question et échappent donc à la confrontation. Il est symptomatique que sur les grandes questions engageant l'avenir — entrée dans le *Marché commun, dévolution des pouvoirs aux Assemblées écossaise et galloise*, — la Grande-Bretagne ait spontanément recouru à des procédures originales — référendum notamment — qui relèvent plus de la conciliation en ce qu'elles procèdent de la majorité la plus large.

La « conciliation », en effet, reposant sur la recherche à tout moment de la plus large majorité, est plus appropriée lorsque le niveau de consensus est plus faible et, nécessairement, dans les systèmes qui connaissent des majorités instables (voire même caractérisés, comme le Danemark, par la fréquence des gouvernements minoritaires). Elle est pratiquée, outre le Danemark, en Italie, en Belgique, aux Pays-Bas, mais également en République fédérale allemande.

Le gouvernement y recherche la négociation et le compromis, et l'opposition vote les projets gouvernementaux amendés, sur sa pression, dans le sens de son programme. La quasi-totalité des lois sont ainsi adoptées à l'unanimité au Danemark, où l'opposition a la faculté également de voter « ni pour ni contre » lorsque, ne voulant pas s'associer à l'adoption d'un texte, elle se refuse toutefois à déclencher une crise gouvernementale qui serait aussi bien ouverte par l'abstention. Les commissions parlementaires, qui siègent à huis clos, sont le creuset où se forme le compromis. C'est d'ailleurs leur texte qui vient en discussion et non le projet initial.

L'Assemblée étant maîtresse de son ordre du jour, elle peut inscrire les propositions qui lui conviennent, ce qui renforce, du côté de l'exécutif la *nécessité* de la conciliation non pour l'inscription de ses projets, mais sur la date de discussion.

Les contreparties

Dans de telles conditions, l'autonomie du législatif étant plus grande, et la majorité, d'une façon générale, moins disciplinée, l'institution de contreparties au bénéfice de la minorité paraît moins indispensable. Pourtant, certains régimes ont institué, pour différentes raisons, des garanties à son profit : la Loi fondamentale allemande, pour les raisons que l'on peut supposer, a prévu qu'un tiers des députés du Bundestag peut saisir le tribunal de Karlsruhe de la constitutionnalité d'une loi, ou obtenir la convocation du Bundestag, et qu'un quart d'entre eux peut déclencher une enquête sur un thème de son choix. Le règlement intérieur du Bundestag prévoit, depuis peu, qu'un quart des députés d'une commission peut obtenir l'audition publique d'un expert. Au Danemark, la reconnaissance de droits à la minorité est contemporaine de la suppression de la Chambre Haute (1953). Les procédures sont pour la plupart originales : un tiers des députés peut obtenir l'organisation d'un référendum abrogatif sur un projet de loi ou, en matière d'exportation, un second vote confirmatif qui ne peut avoir lieu qu'au sein d'une Assemblée nouvellement élue. Des majorités très qualifiées (cinq sixièmes) sont également requises dans certains cas.

En Italie, les contreparties existent, mais sous forme de procédures de démocratie semi-directe : initiative populaire, référendum abrogatif.

Même si certaines de ces procédures ont rarement l'occasion de jouer, il est important qu'elles existent.

Car le Parlement, pour remplir pleinement son rôle de tribune de la contestation (pour être résolus, les conflits doivent être exprimés), se doit d'offrir à celle-ci des moyens d'information et d'expression adaptés. C'est d'ailleurs aujourd'hui son rôle primordial.

Dans ces conditions, et quelle que soit l'issue du scrutin présidentiel, il serait bon que la nouvelle équipe au pouvoir s'attache à parachever la réforme institutionnelle engagée en 1958-1962, et rééquilibrer les institutions en compensant, par le développement des droits de la minorité, le jeu du phénomène majoritaire qui n'avait pas été envisagé par les constituants.

Une telle réforme serait particulièrement aisée qui ne suppose pour l'essentiel, qu'une modification des règlements intérieurs des Assemblées, voire, tout simplement, des usages, tant il est vrai que l'attribution de droits à la minorité, qui ne peut que contribuer à l'animation de la vie parlementaire, est tout à fait conforme à l'esprit de nos institutions. Car majorité et opposition sont, comme la chaîne et la trame, les deux éléments indissociables du tissu démocratique.

(*) Docteur en droit, auteur d'une étude sur « le statut de l'opposition en Europe » (La Documentation française, 1980).

UNE ÉLECTION CANTONALE

VOSGES : Corcieux (2e tour).

Inscr., 5 677 ; vot., 3 813 ; suffr. expr., 3 727. MM. Homel, P.S., 1 877 voix, *ELU* ; Gérard, sans étiquette, proche de l'ancienne majorité, 1 850.

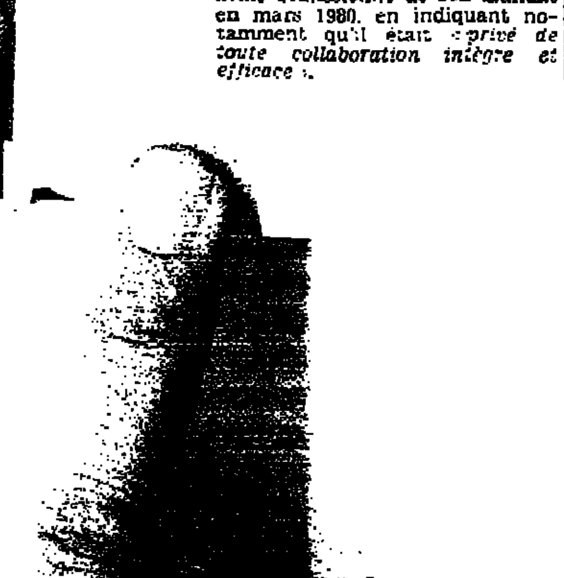
[Il s'agissait de remplacer Jean Poirot, sans étiquette, proche de l'U.D.F., décédé le 19 mai. Au premier tour, les résultats avaient été les suivants :

Insc., 5 676 ; vot., 3 595 ; suffr. expr., 3 493. MM. Homel, 1 365 voix ; Gérard, 1 168 ; Lambert, R.P.R., 626 ; Alexandre, P.C., 331.

L'élection de M. Yvan Homel, maire socialiste d'Aumontzeyn, constitue une surprise, dans la mesure où les résultats du premier tour laissaient présager la victoire du candidat de droite. Le total des voix de gauche s'établissait en effet à 1 699, contre 1 794 pour le total des voix de droite.

D'autre part, la participation a augmenté de 3,8 points entre les deux tours, passant de 63,36 % à 67,16 %. Les abstentionnistes du premier tour se sont donc davantage mobilisés en faveur du candidat socialiste, qui a bénéficié d'un bon report de voix de l'électorat communiste. M. Gérard, qui était soutenu par le R.P.R., n'a pas bénéficié de la même discipline de vote, notamment à Corcieux où — malgré trente-trois votants de plus que le 5 juillet — il recueille cinquante-cinq voix de moins que le total des voix de droite du premier tour. A la suite de cette élection, la gauche et la droite se partagent à égalité les trente sièges du conseil général.]

● *Le tribunal de grande instance d'Agen* (Lot-et-Garonne) a condamné, vendredi 10 juillet, M. Claude Raymond, ancien maire socialiste de Floirac (Gironde), pour diffamation envers M. Roger Sol, secrétaire général de la mairie de Floirac, à 1 000 F d'amende, un franc de dommages-intérêts et à l'insertion d'extraits du jugement dans le journal *Sud-Ouest*. M. Raymond avait démissionné de son mandat en mars 1980, en indiquant notamment qu'il était « *privé de toute collaboration intègre et efficace* ».



Dans « Tribune juive »

JOSEPH ET LES MINISTRES JUIFS DE LA Ve RÉPUBLIQUE

Tribune juive publie un dossier consacré au destin des « *nouveaux ministres juifs de François Mitterrand, nombreux conseillers, chefs de cabinet et très hauts fonctionnaires juifs qui*, écrit Henri Smolarski, éditorialiste de cet hebdomadaire, *peuplent soudain les allées du pouvoir* ».

« *La Ve République*, écrit-il, *qui connut des ministres juifs et même un premier ministre* (1), *dont le grand-père avait été rabbin de Neuilly, fut, sur le plan de la participation juive au pouvoir, la République de l'ambiguïté.*

Ni Olivier Stirn se targuant de descendre de Spinoza pourtant mort sans enfants, ni Léo Hamon, ni Lionel Stoleru, ni Simone Veil aux mérites par ailleurs éclatants, ni d'autres n'ont renié leur origine juive. Mais lorsque la politique française vis-à-vis d'Israël se fit négative et inquiéta la communauté juive de France, nul d'entre eux n'eut le courage d'offrir sa démission ou même de protester sur la place publique.

C'est que, sans doute, tout pouvoir est un piège (...).

Faut-il désespérer pour autant ? Après tout Joseph, malgré les lacunes de mémoire du Pharaon est toujours Joseph le Juste et nos maîtres ont une si grande considération pour son œuvre politique qu'ils rappellent qu'un jour le Messie sera appelé fils de Joseph (...). Réussir comme Joseph. Ne pas être rejetés comme Joseph. Ce n'est pas seulement leur destin de ministres et de militants qui est en cause. »

(1) M. Michel Debré (N.D.L.R.).

Deux sondages favorables à M. Mauroy

Un sondage effectué par l'IFRES, les 9 et 10 juillet, sur un échantillon de mille personnes représentatif de la population française, et publié par le *Journal du dimanche* du 12 juillet, indique que 12 % des personnes interrogées sont « *très satisfaites* » et 44 % « *satisfaites* » du programme présenté par M. Mauroy à l'Assemblée, le 3 juillet, contre 31 % de « *mécontents* » et 6 % de « *très mécontents* ».

51 % des personnes interrogées se disent favorables aux nationalisations immédiates annoncées par le premier ministre (contre 35 %), 62 % (contre 25 %) pensent que les nationalisations permettront de créer des emplois, 57 % (contre 24 %) estiment que les nationalisations constituent un risque de bureaucratisation de l'économie française et 60 % (contre 26 %) que les nationalisations amélioreront la condition sociale des travailleurs. 41 % des personnes interrogées, se plaçant dans la situation d'un salarié d'une entreprise nationalisable, pensent qu'elles seraient « *satisfaites* » à l'annonce d'une mesure de nationalisation (contre 33 %).

D'autre part, selon un sondage réalisé par Indice-Opinion, entre le 26 juin et le 3 juillet, auprès d'une échantillon de mille neuf cent quarante personne, et publié par *le Quotidien de Paris* du lundi 13 juillet, 72 % des personnes interrogées ont « *plutôt une bonne opinion* » de M. Mauroy. M. Mitterrand obtient 66 % et arrive en deuxième position devant, dans l'ordre, MM. Rocard (64 %), Jospin (47 %), Defferre (42 %), Giscard d'Estaing (42 %), Barre (35 %), Chirac (31 %), Chevènement (27 %), Marchais (25 %), Lecanuet (23 %) et Pons (22 %). Le pourcentage le plus élevé des opinions « *plutôt mauvaises* » va à M. Marchais (62 %) et le moins élevé à M. Mauroy (13 %).

M. Mauroy arrive en tête de l'indice de confiance envers les ministres, avec 71 %. Il est suivi de MM. Delors (50 %) et Defferre (44 %). Ce dernier recueille le pourcentage le plus élevé de « non-confiance » (29 %) contre 14 % pour M. Mauroy et 9 % pour M. Delors. Pour ce qui concerne le gouvernement dans son ensemble, l'indice de confiance « *pour résoudre les problèmes qui se posent aujourd'hui au pays* » est de 67 % en sa faveur contre 23 %.

Trente-neuf pour cent des personnes interrogées estiment que, dans les mois à venir, l'économie va se dégrader et 30 % qu'elle va s'améliorer ; 41 % pensent que le pouvoir d'achat va se dégrader et 38 % qu'il va s'améliorer ; 46 % considèrent que la situation de l'emploi va s'améliorer et 31 % qu'elle va se dégrader.

A Saint-Étienne

LE CONSEIL MUNICIPAL RETIRE SA DÉLÉGATION A UN ADJOINT EX-M.R.G.

(De notre correspondant.)

Saint-Etienne. — Le conseil municipal de Saint-Etienne a retiré jeudi 9 juillet sa délégation d'adjoint à M. Pierre Bricout, ancien M.R.G.. Par solidarité, deux autres adjoints radicaux, MM. Michel Grossmann et Francis Eyssette ont renoncé à leur délégation. Tous trois restent cependant conseillers municipaux

La décision d'écarter M. Bricout a été acquise après un réquisitoire prononcé par le maire communiste de Saint-Etienne, M. Joseph Sanguedolce. Ce dernier estime qu'il y a eu divorce au sein de l'équipe municipale au lendemain du premier tour des législatives. MM. Grossmann et Bricout n'ayant pas signé l'appel commun du conseil municipal à voter dans les deux circonscriptions stéphanoises pour MM. Chomat (P.C.) et Vennin (P.S.), tous deux élus le 21 juin. — P. C.

L'« Humanité » s'interroge sur la position de la France au sujet des armements nucléaires en Europe

Yves Moreau s'interroge, dans *l'Humanité* du lundi 13 juillet, sur la signification des propos tenus par M. Mitterrand, dans un entretien accordé à l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern*, au sujet de l'équilibre des forces en Europe (*le Monde* du 9 juillet). Le chef de l'Etat avait déclaré : « *L'installation des SS-20 et des Backfire soviétiques rompt cet équilibre (...). Je ne l'accepte pas et j'admets qu'il faille réarmer A partir de là, il faudra négocier.* »

Yves Moreau observe que le gouvernement ouest-allemand a compris cette déclaration « *comme signifiant que, pour le président français, le « rétablissement de l'équilibre » était un préalable à la négociation* », alors que, dans une interview publiée par *le Monde* du 11 juillet, M. Charles Hernu, ministre de la défense, a déclaré : « *Plutôt que de voir les Etats-Unis installer à leur tour d'autres armements dans des pays d'Europe, il vaudrait mieux engager une négociation.* »

Yves Moreau écrit : « *Par-delà les controverses auxquelles cette grave question continue à donner lieu, il existe, en Europe occidentale et en France, une très large base d'accord sur la nécessité urgente d'une négociation visant à garantir l'équilibre des forces militaires et, sur cette base, refuser toute nouvelle escalade et avancer au contraire dans la voie du désarmement.* »

société

LA SITUATION DES IMMIGRÉS

La Cour des comptes fait un bilan plutôt sombre des interventions sociales en faveur des migrants

Au chapitre des interventions sociales en faveur des immigrés, les experts de la Cour des comptes ont établi un bilan plutôt sombre. Les procédures mises en cause n'ayant « pu éviter de graves défaillances dans l'utilisation par certaines associations des crédits alloués pas plus qu'elles ne permettent d'apprécier la réalité des résultats obtenus ».

Le rapport précise que l'« *insuffisance des contrôles à tous les échelons a favorisé une certaine persévérance dans les erreurs de gestion* ». Ainsi, malgré les importants concours que le Fonds d'action sociale (FAS) (1) ne lui avait pas *ménagés* (70 % des crédits d'alphabétisation en 1976 et 1977), l'Amicale pour l'enseignement aux étrangers (A.E.E.) a disparu en 1978 en laissant un passif évalué à 17 millions de francs, « *imputable pour l'essentiel à la lourdeur de son organisation et à l'emploi d'un personnel pléthorique au regard des actions réalisées* ». Conformément aux directives ministérielles, de nombreux cours assurés par l'A.E.E. ont été repris dans la région Rhône-Alpes par l'AIAPE, une association qui, à son tour, a fait faillite après quatorze mois de fonctionnement effectif, avec un passif de 3 millions de francs dû à une cause de même nature : « *Des enseignants, pour la plupart précédemment employés par l'A.E.E., ont été engagés par contrat à durée indéterminée pour réaliser 58 000 heures de cours, alors que le financement obtenu ne couvrait que 37 000 heures* ».

Le FAS a en outre connu quelques mécomptes avec l'Institut pour la promotion des travailleurs étrangers (I.P.T.E.), association « *fondée et animée par moins d'une dizaine de personnes, et qu'il finançait intégralement : avant d'en effectuer le contrôle, il a été amené à prendre en charge l'acquisition à un prix excessif de nombreux exemplaires d'une méthode d'alphabétisation élaborée par la présidente de l'association et vendue par deux sociétés commerciales dont les responsables étaient, dans le même temps, respectivement directeur et trésorier de l'institut en cause* ».

Une absence de rigueur

Sur le plan de l'action culturelle et de l'information, les dépenses de fonctionnement de l'Office pour la promotion culturelle des immigrés (OCI), qui était considéré comme l'instrument privilégié d'intervention des services publics, ont en 1977 dépassé de 30 % les dotations initiales.

En définitive, l'Office pour la promotion culturelle des immigrés, créé en novembre 1975 a été supprimé, en raison de l'importance de son déficit, par le ministre du budget et le secrétaire d'État à la condition des immigrés, en novembre 1977. Mais le service chargé de la liquidation n'est pas lui-même à l'abri des critiques : « *Ainsi, aucune plainte n'a-t-elle été déposée à l'encontre d'un régisseur de recettes rémunéré par l'OCI qui, pour solder son compte — 12 387 francs — a remis un chèque sans provision.* »

Tout aussi brève — et critiquable — aura été la vie du Centre d'études et de documentation sur l'immigration (CEDIM) où des manquements d'une autre nature ont été constatés : le ministère du travail a en effet utilisé à son profit une partie de la subvention de fonctionnement qu'il accordait sur son budget à cet organisme. « *On pouvait penser*, ajoute le rapport, *que ces errements cesseraient avec la dissolution du CEDIM intervenue en même temps que celle de l'OCI : il n'en a rien été (...). Une partie seulement de ces irrégularités ont cessé en 1980, à la suite des observations de la Cour des comptes.* »

Sur le plan de la formation des immigrés, de nombreuses critiques sont également émises par les auteurs du rapport, qui mettent en cause, notamment, les retards avec lesquels ont été exécutés les programmes annuels de « formation-retour » et la faiblesse des résultats obtenus : « *Au cours de la période 1976-1979, seules trois conventions ont été signées, avec l'Algérie, le Mali et le Sénégal, et un accord partiel a pu être conclu avec le Portugal. En revanche, aucun agrément n'a encore été obtenu du Maroc, de la Tunisie et de la Yougoslavie : l'accès à la formation-retour, cependant ouvert à tous leurs ressortissants, demeure donc limité et précaire.* » Au total, six cent quatre-vingt-quinze personnes seulement avaient bénéficié, au 1er avril 1980, de ce type de formation, la participation de certains pays ne dépassant pas vingt stagiaires.

D'autre part, le coût de la formation professionnelle proprement dite s'est révélé « *particulièrement élevé pour un résultat incertain : près de 60 millions de francs pour quelque mille deux cent cinquante stagiaires au titre des quatre programmes, qui s'échelonnent entre 1976 et 1979, sans qu'il soit possible de préciser le nombre exact d'immigrés qui ont regagné leur pays à l'issue de la formation-retour* ».

En conclusion, sans méconnaître la validité des motifs qui peuvent être avancés pour expliquer une telle situation — et qui tiennent à la difficulté des contrôles — la Cour des comptes estime que le moment est venu de « *procéder à un examen d'ensemble de l'aide en faveur des migrants, afin de déterminer les conditions d'une action moins dispersée et plus aisément adaptable à l'évolution des besoins des travailleurs étrangers* ». — J. B.

(1) Le FAS est financé en grande partie par les allocations familiales non versées aux migrants dont la famille est restée au pays d'origine.

DANS LA BANLIEUE DE LYON

Été tiède à Vénissieux

Vénissieux (Rhône). — La ZUP des Minguettes, dans la banlieue de Lyon, ne sera *ni Birmingham ni* Londres. Une dizaine de voitures ont été brûlées la semaine dernière et un policier a eu le poignet foulé. Mais on est loin d'une émeute. La colère des jeunes immigrés, très nombreux dans les bandes de la ZUP, reste sourde, étouffée. Elle n'est pas encore dévastatrice : aucune B.M., la voiture chérie des voleurs des Minguettes, n'a été brûlée au cours du dernier week-end. Le « juillet noir » de cette ZUP, annoncé par des journaux, a eu comme des ratés. Jean Ker, photographe de *Paris-Match* pour les faits divers, est reparti bredouille. Le choc des photos n'aura pas lieu : « *C'était bidon.* » Tous, l'éducateur Hubert comme le préfet de police de Lyon, M. Chevance, s'accordent pour dédramatiser les incidents. Les deux jeunes interpellés la semaine dernière ont été relachés.

Ces jeunes, souvent d'origine maghrébine, n'ont pas, quoi qu'ils en disent la « *haine* » ou la « *rage* ». Ils regardent brûler les voitures simplement « *pour le spectacle* », « *pour le plaisir* » : « *Il y a le festival de Cannes*, ironise l'un, *il y a maintenant le festival des voitures brûlées* ». Ceux qui ont mis le feu à quelques B.M. et à quelques vieilles carcasses ne s'en sont pas

De notre envoyé spécial

pris au symbole du capitalisme : « *Même si un pauvre avait une B.M.*, explique l'un d'eux, *on la lui aurait volée.* »

Le rodéo des Minguettes

Ils sont heureux que l'on parle des Minguettes, *comme en témoigne* la très bonne vente des journaux *chez le buraliste*. Mais ils ont été choqués de l'image de voyous que la presse leur a renvoyée d'eux-mêmes. Samedi soir, ils ont voulu montrer qu'ils étaient autres : « *Bob Marley* », celui d'entre eux « *qui n'a peur de rien* », a simplement fait avec sa B.M. plusieurs tête-à-queue, ces figures ordinaires du « rodéo » qu'il joue régulièrement plus bas, boulevard Lénine. Mais la voiture a eu la vie sauve. Pour ces jeunes qui se précipitent vers le camion de la marchande de glaces, lorsqu'il surgit dans la nuit, ou qui boivent du lait grenadine dans les bars, c'est une « *manière de se prouver* ». Surtout quand ils s'estiment provoqués : ainsi, vendredi soir, 10 juillet, alors qu'une annexe du commissariat avait été installée précipitamment dans le deux pièces-cuisine d'un gardien au cœur de la ZUP, une Austin a brûlé à quelques mètres de là, deux heures après l'arrivée des policiers. Ce fut le seul acte de vandalisme de la nuit.

Ces incidents semblent avoir coupé définitivement ces jeunes immigrés *des rares Français qui habitent* encore cette ZUP, où mille cinq cents logements sur *dix mille sont libres* en raison du départ d'Européens excédés. Ceux qui restent souhaitent s'en aller : « *Il faudrait*, affirme un employé des pompes funèbres à bout de nerfs, *partir tous, laisser les Arabes et mettre une bombe dessus.* » « *Il ne faut pas laisser la vermine s'installer* », répond un autre. La plupart murmurent qu'ils ont des voisins qui s'arment et, vendredi soir, un homme, un pistolet dans chaque main, se promenait dans le quartier de Monmousson. La police, en tout cas, se félicite de la meilleure collaboration de ces derniers *jours* avec la population. Collaboration dangereuse : *les deux voitures brûlées* jeudi soir appartenaient à des Français *qui avaient dénoncé des jeunes*. Les appels, aujourd'hui, se font anonymes.

Il ne résonne plus dans la ZUP, sur les dalles de béton, que les pétards incessants que des jeunes, quelquefois très jeunes, allument jusque dans la teinturerie du centre commercial : la repasseuse, après plusieurs *crises de nerfs*, a abandonné son travail et a fui. Les quatre éducateurs *des Minguettes — pour quinze* mille jeunes — manquent, à l'évidence de moyens. *Un militant de la* Confédération syndicale du cadre de vie (C.S.C.V.), forte de *trente* membres pour trente-cinq mille habitants a quelques difficultés à faire entendre une autre parole : « *La solution proposée c'est des cars de police et des injures et encore des cars de police et des injures et puis le désespoir.* » Tandis qu'il tente d'expliquer cela aux policiers, des jeunes crèvent *le pneu d'une voiture de police*.

La nécessité de nouer le dialogue préconisé par le préfet de police, fidèle en cela aux directives du ministre de l'intérieur, est mal perçue à la base. Les policiers, choqués par l'arrêt des expulsions d'étrangers, la « *seule mesure qu'ils craignaient* », sont désorientés. « *Que veut dire la prévention ?*, demande l'un. *Les jeunes ne sont pas dupes.* » « *Mon boulot*, affirme un autre, *est de protéger les honnêtes gens.* » Les jeunes ne facilitent *guère* la *conversion* des policiers lorsqu'ils les invectivent : « *Etre flic, cela me donne envie de vomir* », « *Votre violence appelle la violence* ».

On attend beaucoup à la mairie d'une politique de rénovation urbaine. Les trois quartiers les plus agités sont ceux, en effet, où la densité de la population logée dans des tours de quinze étages est la plus grande. Un de ces immeubles de soixante appartements, rendus libres par le refus de la municipalité que dirige M. Marcel Hovel (P.C.F.) d'accueillir de nouveaux immigrés, a été muré. Il s'agit de mieux isoler les appartements et de refondre les parties communes. Le coût de l'opération serait de 3 millions de francs. C'est dire que la réhabilitation des dix mille logements de cette ZUP est une politique à long terme, comme le reconnaît M. Fischer, premier adjoint au maire de Vénissieux : « *Le problème qui se pose à la France est celui du devenir de ces grands ensembles.* »

« Sur le terrain »

Dans *l'immédiat, le comité municipal* de l'enfance et des loisirs, créé en septembre 1980, devrait tenter de centrer moins son action sur l'école. « *Il faut*, reconnaît M. Fischer, *se rendre sur le terrain.* »

Sur le terrain, la maison de quartier, les locaux des éducateurs, les bancs et les boîtes aux lettres, les *cages d'escaliers et* les taxiphones ont été saccagés sans que rien, *depuis quinze ans qu'existe cette* ZUP, ait été réparé. « *A force de voir ces tours*, *explique Mustapha*, *j'ai la tête qui éclate.* » Le premier *souci des jeunes est de fuir, et la* première étape est la boîte de nuit. Mais ils se font refouler par les « *from* » (fromages, Français). Ainsi à la Colline, un dancing situé à quelques kilomètres de la ZUP, les « videurs » refusent, après un contrôle de cartes, les Nord-Africains et les gitans. « *Comprenez*, explique le patron de l'établissement, *ces gens-là sont très instables et très agressifs. Il faut maintenant un équilibre.* »

Le calme de la nuit du samedi 11 au dimanche 12 juillet, *aux* Minguettes, a été seulement troublé pendant dix minutes : le temps pour une trentaine de jeunes de fracasser les vitres de la Colline. Une trace de balle a pu être relevée. Les deux « videurs » ont eu ce bref commentaire : « *A l'avenir, il faudra les traiter à la mitraillette.* »

NICOLAS BEAU.

Une circulaire du ministre de l'intérieur assouplit les conditions de séjour

M. Gaston Defferre, ministre d'État, ministre de l'intérieur, qui avait déjà adressé aux préfets des instructions pour que soient suspendues les mesures d'expulsion d'étrangers (« le Monde du 29 mai), les a complétées, le 12 juillet, par une circulaire de dix pages précisant les modalités de sa politique.

● *Au chapitre des expulsions*, le ministre rappelle que « *les étrangers nés en France ou y étant entrés avant l'âge de dix ans ne doivent pas faire l'objet d'une mesure d'expulsion* ». Pour ceux qui n'entrent pas dans cette catégorie, l'expulsion peut être décidée mais seulement « *en cas de nécessité impérieuse d'ordre public* ». A titre indicatif, la circulaire mentionne, parmi ces cas, le trafic de drogue, le proxénétisme, des affaires de coups et blessures, l'attentat à la pudeur, le viol, le vol qualifié. En dehors de faits de ce genre, la récidive, à elle seule, ne pourra justifier une mesure d'expulsion. Chaque cas sera examiné en tenant compte de la situation individuelle et la décision finale reviendra au *ministre*.

Pour les étrangers qui ont déjà fait l'objet d'une mesure d'expulsion et qui demandent une révision de situation, « *l'arrêté peut être abrogé en vertu des critères précédents par le service ministériel après avis des préfectures concernées. Le titre de séjour délivré doit alors être de même validité que celui détenu auparavant* ».

● *Le refus de séjour.* — La circulaire indique que « *en attendant l'adoption des règles définitives* », il conviendra de « *prolonger pour une période de trois mois* » la validité du titre de séjour dont le renouvellement peut être refusé soit par l'expiration de la carte de travail, la fin d'études, l'absence du territoire français pendant plus de six mois ou tout autre raison. Un titre de séjour de trois mois *sera aussi accordé aux étrangers* qui font la demande d'une carte de séjour et qui, auparavant, se trouvaient pendant cette période en situation irrégulière.

● *L'asile politique* — Pour les étrangers qui demandent l'asile politique, la mention « *A demandé asile* » devra figurer sur le récépissé de demande de la carte de séjour. La circulaire ajoute que « *ceux à qui la qualité de réfugié aura été refusée pourront cependant bénéficier d'une autorisation provisoire de trois mois en attendant de nouvelles instructions* ».

En conclusion, M. Defferre demande aux préfets « *de rappeler d'une manière très ferme au personnel appelé à connaître de la situation des étrangers, qu'il s'agisse des personnels administratifs ou de police, qu'ils doivent leur réserver l'accueil courtois et compréhensif que tout usager est en droit d'attendre du service public* ».

FAITS DIVERS

La foudre fait exploser un pétrolier japonais à Gênes : sept morts, dix blessés

L'explosion qui a eu lieu à bord du pétrolier japonais *Hakuyuk-Maru* (102 000 tonnes), touché par la foudre, dimanche 12 juillet, en début d'après-midi dans le port italien de Gênes, a provoqué la mort de six personnes et dix autres ont été blessées, selon un bilan établi par les autorités du port.

Le corps d'un ressortissant italien a été retrouvé dans les eaux du bassin portuaire, dimanche soir. Peu auparavant, on avait annoncé le décès de cinq des trente-deux membres d'équipage, tous sud-coréens. Les corps de quatre marins se trouvaient encore, lundi, prisonniers des décombres. *Les blessés sont* sept Italiens et trois Yougoslaves, *membres* d'équipage d'un tanker yougoslave amarré non loin du pétrolier japonais lors de l'explosion et à bord duquel un incendie s'était aussi déclaré — mais qui fut vite maîtrisé.

Une autre personne, un *pompier* italien, est décédé le 13 juillet après un malaise cardiaque.

Les premiers résultats de l'enquête ont permis d'établir que la foudre avait frappé le pétrolier japonais à un moment délicat, alors que venait de s'achever le déchargement de 83 700 tonnes de brut algérien. C'est en effet lorsque les opératoins de vidange des citernes sont terminées que les risques d'explosion sont les plus importants, *car de grandes quantités* de gaz restent enfermées dans les cuves C'est le gaz, et non le pétrole, qui est hautement inflammable. La foudre est tombée sur un mât central du navire et a gagné le pont provoquant deux explosions, l'une dans la salle des machines et l'autre, la plus violente, dans une citerne située à l'avant.

L'explosion du « Betelgeuse »

Les explosions sur des pétroliers sont des accidents relativement rares, vu *le nombre des navires* de ce type qui circulent sur les mers *et* la multiplication des opérations de chargement et de déchargement. La catastrophe la plus grave a été, le 8 janvier 1979, l'explosion du navire français *Betelgeuse*, à Bantry-Bay en Irlande. Cinquante et une personnes avaient trouvé la mort. Mais l'explosion occasionnée par la foudre est un phénomène extrêmement rare. Le 26 mai 1972, à Donges (Loire-Atlantique) la foudre était tombée sur le pétrolier grec *Princess-Irène*, en cours de déchargement et six personnes avaient été tuées.

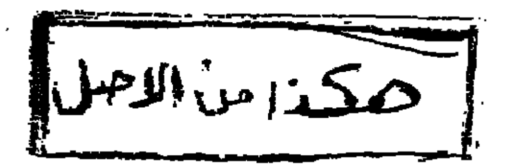
NOMBREUX ACCIDENTS D'AVIONS DE TOURISME : dix morts

Noire fin de semaine pour l'aviation de tourisme. Quatre membres d'une même famille ont été tués dans l'accident d'un petit avion, le 10 juillet, qui s'est écrasé dans la montagne Noire, près du hameau du Bousquet (Tarn). L'appareil était parti de Nîmes et se rendait à Dax. *L'accident, selon les premières constatations des enquêteurs, serait dû au mauvais temps.*

Dans la Drôme, c'est un avion hollandais — venant *d'Amsterdam* — qui, après une escale à Lyon-Bron, *s'est écrasé* sur la commune de Bouvante. Deux personnes ont été tuées.

***Enfin, quatre Français ont trouvé* la mort le 11 juillet près de Douvres, en Grande-Bretagne. Leur avion a heurté un pylône supportant des câbles aériens de télévision. L'appareil avait décollé du Touquet (Pas-de-Calais) et a probablement été gêné par l'épais brouillard qui régnait sur la région.**

● *Marseille : un avion Dromader s'écrase sur une voie ferrée.* — Un avion de la protection civile qui intervenait contre un incendie de broussailles près de Marseille (Bouches-du-Rhône) s'est écrasé sur la voie ferrée Paris-Marseille dimanche 12 juillet, vers 17 h. 15, dans le quinzième arrondissement de la Ville. Le trafic ferroviaire a été paralysé une partie de la journée. Il était redevenu pratiquement normal le lundi 13 juillet au début de la matinée. Seul à bord de l'avion, le pilote, M. Jimmy Desalx, âgé d'une quarantaine d'années, souffre de graves blessures et a dû être hospitalisé.



JUSTICE

UN AVOCAT STRASBOURGEOIS SUSPENDU

Pour défaut de robe...

De notre correspondant

Strasbourg. — Mᵉ Joseph Rennemann, ancien candidat pour l'élection présidentielle, a été suspendu pour quatre mois par le conseil de l'ordre des avocats du barreau de Strasbourg pour « manquement à la dignité, à la modération et au tact des obligations imposées à l'avocat ».

Mᵉ Rennemann qui voulait faire entendre, à l'occasion des élections, *« la voix des taulards et des laissés-pour-compte de la justice »*, avait mené campagne contre les quartiers de sécurité renforcée. Il a été candidat aux législatives et avait distribué des tracts, *« dénigrant la justice »*, selon le conseil de l'ordre. Il avait comme Coluche, posé *nu* pour ses affiches de campagne législatives et avait édité, en vue de la campagne présidentielle, un dossier simulant une bavure policière où il tenait le rôle de l'inculpé. De nombreuses photographies montrant l'intégralité de son anatomie jalonnaient les étapes de ses pérégrinations supposées à travers un commissariat. Il avait réuni, par la suite, une conférence de presse dans le plus simple appareil pour protester contre l'ouverture de l'enquête disciplinaire de l'ordre à son égard.

Mᵉ Rennemann, qui, en interjetant appel contre la décision du conseil de l'ordre, sera défendu par un collectif d'avocats conduit par Mᵉ Henri Leclerc, passe pour un original, sinon un isolé parmi ses confrères de Strasbourg. Ancien ouvrier pâtissier, cet autodidacte est connu dans les prétoires de Strasbourg pour son franc-parler, sa manière de plaider au cœur plutôt qu'aux paragraphes du code. Il collectionne les incidents d'audience et outrages à magistrat. Plusieurs avertissements lui ont déjà été adressés par le conseil de l'ordre.

Il s'est fait une spécialité de la défense des jeunes marginaux des grands ensembles strasbourgeois, dont il plaide souvent, gratuitement, les causes. Mais il assure également la défense de clients plus solvables : proxénètes et prostituées. Cette attitude gêne nombre de ses confrères qu'exaspère son anticonformisme. Mᵉ Rennemann a défrayé la chronique, en février 1979, en défendant, contre Mᵉ Roland Dumas, les jeunes agresseurs du ministre autrichien des affaires étrangères, M. Willibald Pahr. Il a représenté la famille de Yazdi Naïli, jeune Algérien, tué par un policier. Il défend des immigrés suspectés de trafic de drogue et victimes d'une bavure policière. Il milite contre les quartiers de sécurité renforcée, dont il a découvert la réalité à travers les dossiers de quelques-uns de ses clients : le malfaiteur Simon Schneider, l'as alsacien de la cavale, et Maurice Locquin, ce détenu qui avait envoyé une de ses oreilles à son juge d'application des peines et une phalange à M. Alain Peyrefitte.

JEAN-CLAUDE HAHN.

Faits et jugements

Autodéfense : trois cambrioleurs tués en deux jours.

Un industriel de Belleville (Meurthe-et-Moselle), M. Ugo Robusti, a tué, dans la nuit du 9 au 10 juillet, un cambrioleur qui s'était introduit dans son entreprise. Prévenu par des témoins, M. Robusti s'est saisi d'une carabine 22 long rifle et s'est heurté à quatre inconnus qui ont tenté de lui échapper. L'un d'eux, Guy Dumas, un ancien détenu, est mort dans un champ proche de l'entreprise. M. Robusti a été inculpé de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*, mais il a été laissé en liberté.

Deux jours plus tard, le propriétaire d'un hôtel de Marseille, M. Jean-Marc Genoud, venait monter la garde dans sa nouvelle villa, encore inhabitée, du quartier résidentiel de la plage du Prado, quand il aperçut une silhouette dans la maison. Une lutte brève, selon le propriétaire, s'engageait alors. Un coup de feu éclatait : M. Genoud venait, lui aussi, de tuer son cambrioleur, un homme non identifié âgé de cinquante ans. L'épouse de l'hôtelier avait surpris, quelques jours plus tôt, un autre voleur aux abords de la villa. Depuis, M. Genoud montait une garde armée.

Rappelons que le 9 juillet un bijoutier de Drancy (Seine-Saint-Denis) avait tué l'un des quatre voleurs qui venaient d'attaquer son magasin (*le Monde* daté 12-13 juillet).

● *Cambriolage dans un palace.* — Un cambriolage a été commis durant la nuit du jeudi 9 juillet au vendredi 10 juillet dans un palace récemment rénové de Roquebrune-Cap-Martin (Alpes-Maritimes). Neuf coffres-forts ont été « visités » sans effraction. Le butin est estimé à plus de 6 millions de francs en bijoux et numéraire. La direction du Monte-Carlo Beach n'a déclaré le vol que dimanche. La police oriente ses recherches vers le veilleur de nuit, qui a disparu depuis vendredi. Il s'agit d'un Australien âgé de quarante-quatre ans, M. Robert Starr.

SOLITUDE

Un clochard de Besançon (Doubs), immobilisé par un caillot de sang qui lui bloquait l'artère fémorale, appelait au secours depuis plusieurs jours du fond d'une grotte, sous la citadelle de la ville. Jeudi 9 juillet, une passante a toutefois perçu les plaintes affaiblies de l'homme et prévenu les pompiers. Le clochard, dont on ne connaît pas l'identité, n'avait pas mangé depuis une quinzaine de jours et n'avait pu survivre qu'en buvant à un filet d'eau qui coule au fond de la cavité creusée dans la pierre. La grotte, refuge habituel de la « cloche » bisontine en hiver, n'est plus guère fréquentée à l'approche des beaux jours.

Arrestation de la sœur de François Besse

Noëlle Besse, sœur de François Besse, détenu en cavale considéré comme le « lieutenant » de Jacques Mesrine, a été interpellée, samedi 11 juillet, par les gendarmes de Saleilles (Pyrénées-Orientales). Elle a été arrêtée par hasard, pendant un contrôle d'identité dans l'hôtel, tenu par des amis, où elle passait des vacances. Agée de trente-cinq ans, Noëlle Besse fait l'objet d'un mandat international des autorités judiciaires belges pour avoir facilité, selon la police, l'évasion de son frère, le 26 juillet 1979, du palais de justice de Bruxelles (*le Monde*, du 27 juillet 1979).

Si les autorités belges confirment leur mandat, Noëlle Besse, qui ne peut pas être extradée, sera jugée en France. Spécialiste des évasions — cinq réussites depuis 1971, — malfaiteur très prudent, son frère reste introuvable depuis deux ans. Les policiers français pensent qu'il s'est peut-être retiré en Inde, après avoir décidé de changer de vie.

● *La cour d'appel de Dijon* a ramené le 10 juillet, de 30 francs à 2 francs chacune le montant des quatorze mille quatre cents amendes qui avaient été prononcées le 9 avril par le tribunal de police contre M. Georges Janniaux, P.-D.G. de la société viticole André Morey S.A. de Beaune (Côte-d'Or). (*Le Monde*, du 14 avril.)

Il était reproché à M. Janniaux d'avoir expédié vers les Pays-Bas 14.400 bouteilles d'un vin de la vallée du Rhône dépourvues des étiquettes et des « capsules congé » garantissant d'une part l'origine du vin, de l'autre le paiement des droits.

● *La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris* a fait droit aux demandes des avocats de Jean-Jacques Nicolas — condamné à mort par la cour d'assises des Ardennes le 26 novembre 1980 — en ordonnant un supplément d'information à propos de la procédure d'inscription en faux engagée (*le Monde*, du 27 juin). Il semble que des mentions aient été ajoutées sur la feuille des questions soumises au jury, falsifiant l'arrêt de la cour d'assises.

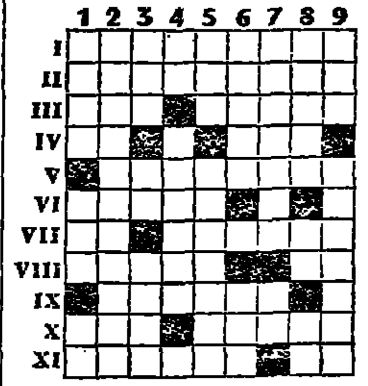
● *Les ravisseurs de M. Henri Lelièvre comparaîtront devant les assises de Paris.* — La chambre d'accusation de Paris a renvoyé, le 10 juillet, devant la cour d'assises les cinq personnes poursuivies pour le rapt de M. Henri Lelièvre, un riche rentier, qui avait été enlevé, le 21 juin 1979, à son domicile de Mareschè (Sarthe) et séquestré dans le Loir-et-Cher jusqu'au 28 juillet suivant, libéré puis après versement d'une rançon de 6 millions de francs.

Il s'agit de Michel Schayevski et de son amie Nelly Lesecq, de Charles Bauer et de son amie Renée Guidrat, et de Sylvie Jeanjacquot, l'amie de Jacques Mesrine. Le procès pourrait avoir lieu au début de 1982.

INFORMATIONS « SERVICES »

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2971



HORIZONTALEMENT

I. Force d'inertie de l'administration. — II. Loue au prix fort mais distribue ses fleurs gratuitement. — III. Sigle d'un organisme tâtant le pouls du monde. Ce qu'est la graine en prévision du futur grain. — IV. Négation. Vedette étoilée dont l'étoile pâlit à Richmond. — V. Epithète laudative pour une voiture. — VI. Qui n'a pas à regarder n'ayant aucune raison d'avoir tout à l'œil. — VII. Entrée pour issue. C'est précisément quand il est franc qu'il n'est pas régulier. — VIII. Objet de collection. Cri de guerre d'un jeune résistant. — IX. Ne trouve pas déshonorant de vivre aux dépens d'une poule. — X. Le berceau des Capétiens. Telle la côte faisant palpiter le cœur ou la corde faisant vibrer l'âme. — XI. — Ne saurait constituer un facteur d'équilibre en Angleterre. Note.

VERTICALEMENT

1. Est doté d'une roue se gonflant avec une certaine pompe. Expression d'une femme pincée. L'une est très roulante, l'autre est bien roulée. — 2. Pour le maire, c'est un travail de routine et, pour le curé, un travail d'urgence. — 3. Dépôt de clous. Préposition. Mit au courant. — 4. Article d'Alger. Sujet qui ne pourra jamais vivre en bonne intelligence. — 5. Rafraîchi au point d'en attraper un rafraîchissement. On lui prête des amours malheureuses. — 6. Il a le bras long. Il a réalisé la pierre philosophale. — 7. Cesse son travail quand arrive le grain ou quand il n'y en a plus. Préfixe. — 8. Un chasseur les attrape plus facilement qu'un pêcheur. Point de départ. La droite vue par la gauche. — 9. Bâtisseuse d'étages. Telle doit être la bonne graine comme la vermine.

Solution du problème n° 2970

Horizontalement

I. Météorologiste. — II. Amant. Ci. Alaise. — III. Lubies. Cab. Mets. — IV. Agronomes. Nep. — V. Dermatologue. Ré. — VI. Idies. Nièce. — VII. Eon. Prote. Olga. — VIII. Matière. Ilion. — IX. De. Rire. Géant. — X. Ere, Mess. Na. Cao. — XI. Xe. Pi. S.T.O. Muid. — XII. Typo. Poe. Rennes. — XIII. Retondre. XIV. Drelin. Entorse. — XV. Intertrigo. Nain.

Verticalement

1. Maladie. Sextidi. — 2. Emu. Edom. Rey. R.N. — 3. Tabarinade. Prêt. — 4. Enigme. Te. Poêle. — 5. Oteras. Mi. Tir. — 6. Sot. Père. Pont. — 7. Oc. Nourrisson. — 8. Licol. Oersted. — 9. Amont. Reg. — 10. Gabegie. Reno. — 11. Il. Sue. Igame. — 12. Sam. Ecole. Union. — 13. Tien. Eliacin. Râ. — 14. Ester. Gonade. Si. — 15. Espéranto. Sien.

GUY BROUTY.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 12 juillet 1981 :

DES ARRETES

● Portant autorisation de la mise en service d'une section de l'autoroute A-41 Grenoble-Scientrier et des aménagements complémentaires des échangeurs de Findrol et de Bonneville de l'autoroute B-41 ;

● Relatif au concours d'admission dans les écoles normales supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay-aux-Roses pour la session de 1982 (section des lettres) ;

● Relatif aux concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure et à l'Ecole normale supérieure de jeunes filles pour la session de 1982 (section des lettres).

UNE LISTE

● D'admission en 1981 d'officiers subalternes d'active à l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale.

ÉDUCATION

FILIÈRES NOUVELLES A LILLE-I. — L'université de Lille-I (sciences et techniques) vient d'être habilitée à préparer des diplômes par la voie de la formation continue dans les filières suivantes : informatique, mesure, automatique, géotechnique et génie civil. Cette formation comprend un cycle préparatoire de six cents heures sur trois semestres et un cycle de quinze mois à temps plein.

PARIS EN VISITES

MERCREDI 15 JUILLET

« Le XVIIIᵉ siècle au musée Cognacq-Jay », 15 h., 25, boulevard des Capucines, Mme Bouquet des Chaux.

« L'hôtel de Sully », 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Hulot.

« Notre-Dame », 15 h., façade portail central, Mme Lepany.

« Les Invalides », 15 h., cour d'honneur, statue de Napoléon, Mme Meyniel.

« Chefs-d'œuvre de l'art juif », 15 h., entrée de l'exposition au Grand Palais, Mme Oswald. (Caisse nationale des monuments historiques).

« Mouffetard », 15 h., métro Monge, Mme Ragueneau.

« Notre-Dame », 15 h., devant le portail central, Mme Thyas, (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Trois hôtels et jardin du Faubourg Saint-Germain », 15 h., métro Solférino, M. Jaslet.

« Hôtels du Marais illuminés », 21 h. 30, métro Pont-Marie, M. Jaslet.

« La Sainte-Chapelle », 14 h. 45, porche de la Sainte-Chapelle, M. de La Roche.

« Hôtels, églises et ruelles du Marais », 14 h. 30, métro Saint-Paul, (résurrection du passé).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV, M. Teurnier (le vieux Paris).

CONFÉRENCES

19 h. 30, 11 bis, rue Keppler, « Le souvenir des vies passées », (loge unie des Théosophes), (entrée libre).

TROISIÈME AGE

Récupération sur succession

« Si l'administration le voulait, elle pourrait récupérer la dette envers l'aide sociale même si l'héritage ne comporte que des « petites cuillers. » Boutade de la part de ce fonctionnaire ? Sans doute, car ladite administration n'est pas coutumière de ces excès de rigueur. Mais elle pourrait parfaitement s'y livrer, car les textes l'autorisent à « récupérer sur la succession » les frais d'hébergement d'une personne âgée admise dans un établissement avec le bénéfice de l'aide sociale.

En effet, il est rare que les ressources du vieillard auxquelles peut s'ajouter la participation des enfants et petits-enfants au titre de l'obligation alimentaire couvrent entièrement les dépenses. Aussi, le préfet, prend-il une hypothèque sur les biens de la personne âgée dès son entrée en institution et, lors du décès de cette dernière, l'aide sociale fait-elle valoir sa créance pour être remboursée, sur l'héritage, des sommes en suspens. Après avoir déduit les frais d'obsèques éventuellement réglés par la famille. Cette exigence de remboursement peut s'appliquer à la totalité de la « dette » et ce, dès le premier franc hérité. Il n'y a pas, comme en matière de fonds national de solidarité une zone de 150 000 F sur laquelle aucun prélèvement n'intervient.

Le mécanisme de « récupération sur succession » semblable à celui de l'admission à l'aide sociale, passe par la décision de la commission cantonale avec les deux mêmes voies d'appel, la commission départementale et la commission centrale (1).

La première commission compare la dette au montant de l'héritage. Elle décide alors d'exiger la totalité de la créance, d'en réduire la portée ou encore de l'abandonner. *« Il s'agit bien d'une récupération sur succession »*, insiste-t-on dans les services de l'aide sociale *« et non pas d'une facture présentée aux héritiers »*. Mais ces derniers, qui voient l'héritage de leur parent quelque peu amputé ou complètement neutralisé par ce système restent souvent insensibles à cette subtilité juridique. Ils supportent mal, après avoir collaboré financièrement aux frais d'hébergement de la personne âgée, d'être privés, finalement, de sa succession. D'autant que le procédé peut engendrer des conséquences dramatiques lorsque l'héritage constitue l'instrument de travail des enfants agriculteurs ou commerçants.

« Mais nous ne cherchons ni ne voulons mettre les familles en difficulté. On examine avec soin et indulgence la situation des familles modestes qui exploitent la parcelle de terre héritée ou qui continue d'occuper la maison familiale en question. Si l'héritage ne dépasse guère 15 000 F ou 20 000 F, ou si la somme à régler est faible, il n'est pas rare que nous renoncions à la récupération. » Par exemple, un couple d'ouvriers héritier, à la mort d'une grand-mère, d'une petite maison, évaluée à 20 000 F, n'a pas eu à dédommager l'administration, alors que la créance était de 178 000 F. Il y a eu abandon de la procédure. Même décision dans une autre affaire : la créance se montant à 25 300 F et l'actif successoral à 55 000 F, à partager entre sept enfants.

En règle générale, la commission dit se montrer également bienveillante lorsque la famille a manifesté son attachement à la personne âgée, en maintenant avec elle des liens affectifs. Un neveu avait hébergé très longtemps sa vieille tante souffrante avant de la confier à une institution. Il a été exempté du paiement des frais de pension. *« Son héritage de 65 000 F ne compensera jamais les efforts et les attentions qu'il a déployés à son égard. »*

En revanche, si les héritiers jouissent d'une bonne situation, ont des revenus confortables ou ne se souviennent de leur aïeul qu'à l'ouverture du testament, la commission devient sévère et demande à « récupérer » l'intégralité de la créance. Les frais de succession ne porteront, bien entendu, que sur les sommes restantes, déduction faites de la « dette ».

En cas de contestation

En cas de contestation sur la valeur de l'héritage, l'administration fait appel aux services du Domaine pour procéder à l'estimation des biens au moment du décès.

Si la « dette » à rembourser est fixée par la commission d'aide sociale, son règlement est confié au percepteur, qui peut accorder des délais de paiement à la famille, soucieuse, par exemple, de ne pas se séparer d'une maison ou d'un terrain.

« Les familles font souvent preuve de beaucoup de loyauté et ne demandent qu'une réduction, parfois minime, alors que nous aurions, probablement, au vu de leur situation, accordé l'annulation de la créance. Mais nous ne pouvons aller au-delà de l'expression de la requête. » Peu de dossiers arrivent jusqu'à la commission centrale. La plupart des affaires trouve leur solution au niveau local. Mais la décision prise en appel ne pouvant être moins favorable que la décision antérieure, il est peut-être dommage que certaines familles n'utilisent pas plus ce recours. — Ch. G.

(1) Commission centrale d'aide sociale, ministère de la solidarité nationale, 1, place Fontenoy, 75007 Paris.

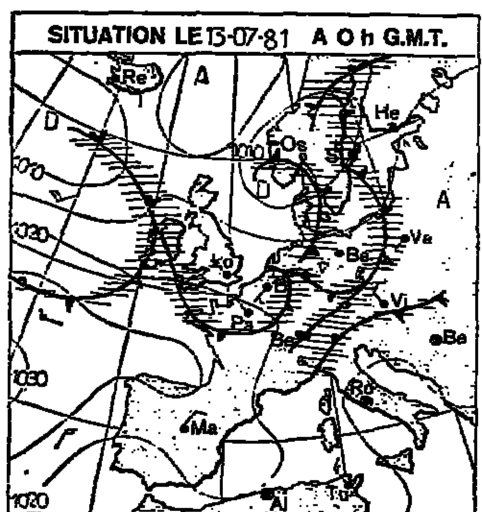
MÉTÉOROLOGIE

Evolution probable du temps en France entre le lundi 13 juillet à 0 heure et le mardi 14 juillet à 24 heures :

De l'air maritime circulant de l'Atlantique aux îles Britanniques et à l'Allemagne maintiendra un temps médiocre sur le nord de la France.

Mardi 14 juillet, sur la Bretagne, la Normandie, la région parisienne, le Nord, la Lorraine, l'Alsace, la Bourgogne et le Jura, le temps sera médiocre ; le ciel sera le plus souvent très nuageux ou couvert et il pleuvra un peu par moments. Quelques éclaircies apparaîtront l'après-midi. Les vents d'ouest seront modérés et les températures seront comprises entre 15 et 22 degrés. Du Massif Central à la Vendée, à l'Aquitaine et aux Pyrénées, le temps sera très brumeux le matin, nuageux l'après-midi avec des éclaircies localement assez belles ; les vents seront faibles. Sur les Alpes, dans la vallée du Rhône et dans les régions méditerranéennes il fera assez beau et les vents du nord persisteront ; ils seront assez forts au large. Les températures seront comprises entre 15 et 17 degrés le matin et 25 à 29 degrés l'après-midi.

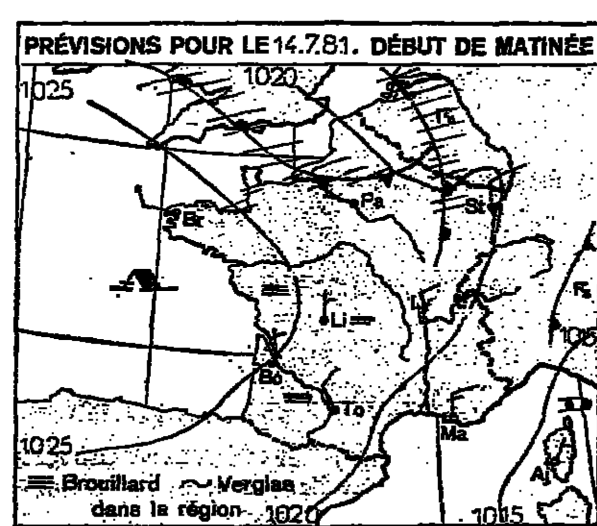
Le lundi 13 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 020 millibars, soit 765,1 millimètres de mercure.



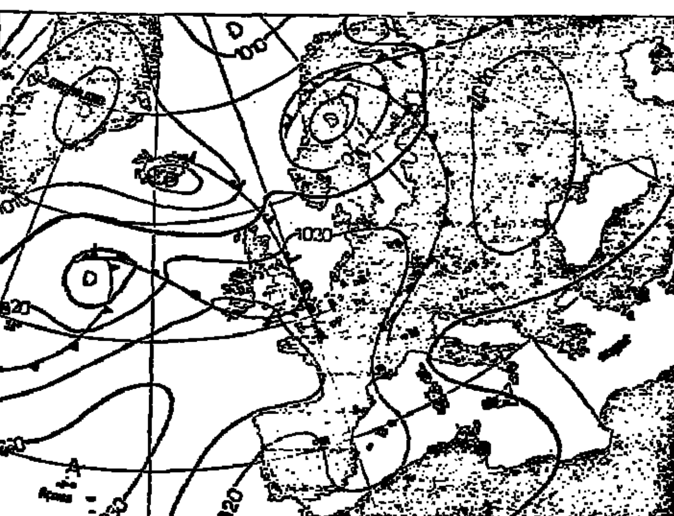
Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 12 juillet, le second, le minimum de la nuit du 12 au 13) : Ajaccio, 26 et 16 degrés ; Biarritz, 22 et 17 ; Bordeaux, 24 et 16 ; Bourges, 23 et 16 ; Brest, 18 et 14 ; Caen, 21 et 14 ; Cherbourg, 17 et 13 ; Clermont-Ferrand, 23 et 16 ; Dijon, 24 et 16 ; Grenoble, 24 et 15 ; Lille, 19 et 14 ; Lyon, 24 et 15 ; Marseille, 30 et 21 ; Nancy, 23 et 16 ; Nantes, 22 et 13 ; Nice, 27 et 21 ; Paris-Le Bourget, 22 et 13 ; Pau, 24 et 16 ; Perpignan, 28 et 21 ; Rennes, 22 et 14 ; Strasbourg, 25 et 16 ; Tours, 24 et 17 ; Toulouse, 24 et 17 ; Pointe-à-Pitre, 31 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 27 et 21 degrés ; Amsterdam, 18 et 12 ; Athènes, 29 et 22 ; Berlin, 25 et 17 ; Bonn, 21 et 15 ; Bruxelles, 21 et 13 ; Le Caire, 33 et 24 ; îles Canaries, 26 et 20 ; Copenhague, 22 et 17 ; Genève, 23 et 13 ; Jérusalem, 27 et 16 ; Lisbonne, 35 et 23 ; Londres, 21 et 15 ; Madrid, 32 et 18 ; Moscou, 25 et 15 ; Nairobi, 22 et 14 ; New-York, 32 et 23 ; Palma-de-Majorque, 28 et 15 ; Rome, 29 et 18 ; Stockholm, 27 et 16.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)



PRÉVISIONS POUR LE 14 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



EXPOSITION

AFFICHES D'ANTAN. — Affiches polychromes qui fleurirent sur les murs des villes et qui représentaient, au moyen de formes stylisées ou plus élaborées, des femmes en crinoline, des hommes en maillot rayé... Affiches qui reflètent les rêves des Français d'avant l'avion, les charters, les tour-opérateurs. Affiches, enfin, qui vantaient l'utilisation de la voiture et de la « petite reine », sous la signature d'auteurs souvent très connus : Mucha, Chéret, Capiello ou Toulouse-Lautrec.

★ Jusqu'au 5 septembre à la galerie de l'Imagerie, 9, rue Dante, 75005 Paris.

Le Monde

ÉCONOMIE

LE SOMMET D'OTTAWA ET LA HAUSSE DU DOLLAR

Le risque d'un faux pas

par GUILLAUME GUINDEY (*)

Réunis lundi dernier 6 juillet à Bruxelles, les ministres des finances des Dix sont convenus qu'à l'occasion du sommet d'Ottawa (États-Unis, France, R.F.A., Grande-Bretagne, Italie, Japon, Canada) des 20 et 21 juillet soit demandé aux Américains d'intervenir sur les marchés des changes pour aplanir les fluctuations du dollar, sinon même pour essayer de les contenir à l'intérieur d'une « zone de vraisemblance », pour reprendre l'expression de M. Xavier Ortoli. Une telle demande est-elle légitime ?

LES membres de la Communauté économique européenne chercheraient à faire prévaloir la thèse suivante vis-à-vis des États-Unis sur les problèmes monétaires internationaux.

Il appartiendrait aux États-Unis, prétendraient les Européens, d'intervenir sur le marché des changes pour empêcher une hausse excessive du cours du dollar par rapport aux monnaies étrangères, en particulier par rapport aux monnaies européennes.

Cette thèse est déraisonnable. En premier lieu, elle consiste à demander aux États-Unis d'acheter des monnaies étrangères et, par conséquent, d'assumer sur ces monnaies un risque de perte de change qu'ils n'ont aucune raison d'accepter de prendre.

En second lieu, cette thèse méconnaît la règle traditionnelle en vertu de laquelle, quand une intervention est nécessaire pour soutenir une devise sur le marché des changes, c'est aux autorités monétaires responsables de cette devise d'intervenir, en achetant sur le marché la devise en question contre des devises étrangères.

Si, comme c'est vraisemblablement le cas, le mark (pour prendre un exemple) est aujourd'hui poussé — en raison d'une politique monétaire interne des États-Unis contestable — à une sous-évaluation excessive vis-à-vis du dollar, c'est aux autorités monétaires allemandes, et à elles seules, qu'il appartient — avec au besoin le concours technique d'autres banques centrales — d'intervenir sur le marché en vendant des dollars contre des marks.

Chaque pays est souverain quant à la défense de sa monnaie et quant au volume des interventions qui sont opportunes pour cette défense. Ce n'est pas aux États-Unis qu'il appartient de soutenir les monnaies européennes par des interventions sur le marché (il leur appartient, en revanche, de ne pas les mettre en péril par une politique monétaire interne insuffisamment attentive à ses contrecoups extérieurs).

Mais, dira-t-on, les autorités monétaires allemandes risquent de ne pas disposer d'assez de dollars pour défendre efficacement le mark sur le marché. Admettons que ce soit vrai (encore que cela soit peu probable). Il est conforme à la tradition de la coopération entre les banques centrales que, dans une telle éventualité, la Federal Reserve Bank de New-York mette des dollars à la disposition de la Bundesbank, sous forme de swap ou sous une autre forme. Une telle opération de crédit ne ferait courir aucun risque de change sur le mark aux autorités monétaires américaines. Elle ne les ferait pas non plus intervenir sur le marché des changes.

Les pays européens ont le droit de critiquer les dommages que leur cause la politique monétaire interne des États-Unis. Ils auraient le droit de demander aux Américains — en cas de nécessité — de prêter des dollars à leurs banques centrales. Ils auraient tort d'insister auprès des États-Unis pour que ces derniers se chargent de soutenir sur le marché des changes les monnaies européennes.

(*) Membre de l'Institut.

LE CHOMAGE EN FRANCE

Renverser une tendance qui vient de loin

« PRIORITÉ des priorités » pour le gouvernement de M. Pierre Mauroy, la lutte contre le chômage ou mieux, la bataille pour l'emploi, est engagée avec l'adoption de premières mesures qui peuvent cependant paraître limitées, comme la création de 54 290 postes dans la fonction publique et les collectivités locales (sur les 210 000 prévus), et le simple remodelage du pacte pour l'emploi.

Du reste, ce n'est pas avant « plusieurs mois », comme le premier ministre l'a déclaré dans son discours-programme du 8 juillet, que la nouvelle équipe au pouvoir espère « renverser la tendance », et, à la fin de l'année, un « plan intérimaire de deux ans », destiné à relancer l'activité, doit être soumis au Parlement.

La tendance actuelle du chômage, on ne la connaît que trop bien : comme le montre le graphique ci-contre, la situation du marché du travail n'a cessé de se dégrader depuis le début de la crise économique, et même depuis le commencement des années 70. On a un peu oublié, en effet, que le chômage avait doublé, en données corrigées des variations saisonnières, du 1er janvier 1970 au 1er janvier 1974. Mais, à l'époque — c'est-à-dire lors de l'élection de M. Giscard d'Estaing, — l'économie française pouvait supporter sans trop de dommage un volant de 450 000 sans-emplois.

Chômeurs
2 000 000
1 500 000
1 000 000
500 000
1 622 000
1 522 000
DEMANDES D'EMPLOI En données corrigées
En données observées
PART DES JEUNES DANS LE TOTAL DES DEMANDES En données observées
637 600
OFFRES D'EMPLOI En données corrigées
En données observées
74 600
70 100
1970 1971 1972 1973 1974 1975 1976 1977 1978 1979 1980 1981

Une inconnue : l'attitude des employeurs

Depuis 1970, le nombre des demandes d'emplois non satisfaites a été multiplié par huit, tandis que, par rapport à mai 1974, 1,4 million de personnes supplémentaires sont aujourd'hui inscrites à l'Agence nationale pour l'emploi.

Le chômage a fait des ravages notamment parmi les jeunes et les femmes. Toujours par rapport à mai 1974, le stock des offres d'emploi non satisfaites a fondu des deux tiers, malgré la réforme de l'A.N.P.E., qui est aujourd'hui dotée d'un nouveau directeur général et de nouvelles orientations et qui devrait être pourvue de moyens accrus.

Le gouvernement de M. Raymond Barre avait sacrifié l'emploi sur l'autel de la compétitivité. Celui de M. Mauroy entend engager l'essentiel de ses forces dans la lutte contre le chômage. Reste une grande inconnue : quelle sera, au-delà de louables déclarations d'intentions, l'attitude des employeurs, sans lesquels, par définition, rien n'est possible ?

Aujourd'hui le Plan

SORTANT d'une certaine réserve, M. Michel Rocard a tenu, jeudi 9 juillet, une conférence de presse rue de Varenne où une plaque toute neuve a été apposée pour signaler la nomination, pour la première fois dans l'histoire des Républiques françaises, d'un ministre du Plan. On se « contentait », depuis 1944, d'un commissariat général, ce qui revenait à montrer la prépondérance de Matignon, puis de l'Élysée, en la matière.

Comme on ne saurait supposer qu'un ministère du Plan ait été créé pour y placer un homme à qui l'on devait bien le titre de ministre d'État, il reste à admettre que la prévision quinquennale est bien devenue, comme les socialistes l'ont sans cesse répété, la pierre angulaire de la stratégie économique. Après le discours du premier ministre devant l'Assemblée nationale, M. Rocard intervient donc, à la manière d'un relayeur s'emparant du témoin. Vous avez dit nationalisations, priorité à l'emploi et nouvelle citoyenneté ? Fort bien, nous allons partir de ce paysage rénové pour établir, dans un temps record, le plan intérimaire de deux ans que vous me réclamez.

Il faut faire vite en effet, car, pour la première fois depuis la Libération, la France connaîtra, en 1981, une année sans Plan. Le septième s'est achevé en décembre dernier, tandis que le huitième n'a pas été soumis au suffrage parlementaire : en période électorale, c'eût été fournir trop d'arguments à l'opposition, et même à cette fraction de l'ancienne majorité qui ne cachait pas son intention de ne pas voter le projet de loi relatif au VIIIe Plan.

Pour l'heure, voici M. Rocard parti à grandes enjambées. Le temps lui manquera pour procéder, comme il l'eût souhaité, à des consultations approfondies. Rue de Martignac, siège du commissariat général, on a rangé sa panoplie de vacancier.

Nécessité fait loi, mais ne fait pas pour autant l'affaire des planificateurs. Le Plan de deux ans, pour indispensable qu'il soit, présente bien des inconvénients. Il risque de faire prendre la prévision pour ce qu'elle n'est pas (que peut-on programmer valablement en une si courte période ?) ; il va mobiliser les énergies dont on aurait grand besoin pour préparer le Plan « à la socialiste » des années 1984 à 1988, dont le terme, à fait remarquer M. Rocard, « coïncidera avec celui du mandat présidentiel ». Or, le ministre d'État veut innover, particulièrement en instituant une régionalisation de la planification et en tentant de réaliser ce consensus dont il fait un des moteurs de l'activité économique. M. Rocard, qui cite volontiers, à cet égard, l'Allemagne fédérale et le Japon, croit beaucoup à la concertation entre partenaires sociaux, à la prise de décisions en commun. Il sait que la Rue de Martignac est le lieu obligé des rencontres entre représentants patronaux et syndicalistes qui participent aux commissions. Il n'oublie pas que d'importants travaux sont sortis de ces mêmes commissions et qu'il n'a manqué souvent que la volonté de les traduire en actes.

Quand il fait cette analyse, M. Rocard trouve aussitôt les formules heureuses dont il a le secret. Il se définit comme « le ministre chargé de l'impulsion » et dépeint le Plan comme « le lieu où se fait le partage entre la vérité et l'utopie, entre le possible et le souhaitable ». En affirmant, enfin, qu'il est « un instrument de convergence de l'action gouvernementale », il le situe moins qu'il ne tente de se situer lui-même. Là est l'enjeu dont on ne connaîtra le dénouement qu'au fil des semaines. Le ministre d'État aura-t-il la haute main sur la planification ? Il deviendrait en ce cas un personnage-clé de l'action gouvernementale. Sera-t-il relégué au rôle de super-commissaire répondant aux instructions de l'Élysée ? Il faudra s'attendre alors à des conflits qui feraient immanquablement resurgir des querelles de tendances.

FRANÇOIS SIMON.

Les industriels grecs ont beaucoup à faire pour se hisser au niveau européen

Depuis le début de l'année, la Grèce fait partie de la Communauté économique européenne. Cependant, beaucoup de chemin reste à parcourir pour que l'industrie grecque travaille dans des conditions comparables à celles de ses partenaires européens. En attendant, l'État assure, par divers canaux, les indispensables protections.

A plusieurs reprises, depuis le début de cette année, l'Union des industriels grecs a tiré la sonnette d'alarme et souligné que, en dépit du remarquable bond en avant effectué durant ces deux dernières décennies, un très grand nombre d'entreprises affrontent de plus en plus de difficultés.

L'industrie grecque, extractive et manufacturière, qui représente 20 % du produit national brut (+ 1,9 en 1980 contre + 3,7 % en 1979), groupe plusieurs milliers d'entreprises employant environ 640 000 personnes. Elle se révèle dynamique, mais son développement est freiné par diverses particularités structurelles.

Tout d'abord, l'industrie grecque souffre d'une excessive concentration géographique et des disparités régionales qui en découlent. Ainsi, la première zone industrielle, celle d'Athènes-Le Pirée, représente 47 % de la main-d'œuvre industrielle et 50 % des investissements privés. Cette implantation industrielle massive a provoqué, avec un grave déséquilibre démographique (un tiers de la population vit dans l'agglomération Athènes - Le Pirée), une agression écologique, qui fait de la capitale l'une des villes les plus polluées du monde. La deuxième zone industrielle se situe à Thessalonique, et la troisième zone à Volos.

D'autre part, les entreprises du secteur industriel relèvent, pour la plupart, de l'artisanat et de la petite entreprise : 93 % de toutes les entreprises industrielles emploient moins de dix personnes, et 1,8 % seulement plus de trente personnes. Et, parmi les plus importantes unités industrielles, à l'exception de quelques filiales de groupes étrangers et de certains investissements du secteur public ou parapublic, peu nombreuses sont celles qui se situent à l'échelle européenne. Faute d'investissements suffisants, peu nombreuses également sont les entreprises ayant atteint le niveau optimal.

Du fait de cette particularité, l'industrie grecque peut être divisée en deux secteurs. D'un côté, un artisanat d'un excellent niveau, créateur, dynamique et franchement compétitif en ce qui concerne, par exemple, la bonneterie, la confection et les fourrures. Cependant, il convient de noter que la proportion des travailleurs indépendants, par rapport au total de la population active non agricole est, avec 40 %, l'un des plus forts d'Europe. De l'autre côté, un secteur groupant des unités industrielles modernes.

En tenant compte des critères économiques, commerciaux et financiers, il apparaît que les industries de pointe sont : raffinage des produits pétroliers, aluminium, ciment, textiles, chantiers navals, produits chimiques et plastiques, produits agro-alimentaires. Et la Grèce est le troisième exportateur mondial de ciment, après l'Espagne et le Japon, alors que ses importantes ressources minières (bauxite, ferronickel, magnésie, etc.) présentent de grandes possibilités de développement industriel.

Mille entreprises déficitaires sur trois mille

Le 25 mars dernier l'Union des industriels grecs signalait que, sur un peu plus de trois mille entreprises ayant présenté un bilan et employant plus de 300 000 personnes, plus d'un millier se présentaient comme chroniquement déficitaires, alors qu'une centaine d'unités solides et rentables affrontaient de sérieuses difficultés. Quelques dizaines d'entreprises assurent à elles seules 55 % des livraisons de produits industriels. Leurs ventes à l'étranger représentaient, en 1979, 60 % du total des exportations grecques.

Cette morne conjoncture relève de causes à la fois conjoncturelles et structurelles.

D'une part, l'industrie grecque subit les retombées de la crise mondiale, le choc pétrolier, la hausse des matières premières et des biens d'équipement, le poids de l'endettement, la réduction des disponibilités en capitaux de roulement, des taux bancaires dépassant 23 %.

D'autre part, l'industrie grecque souffre de l'atonie des investissements privés (— 9,9 % en 1980 contre + 7 % en 1979).

Beaucoup des plus importants industriels grecs préfèrent en effet investir dans l'immobilier ou dans la marine marchande, dans des opérations spéculatives, et de préférence à l'étranger, plutôt que de tonifier l'industrie nationale. De même, l'industrie souffre de l'absence d'un réel marché financier, de l'orientation traditionnelle de l'épargne vers le secteur immobilier et d'un manque de tradition industrielle. Il est un fait que l'essor de l'industrie grecque est retardé par le caractère trop familial de la plupart des industries. Et, alors que le secteur industriel moderne demeure concentré entre les mains d'une trentaine de familles, même dans le cas des sociétés anonymes dont les actions sont cotées à la Bourse des valeurs, seule une faible part du capital se trouve distribuée dans le public. Ces dernières années, d'importantes entreprises se sont tout de même associées à des capitaux étrangers ou ont signé des accords de savoir-faire ou de transfert de technologie avec des sociétés étrangères.

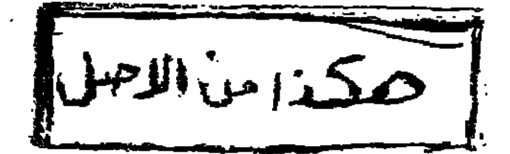
Il convient également de relever que, par suite d'un gigantesque endettement des entreprises, l'État contrôle directement ou indirectement une partie importante de l'activité industrielle du pays. Directement, comme c'est le cas par exemple avec la raffinerie d'Aspropyrgos, d'une capacité de distillation de 4,5 millions à 5 millions de tonnes ; indirectement par le contrôle des banques commerciales représentant 92 % des crédits et dépôts. Sans compter le contrôle exercé par des institutions spécialisées comme la Banque agricole (industrie du sucre, industries agro-alimentaires) ou la Banque hellénique pour le développement industriel (produits chimiques, engrais, etc.).

Pourtant, les industriels ne sauraient se plaindre de l'État. Alors qu'ils bénéficient de structures sociales du pays — salaires inférieurs de 30 % à 40 % au niveau européen, charges sociales relativement peu élevées, syndicalisme embryonnaire, — les industriels grecs sont encore en mesure de profiter du laxisme dont font preuve les autorités en matière de sécurité et d'hygiène comme en matière de pollution et de protection de l'environnement. Mais, surtout, l'industrie grecque continue à être plus ou moins protégée et à bénéficier, même depuis l'adhésion à la C.E.E., de diverses aides, déguisées ou non, au titre du développement économique ou régional et au titre des exportations. Mais les industriels profiteraient bien plus de tous ces avantages et privilèges s'ils se décidaient à rompre avec une curieuse mentalité.

En effet, la presse grecque, qui multiplie ses efforts pour aider au développement économique et social du pays, ne cesse de dénoncer le manque d'esprit d'entreprise de trop nombreux industriels. Elle déplore régulièrement le faible intérêt manifesté par les chefs d'entreprise (qui n'ont pas conscience de leur rôle et de leurs obligations) pour tout ce qui est études de marché, études technologiques, études économiques ou d'implantation, méthodes modernes de management, et pour la recherche scientifique et technologique. Cette mentalité aggrave les problèmes structurels d'une industrie grecque pourtant riche en possibilités de développement.

Depuis l'adhésion à la C.E.E. l'industrie grecque dispose d'un marché de 260 millions d'habitants, et certaines de ses unités sont déjà compétitives et peuvent assurer d'importantes exportations également vers l'Afrique et le Moyen-Orient. C'est donc en fonction de perspectives raisonnablement fort encourageantes que les autorités helléniques s'emploient à relancer le secteur industriel. Avec la nouvelle législation industrielle, il est possible d'envisager de nouveaux et importants investissements privés étrangers et locaux. Le développement régional et industriel devrait également tonifier le taux d'expansion de la production industrielle (0,4 % pour 1980 contre 1,9 % en 1979) et, grâce à de judicieuses et inévitables restructurations et à l'extension dynamique de l'artisanat, l'industrie grecque devrait cesser de faire penser à un homme mourant de soif près d'une claire fontaine. Et, surmontant ses problèmes actuels, l'industrie grecque ne devrait plus tarder à tenir la place qui lui revient dans le concert européen.

MARC MARCEAU.



هكذا من الأصل

POINT DE VUE

Et si on tuait le travail noir !

par JEAN-JACQUES DUPEYROUX

TRAVAIL noir, clandestin, illégal, underground, parallèle, marginal, informel, souterrain, immergé... Il ne manquait plus qu'Illitch, mais ça y est. Titre de son dernier ouvrage : *le Travail fantôme* (1), consacré aux activités « vernaculaires ». En réalité, ce n'est pas en renouvelant indéfiniment les mots que l'on renouvelle le problème lui-même. Un problème que connaissent pratiquement tous les pays, et dont les termes commencent de se décanter.

Les « causes » de ce phénomène de société ? Il est clair que, parmi quantité d'autres données pathogènes, il est la résultante de trois facteurs de base. D'abord une imposition socio-fiscale de plus en plus lourde : la tentation de la fraude est directement proportionnelle aux bénéfices tirés de l'évasion. Une force de travail suffisamment disponible ensuite, qu'il s'agisse de catégories sociales supposées inactives — retraités, préretraités, chômeurs — ou de catégories actives bénéficiant d'horaires de travail adéquats. Enfin, une indulgence profonde du corps social et de ses juges, du moins en France, à l'endroit des vols commis aux dépens de la collectivité (2).

Les réactions suscitées par le phénomène, elles aussi, se clarifient. D'un côté, le procès, avec des chefs d'accusation particulièrement lourds, convaincants, et la condamnation sans appel d'un véritable « fléau social » qui, entre autres effets, fausse la concurrence, détériore toutes les valeurs, et, en définitive, contraint les honnêtes gens à payer pour les fraudeurs : fisc, sécurité sociale (3).

La question-clé

Ailleurs, l'inévitable contre-discours. Le travail noir, la fraude ? Une bulle d'indépendance et de liberté reconquise par les individus sur l'étatisme ; une chance pour l'économie !

Et puis, la foule des résignés. Dans le fond, le travail noir est un pis-aller, une soupape nécessaire, intégrée, non sans hypocrisie, par notre système social : qui, par exemple, croit vraiment qu'un chômeur pourrait vivre avec ses seules allocations lorsque celles-ci sont fort loin du SMIC ? D'autre part, à supposer que l'essor du travail noir soit réellement scandaleux, il serait vain de s'illusionner : contre un tel phénomène de société, pratiqué à un degré ou à un autre, par tous les Français, il n'existe aucune potion magique ; la situation est sans remède.

Elle est sans remède si l'on se place d'abord au plan des politiques de prévention. Agir sur les causes, voilà qui est beaucoup plus séduisant que sanctionner — toujours sanctionner ! — les auteurs d'infractions. Mais, en matière de travail noir, on peut toujours plaider pour la réduction de la charge socio-fiscale... Vœu parfaitement pieux ! Et qui proposerait de s'attaquer à la deuxième cause fondamentale du phénomène, le temps disponible, chômeurs mis à part ?

Or, si on laisse de côté les stratégies de l'illusion, on en est réduit à additionner des mesures accessoires, « périphériques », qui peuvent, bien sûr, ne pas être totalement inefficaces, mais dont le large échec est cependant aisément prévisible. Pourquoi ?

A cause de la convergence des intérêts, réels ou supposés, des contractants. Si l'utilisateur des services et leur fournisseur, salarié ou artisan, estiment avoir, l'un et l'autre, intérêt à placer leur échange en marge de la légalité, cette convergence leur assure une protection en béton. Celui qui fait repeindre son appartement au noir se félicite de payer moins cher, et le peintre se félicite de ne payer ni impôt ni charge sociale sur les sommes perçues. Que faire contre une telle alliance ?

C'est effectivement cette alliance, cette complicité dans la fraude aux lois de la République, qui soulève les vraies difficultés. Aussi bien, si l'on tient absolument à s'attaquer au travail noir, la question-clé, quelque peu négligée, est-elle sans doute la suivante : est-il possible d'enfoncer un coin dans cette solidarité de telle façon que l'un des deux contractants ait tout à redouter de l'autre ?

1) Posons-la d'abord au niveau du « travail salarié ».

Ici, aussitôt, une surprise de taille. Alors qu'on ne cesse d'entendre les pouvoirs publics dénoncer avec force véhémence le travail salarié non déclaré, on s'aperçoit, lorsque l'on fouille un peu les données juridiques du problème, que, sauf cas particuliers — personnes n'ayant jamais encore été affiliées, — il n'existe aucune obligation de déclaration d'emploi proprement dite ! L'employeur Dupont qui embauche le salarié Durand n'est nullement tenu d'en aviser quiconque ! En revanche, mais c'est là chose fort différente, il devra intégrer la rémunération dudit Durand dans l'assiette globale et anonyme des cotisations sociales qu'il doit acquitter tous les trimestres s'il s'agit d'une entreprise occupant moins de dix salariés, tous les mois au cas contraire. Sans le moindre bordereau nominatif, un tel bordereau ne devant être traduit qu'en fin d'année. Bien entendu, si Dupont « oublie » Durand, plus précisément la rémunération de Durand, dans son règlement trimestriel ou mensuel, et si la preuve peut en être apportée, il subira diverses sanctions qui, pratiquement, se ramèneront à des majorations de retard.

On peut difficilement imaginer système plus incitatif à la fraude, dans la mesure où le travail noir correspond généralement à des tâches provisoires dans de petites entreprises. Voyons en effet de plus près. Dupont embauche Durand le 10 janvier. Il doit verser les cotisations sociales afférentes aux rémunérations du premier trimestre lors de la première quinzaine d'avril. Un contrôle — ils sont rarissimes — intervient-il entre le 10 janvier et le 15 avril, la présence de Durand n'embarrassera aucunement Dupont : il est en règle ! Arrive le 15 avril, alors qu'il n'y a eu ni contrôle ni accident du travail : si, entre-temps, Dupont en a fini avec Durand, et ce sera le cas le plus fréquent, quel accès de civisme, bien insolite dans notre société, le pousserait-il à payer des cotisations pour un emploi déjà absorbé par le passé ? Que risque-t-il à passer outre ? Pratiquement, rien.

Si l'on prend sa raison par le bon bout, comme le disait le héros de Gaston Leroux, il faut donc distinguer deux choses profondément différentes : une « déclaration de l'emploi » d'une part, la « dette de cotisations » d'autre part. Et cette déclaration de l'emploi, qui reste à instituer, ne doit pas être enfermée dans un délai X à compter de l'embauche : elle doit être « préalable » au début des travaux, de façon que l'emploi non préalablement déclaré soit automatiquement constitutionnel d'une infraction lourdement sanctionnée. Voilà qui ne serait vraiment pas très difficile, et qui constituerait un premier pas, non négligeable, par rapport au quasi-néant actuel.

Mais si l'on s'en tenait là, on n'éviterait guère que certains salariés au noir, surpris par une opération de contrôle, ne jurent, la main sur la conscience, qu'ils se trouvaient là par hasard, ou qu'ils donnaient au maître des lieux le coup de main le plus bénévole... Tant que les deux contractants seront solidaires dans la fraude, les progrès ne pourront être que limités.

Une seule direction : la prime... Il n'est d'entente qui ne résiste indéfiniment à l'attrait d'une prime suffisamment substantielle. En clair, l'emploi non préalablement déclaré, sanctionné ou pas au plan pénal, pourrait l'être sévèrement au plan civil : l'employeur serait condamné à verser une indemnité forfaitaire élevée au salarié non déclaré — un an de salaire ? 30 000 F ? — compétence étant donnée aux juridictions de la Sécurité sociale qui, en général, fonctionne vite et bien. Ou à des juridictions professionnelles. Elément nouveau, très nouveau : les salariés au noir seraient beaucoup moins « fiables » puisque « directement intéressés à l'émergence de la relation clandestine... » Réactions imprévisibles à redouter ! Risques considérables. Danger !

Ainsi, à la situation actuelle, lourdement incitative, serait substitué un système lourdement dissuasif. D'une façon plus générale d'ailleurs, le droit du travail serait beaucoup mieux respecté si un système indemnitaire énergique, au bénéfice du personnel concerné, était substitué à l'actuel fatras pénal, à peu près totalement inutile.

Déclaration des travaux

Soyons toutefois réaliste : en matière de travail noir, il n'existe évidemment pas de dispositions « totalement » dissuasives, et l'on recenserait sans aucune peine une série de cas dans lesquels une telle obligation de déclaration préalable resterait lettre morte. Mais il serait encore plus irréaliste de professer un pessimisme systématique. Il y a gros à parier que la perspective de violents retours de flamme, pour l'instant inconcevables, serait susceptible d'entraîner des changements profonds dans les comportements. Les enfants apprennent vite la peur du feu.

2. — Le travail clandestin « non salarié » — théoriquement sanctionné par une loi du 11 juillet 1972 — soulève des problèmes beaucoup plus délicats ! En l'état actuel de notre droit positif, l'utilisateur des services — celui qui fait repeindre son appartement — est hors jeu : seul l'exécutant est tenu de déclarer les sommes reçues au fisc et aux organismes de Sécurité sociale dont il dépend. Mais à partir du moment où il bénéficie d'une couverture sociale qu'il juge suffisante, quel masochisme le contraindrait à procéder à de telles déclarations quand les contrôles sont quasiment inexistants ?

Si l'on veut bien reprendre sa raison par le bon bout, en s'aperçoit vite que, si l'on désire réellement s'attaquer au problème, il faut, dans toute la mesure possible, transposer au cas du travail non salarié les solutions précédemment suggérées par le travail salarié.

Pour certains travaux, dont la liste devrait être dressée, cela conduirait à imposer à l'« utilisateur » une obligation de déclaration très simplifiée, mais assortie de sanctions drastiques : au cas de non-déclaration, l'utilisateur devrait verser à son partenaire une lourde indemnité forfaitaire. Il suffirait de monter les enchères à un niveau suffisant pour rendre explosif le recours à des travaux non déclarés, et décourager les candidats

Voilà qui est bien déplaisant, nous dira-t-on, et qui ne va pas sans rappeler les thèses selon lesquelles, en matière de prostitution, la seule politique efficace passe par la condamnation du client plutôt que celle de son éphémère compagne. Peut-être. L'important, en tout cas, n'est pas de discourir, mais d'agir à point. Et en ce qui concerne le travail noir, il semble qu'on n'ait le choix qu'entre le laisser-faire, la résignation, ou des thérapeutiques extrêmement désagréables. Délicat.

(1) Pierre Drouin a rendu compte de cet ouvrage dans *le Monde* du 11 avril 1981.

(2) Quelques chiffres qui se passent de tout commentaire. Alors que chaque année les tribunaux prononcent des dizaines de milliers de peines de prison ferme, aussi bien pour le vol d'un lapin que pour celui d'une voiture, en 1977, une telle peine fut prononcée cent quatre-vingt-six fois pour fraude fiscale (le plus souvent pour violation des dispositions douanières) et... trois fois pour fraude à la Sécurité sociale. Dans un pays où la fraude est massive. On vit encore sous Louis-Philippe.

(3) Les rapports fondamentaux de M. Delorozoy, président de l'Assemblée permanente des chambres de commerce, et de M. Fau, conseiller à la Cour de cassation. Ces deux rapports seront publiés in extenso par *Droit social*, juillet, numéro spécial sur « le travail atypique).

LES NOTES DE LECTURE d'Alfred SAUVY

● L'AUTOGESTION EN UNIFORME.

L'expérience péruvienne de gestion du sous-développement,

ALBERT MEISTER.

Dans cet esprit fertile, les idées se pressent en tel désir d'indépendance et de percée qu'il devait fatalement être attiré par les vicissitudes sociales et, notamment, par l'autogestion ou plutôt les autogestions, car elles sont, nous dit-il, de formes très différentes. Après la Yougoslavie, il ne fallait par « manquer » l'exceptionnelle aventure des militaires au Pérou.

Parvenus au pouvoir, à la suite du coup d'Etat d'octobre 1968 — sans créer d'émotion particulière, tant les précédents étaient nombreux, — les militaires entendent créer un ordre social tout nouveau, non sans « l'appui technique » du parti communiste (image qui pourrait inspirer quelques comparaisons). Il s'agit de briser la domination de l'argent, intérieure et extérieure, par les nationalisations, les expropriations (quinze mille sept cents propriétaires expropriés), la réforme agraire, un large recours aux coopératives et aux autogestions.

Pas de reproche contre les intentions ni contre la puissance de ce mouvement, proprement révolutionnaire, bien que non issu des masses populaires.

Sans être négligeables, les résultats ont conduit à une grande déception : inflation, exportation de capitaux, actions divergentes des affranchis de diverses sortes, etc., le scénario diffère certes de tant d'autres, mais pas sur le dénouement : le prêt sauveur du F.M.I., assorti des conditions usuelles « d'assainissement ».

Les causes de l'échec ? Résistance des capitalistes ou... du capitalisme national et transnational ? Esprit latin ? Manque de techniciens moyens (obstacle classique au développement) ? Excès de rythme et d'ampleur ? Tout peut se soutenir dans cet imbroglio, rendu plus confus encore, ici, par le manque de chronologie et de statistiques continues, en partie compensé par une puissante documentation, servie par des expressions évocatrices, tel le néobismarkisme des grands technocrates ».

Conclusion curieuse, plus bouillante encore et remueuse d'idées, sur les perspectives qui s'ouvrent dans le monde.

Une lecture de premier rang, à ne pas manquer.

★ Editions Privat, « Réflexion faite ». Imprimé à Clamecy, 306 pages. 63 francs environ.

● CRISE DE L'HABITAT.

Perspectives de développement socialiste en Algérie.

DJILALI BENAMRANE.

Directeur du Centre de recherche en économie appliquée, le préfacier ne ménage pas ses critiques au plan proposé par l'universitaire et esquisse un projet personnel.

Elle est, jusqu'ici, restée à l'état de texte, la brillante déclaration sur le logement contenue dans la Charte du peuple algérien, en 1976. Pour recouvrer la situation, combien médiocre, de 1966, il faudrait 700 000 logements de plus et même 900 000 aujourd'hui. L'entassement qui en résulte peut se mesurer au nombre moyen de personnes par ménage : 7,7 au moins contre 6,8 il y a quinze ans. Encore faut-il se rappeler qu'une partie importante des constructions réalisées l'a été, sous forme « pirate », c'est-à-dire de bidonvilles.

Impressionnant le bilan des besoins de construction, compte tenu de la progression de la population. La politique démographique suivie jusqu'ici a péché par optimisme (la suppression des allocations familiales a créé plus de misère que de contraceptions). En admettant que le rythme de progression recule de 3,2 % à 2,8 % par an, il faudrait, pour loger les 34 millions d'Algériens de l'an 2000, construire 4 millions de logements en vingt ans. Quant à la Casbah...

Nous sommes, jusque-là, dans une situation et des perspectives peu sujettes à débat ; plus incertaine et plus personnelle, la politique proposée : la construction devrait être assurée entièrement sur le mode socialiste algérien, au point que les constructions privées seraient interdites. Nous voilà loin de Turner et de la collaboration avec les autoconstructeurs. Suivent la description de l'administration à créer, la liste des entreprises nationales spécialisées qui seront nécessaires un tableau organigramme, etc. Nous sommes quelque peu pris de vertige devant le contraste entre l'ampleur de la tâche à accomplir et la rigidité des moyens proposés.

Quatorze annexes, dont les résolutions adoptées par le cinquième congrès extraordinaire du parti F.L.N., en juin 1980.

★ CREA. Editions S.N.E.D., Alger 1980, 306 p.

● ADAPTABILITÉ ET VIEILLISSEMENT.

Centre international de gérontologie sociale.

Bien que vieux lui-même d'un siècle, en Europe, et de deux, en France, le vieillissement de la population (accroissement de la proportion des personnes âgées) commence à peine à toucher l'opinion et à être étudié dans ses effets économiques, sociaux et politiques. Le Centre international de gérontologie sociale, dirigé et présidé par J. Flesch, à Paris, remplit une tâche dont l'étendue et le caractère vital ont été mis en évidence à l'important congrès de Québec, en août dernier, dont ce premier volume reproduit une partie des communications. Il s'agit de l'ensemble des efforts que doit déployer la société pour s'adapter au nouvel état de choses et de ceux de l'individu pour « réussir sa vieillesse ».

Ce congrès a vu, en somme, un tumulte, un jaillissement d'idées neuves, comme aussi une connaissance imparfaite de la base démographique. C'est ainsi que d'éminentes personnes ont encore attribué le vieillissement à l'allongement de la vie, alors que celui-ci n'a agi, sur lui, que depuis quelques années.

L'âge, a dit Bernice L. Neugarten, est un critère de moins en moins important pour une politique sociale ; idée contestée par V.-W. Marshall, dans une communication de haute tenue où il évoque aussi le « lobby gris », qui pourrait se former autour d'un groupuscule initial, et bien d'autres aspects.

Particulièrement dignes d'intérêt, les vues de L. Molnar sur la prolongation de la vie active, en opposition aux idées simplistes d'élimination des personnes âgées, encore si répandues en France.

Et nous voyons les points de vue du biologiste, du psychologue, du sociologue, de l'employeur, du promoteur social, du démographe, de l'économiste, etc., se juxtaposer ou s'entrecroiser.

Pour plus d'un Français, la lecture sera une intense révélation, l'ouverture sur une vie sociale en marche, mal connue. Il faut souhaiter une large diffusion.

Une bibliographie suit un certain nombre de communications.

★ Centre international de gérontologie sociale, 91, rue Jouffroy, Paris 1981, 358 pages. Deux volumes 178 francs environ.

● VERS LA RÉDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL.

ROLANDE CUVELIER.

Sur ce sujet d'actualité permanente, et particulièrement en vue dans la nouvelle politique de la France, le B.I.T donne une réponse fortement documentée et réfléchie, tout en en laissant la responsabilité à l'auteur.

C'est d'abord un exposé des motifs, c'est-à-dire un rappel des divers avantages découlant d'une réduction de la peine des hommes et d'une augmentation des loisirs, appelés aujourd'hui temps libre. Il semble cependant que la porte ainsi enfoncée fût déjà largement ouverte. Seule une morale très dépassée de classe dirigeante privilégiée pouvait, en quelque sorte, béatifier le travail et condamner l'oisiveté. Sur le plan proprement économique, le travail s'inscrit bien au passif de l'opération, l'actif étant la production de richesses.

Les diverses façons de réduire le temps de travail, journée, semaine, année, vie, sont successivement examinées.

La partie expérimentale et historique sacrifie largement à la légende, notamment pour la France et les Etats-Unis des années 30 ; mais, de plaidoyer vigoureux et presque unilatéral, au début, l'ouvrage gagne peu à peu en réflexion et en opposition d'arguments. Il s'agit cependant d'espérances ou de craintes, plus que de prévisions. Dans l'optique (trop étroite d'ailleurs) de l'entreprise, les employeurs semblent moins redouter la réduction des horaires que l'augmentation des coûts. L'intérêt général, lui, est sans porte-voix. Il en est de même, à une échelle plus vaste, à propos des services publics, non susceptibles de mécanisation.

Les répercussions sur les pays « du Sud » ne sont pas examinées, alors que ceux-ci nous reprochent déjà d'échanger une heure de notre travail contre quatre ou cinq heures de leurs travailleurs. Pour une organisation internationale, l'oubli est singulier. Cette analyse de haute tenue mériterait d'être complétée par une vue macroéconomique (énergie comprise), qui permettrait de juger les deux plateaux de la balance et de choisir ainsi en pleine connaissance de cause, notamment en rythme. Nous nous trouvons donc devant une excellente présentation de la question, telle qu'elle est abordée classiquement ; mais sans innovation, dans la voie d'une réponse scientifique.

★ Bureau international du travail, Genève 1981, 173 pages. 62,50 francs environ.

LES SCÉNARIOS POUR 1981 ET 1982 DE L'INSTITUT GAMA

Plusieurs interversions de lignes ont rendu pratiquement impossible la lecture de plusieurs parties du tableau qui illustrait page 22 l'article de MM. Raymond Courbis, Alain Fonteneau et André Keller « Scénarios pour 1981 et 1982 » paru dans *le Monde de l'Economie* du 30 juin 1981. C'est pourquoi nous le reproduisons ci-dessous en totalité.

En outre, il fallait lire, dans la note (1) de la page 21 :

« La baisse du chômage est toutefois plus faible que l'augmentation de l'emploi, car cette dernière entraine un accroissement du nombre des actifs du fait de l'augmentation (et non pas diminution, comme cela a été imprimé par erreur) des taux d'activité. »

	1980	1981			1982		
		R 0	R 1	R 2	R 0	R 1	R 2
TAUX DE CROISSANCE EN VOLUME ANNUEL EN %							
P.I.B. marchand en volume	1,0	— 0,1	0,3	0,2	2,0	3,1	2,5
Production industrielle en volume	— 0,5	— 3,4	— 3,3	— 3,3	1,5	6,4	— 0,6
Importation en volume	8,4	— 2,5	— 1,5	— 1,8	4,2	8,0	7,3
Consommation des ménages en volume	2,2	1,2	2,0	1,8	1,9	5,8	5,2
Investissements des entreprises en volume	4,9	— 4,5	— 3,8	— 4,3	1,8	1,8	0,4
Exportations en volume	3,4	2,8	2,5	2,6	2,9	1,6	1,7
Pouvoir d'achat du revenu brut disponible des ménages	0,5	1,4	2,6	2,3	1,4	5,6	5,0
Prix de détail	13,6	13,5	13,6	14,1	11,1	12,1	14,0
Emploi total	+ 0,2	— 0,4	— 0,2	— 0,2	— 0,4	2,1	1,9
Chômage (en milliers)	1 435	1 670	1 650	1 651	1 800	1 515	1 540
Balance des opérations courantes (milliards de francs courants)	— 31,1	— 35	— 42,4	— 52,4	— 21	— 67,6	— 99,3

R 0 : scénario de référence avec politique économique inchangée, type Barre.

R 1 : prise en compte de la politique économique du nouveau gouvernement, avec soutien du franc et incidence limitée sur la durée d'utilisation des équipements de la réduction de la durée du travail.

R 2 : R 1 + glissement du franc et baisse de la durée d'utilisation des équipements égale à la baisse de la durée hebdomadaire du travail.



FESTIVALS

AVIGNON

La vision Mesguich du « Roi Lear »

Daniel Mesguich dans la cour d'honneur avec *le Roi Lear* est l'attraction du Festival. Le bref passage du président de la République à la dernière répétition (1), puisqu'il était dû à une concordance de dates, n'a pas créé l'événement. Il l'a confirmé, a *confirmé* tout au moins que le metteur en scène est né sous une étoile qui attire la publicité.

Le soir de la première, pas une chaise, pas une marche n'étaient libres, et nombre d'imprévoyants sont restés à la porte. D'entrée, on retrouve la vision Mesguich dans la reproduction *miniaturisée* des murailles et dans son habituel petit théâtre qui prend la forme d'une petit cimetière carré aux parois obliques (décors de Thierry Delory), d'où surgit un vieillard imprécateur. Il se nomme Yorrick et, s'adressant à un crâne, établit la filiation avec le *Hamlet* monté par Mesguich à Grenoble en 1977. Ses cris donnent le ton. Pendant tout le spectacle, les acteurs profèrent le texte en poussant des voix de gorge amplifiées mais non déformées par la sonorisation.

Cela forme une sorte de chant rauque aussi artificiel que celui du nô, du flamenco ou de l'opéra, un chant sans trop de modulations, avec seulement des exaspérations de volume et des retraits comme par fatigue ou pour dire « pouce, c'est la pause ».

Daniel Mesguich a souvent expliqué que les acteurs déterminent leur jeu sur un principe de refus comme si les mots trahissaient ce qu'ils ont à dire, et ils se reprennent. En somme, une phrase pousse l'autre, accompagnées de mouvements électriques, de cavalcades coléreuses, de gambades, d'attitudes en déséquilibre. Cette manière ne laisse pas de place à l'interprétation psychologique, à aucune interprétation, pas même au récit d'une histoire.

Un spectacle de Daniel Mesguich est un crépitement de mots. Parfois, ils s'amusent à s'enchaîner en une phrase qui fait des ronds dans la mémoire comme un caillou fait vibrer l'eau dormante. Le texte de Michel Vittoz ainsi traité construit un bizarre édifice, un mirage de palais qui affirme son irréalité et dont les seuls éléments réels sont les silences. Les silences ne sont pas vides, ils permettent d'entendre le moutonnement d'une bande sonore de Daniel Deshays, montage musical extrêmement élaboré où se superposent du piano lointain, des bouffées symphoniques, un peu de rock, le passage d'un train et des cris de mouette qui semblent provenir de gorges déchirées.

Il y a là un mécanisme d'attirance et de fascination mis en marche par le *rythme d'ensemble*, dont la subtilité apparemment simple est d'une superbe efficacité. Mais surtout, il y a le talent de Mesguich, sa façon qui le rapproche des Italiens d'architecturer l'espace, de le rendre *modifiable*. *Il en suggère mille* profondeurs, théâtralise la véritable architecture par le jeu de fenêtres qui, s'éclairant, transforment la densité de la matière et les murs vénérables en rideaux de tulle. Des fantômes translucides glissent entre *la façade* et sa reproduction, des marionnettes abandonnées s'affalent dans une pose apprise sur un fauteuil rouge, des figures cherchent leur route sur des diagonales de lumière. La lumière vient du ciel, dessine des flots éphémères sur le plancher nu.

L'amour fou du théâtre

Il est facile de se laisser gagner par l'éblouissement, *tout aussi* facile d'en être écarté. Il suffit d'un instant, d'un incident pour que ne joue plus cette séduction fondée sur les ambiguïtés de la perception et du rêve qui est le fait même du théâtre et qui est ici portée à ses extrêmes conséquences. Quand on n'est plus à l'intérieur *du mirage*, l'élégante organisation des fantômes et pantins *croassants* ne laisse plus voir que ses rouages et ses tics et la répétition des « signes » : les multiples lettres transmises et *déchirées ou les perruques à longs* cheveux gris...

A *chaque fois*, chez Mesguich, le même phénomène se produit. Après l'entracte, c'est la froideur du système qui frappe, alors que, paradoxalement, le spectacle tend à faire se rejoindre les fragments disparates de la représentation et à dire le mot « fin » sur un moment d'émotion. Mais au centre de cette beauté *déshumanisée*, il a manqué Mesguich, conteur prodigieux, passionné, inventeur de délires, d'images flambantes, capable de faire déménager l'imagination pendant des heures.

Il devrait être là, au cœur de sa vision et la faire palpiter comme Carmelo Bene qui, lui, jette sur la froideur encore plus accentuée de ses spectacles la brûlure de ses angoises, de ses révoltes et de ses haines. Autant Carmelo Bene revendique la grandiloquence, la grandeur de l'histrionisme, autant Daniel Mesguich le désincarne. Il ne le tourne pas en dérision, il le fait entrer dans une sorte de graphisme corporel probablement frustrant pour les acteurs, y compris *Philippe Morier-Genoud* (Lear) et sauf peut-être pour Gérald Robard (Gloucester) qui semble un possédé rebelle à tout exorcisme.

Cependant, il y a chez Mesguich quelque chose de très fort et *que nulle pudeur, nul cérébralisme* ne peut heureusement atténuer, c'est l'amour fou du théâtre, ses bouts de bois, ses cartons découpés, ses tissus dorés, velours carmin et bleu outre-mer, voiles noirs, soie parme, moire métallisée, manteaux brodés, pourpoints à grandes manches que le *mistral soulève, costumes de Madeleine Louys*, traces vivantes d'un émerveillement lointain pour le théâtre et ses chiffons splendides.

COLETTE GODARD.

★ *Cour d'honneur, ce lundi* 13 juillet et les 16, 17, 20 et 21 juillet, à 22 heures.

(1) *Le Monde* daté 12-13 juillet.

SAINTES

ÉTAT DE GRACE

(Suite de la première page.)

La foule, essentiellement régionale, *déborde de tous ces concerts* et éclate en applaudissements frénétiques *d'une spontanéité indéniable*, tellement on sent les gens touchés *par ces musiques de Charpentier*, Du Mont ou Monteverdi, qu'ils *n'avaient, pour la plupart, jamais* entendues. L'état de grâce — le mot *est à la mode — baigne ce Festival.*

Pourtant, l'affiche de celui-ci crée un événement insolite sur les murs de la ville, comme les dazibaos sur les murs de Pékin. On y voit, maîtrisant un coursier fougueux, portant sur sa cape *déployée le blason* de Saintes, le bras tendu peut-être en un geste d'adieu, un *chevalier* blanc à l'effigie d'Alain Pacquier, fondateur du Centre *et du Festival, il* y a neuf ans. Cette affiche, réalisée *en cachette de ce dernier, a été* diversement appréciée à Saintes, *d'autant qu'elle reflète la vérité* : Alein Pacquier quitte Saintes. Il a *démissionné, il y a quelques mois*, excédé par certaines tracasseries et *la montée des intrigues autour de* lui, considérant que son travail était *achevé*.

Il ne nous appartient pas de juger des responsabilités. Sans doute les méthodes déroutantes de Pacquier avaient-elles de quoi effaroucher des administrateurs. Mais ce qu'il a fait, personne en France, et à Saintes moins qu'ailleurs, n'aurait été capable de le faire : créer un centre permanent de recherches musicales et d'animation régionale, et surtout ce fantastique mouvement en faveur de la musique ancienne, qui a rempli de joie des dizaines de milliers de personnes et rassembler les plus grands artistes pendant neuf ans. Il a ensemencé un terrain presque en friche, où les moissons peuvent maintenant lever, et ça n'a pas été l'une des moindres satisfactions que d'entendre, par exemple, le 10 juillet, des chanteurs régionaux, l'Ensemble vocal de Nantes, dirigé par Paul Colleaux, donner, avec la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, une belle interprétation, dans un style baroque très pur, des cinq actes du *Roi Arthur*, de Purcell.

Problèmes de succession

L'homme s'en va, mais il faut absolument que l'œuvre demeure. *Le président du Centre de l'Abbaye-aux-Dames, M. Guy Antoons*, adjoint au maire, qui a soutenu courageusement *Pacquier*, y est *fermement décidé* ; pourtant, des ambitions diverses *manœuvrent dans l'ombre pour s'approprier* le bel instrument. Disons-le *tout net : s'il s'agit de placer un* musicien régional pour donner un *prolongemnet affaibli, abâtardi*, à l'action passée, il est inutile que *l'Etat continue à allouer au Centre* et au Festival une de ses plus *grosses subventions (plus de 1 million* de francs en 1979). Mais si *l'on est décidé à trouver à Pacquier* un successeur de grande classe, capable de développer ses superbes prémices, alors ce sera de l'argent bien placé, car Saintes est devenu *réellement*, dans des conditions invraisemblables, un joyau de notre *politique culturelle*.

Parmi les candidats, figure Philippe *Herreweghe*, le *fondateur du* Collegium vocale de Gand, ainsi que *du Chœur et de l'Orchestre de la* Chapelle royale, avec lesquels il a *donné, le 12 juillet, un sublime* concert Du Mont et Monteverdi, sur *lequel nous reviendrons. A un animateur* exceptionnel, succéderait un *artiste exceptionnel*. C'est une chance qu'il faut impérativement saisir. Quant à Alain Pacquier, nous le retrouverons, car, outre une mission d'exploration musicale dont il a été chargé en Espagne par les autorités castillanes, il doit prendre, en septembre prochain, la responsabilité d'un centre de musique ancienne de la Renaissance à Metz.

JACQUES LONCHAMPT.

La chance de Romans

Une chose est de vouloir des opérations de prestige, et une autre *de maintenir la constance dans* l'action, l'effort dans la tâche quotidienne, *dans l'aide la plus* modeste à la création. En ce temps de vacances qui allume un peu partout les festivals, il nous semble juste de *revenir à Romans*, à Valence, à la Drôme, où s'exerce, *on le sait*, une entreprise *musicale* exemplaire. Comme toujours, la *réussite* tient aux structures *mises* en place, mais aussi aux hommes qui se battent pour les utiliser au mieux, les assouplir, les élargir, leur donner un plein sens.

Alain Brunet, à Romans, avec la bénédiction des édiles, se donne beaucoup de mal et beaucoup de plaisir a organiser les concerts de *jazz de juillet*, fruits d'un travail de longue baleine qui aboutit à leur réalisation et ainsi, par elle, se relance lui-même. Brunet est le responsable de l'Association départementale pour la diffusion et l'initiation musicales, très soutenue par le Conseil général. Il aime l'art d'aujourd'hui, donc le *jazz*, qu'il pratique et qu'il enseigne. D'où la *veine*, on le *devine*, du public romanais, du public drômois.

Cela dure toute l'année, avec la classe de jazz du conservatoire, le Big Band militant et bénévole, les soirées de Lee Konitz ou Clark Terry. Quarante-cinq mille enfants reçoivent, dans les écoles, la visite d'animateurs, *orfèvres en « activités d'éveil »* s'il en fut. Tout *commence à la maternelle, et jamais* rien ne finit, pour l'ADDIM du *coin, puisqu'elle invite ceux qui* le peuvent, qui le veulent, à aller *jusqu'au bout de l'étude. En jazz*, notamment, grâce aux ateliers d'été. *Drouet pour la percussion, Solal* pour le piano, Hodeir pour l'écriture : *avec qui espérait-on grimper* plus haut ?

Deux idées dominent ces rencontres de Romans : impliquer les habitants d'une région encore peu touristique, concevoir un carrefour de musiques contemporaines. Hodeir *suggère à son séminaire d'orchestrer* Gershwin, initiative à la fois *excitante et de bonne occurrence*. Vinko Globokar, de son côté, va *préparer un événement à trois versions* possibles, l'une pour *débutants sans connaissance musicale* aucune, l'autre pour professionnels *consommés, la dernière, à la limite* des capacités d'effectuation, et *constituant en somme une « simple* proposition ». On ne va pas *s'ennuyer ce mois-ci dans la Drôme.*

LUCIEN MALSON.

★ **Ateliers du 15 au 25 juillet. Concerts du 15 au 30 juillet. *ADDIM-Drôme* : Valence, tél. (75) 42-00-07. Romans, tél. (75) 70-00-71 et 02-26-42. Service d'information à Paris, tél. 271-71-30.**

M. JACK LANG EN DIRECT D'AVIGNON A R.T.L.

Répondre à Jean Vilar

Des voix qu'on n'avait pas l'habitude d'entendre et une voix oubliée sont venues prêter leurs concours à M. Jack Lang, ministre de la culture, qui dirigeait, samedi 11 juillet, le « Journal inattendu » de R.T.L., en direct d'Avignon. Ce n'était pas la voix de Jean-Pierre Tison, animateur enthousiaste et volubile de la station, contraint, sans cesse, d'ouvrir et d'interrompre ce journal pour les prérogatives de la publicité. Ce furent celles notamment de trois travailleurs, M. Robert Cadière, soudeur et responsable de l'animation culturelle de Port-de-Bouc, M. Max Ferri, artisan cordonnier et président des chorégies d'Orange, et Mme Anne-Marie Faucon, infirmière, qui a mis en place un circuit parallèle de salles de cinéma à Avignon.

Trois voix pour expliquer comment la culture peut ne pas être seulement la culture d'une classe sociale. Et une voix d'outre-tombe, celle de Jean Vilar dont un discours opportunément resurgi rappelait à un « futur » gouvernement de gauche ses obligations en matière de création. Si la visite de M. François Mitterrand dans la cité des papes a pu être perçue comme un symbole, les propos du ministre de la culture ont semblé confirmé l'intention du gouvernement de se plier, sans réserve, à de telles injonctions.

« Faire en quelques jours ce que nos prédécesseurs faisaient en six mois »

Des déclarations de M. Jack Lang, on retiendra la prudente conclusion : *« Il n'y a aucune raison pour qu'en 1981 des hommes dits civilisés sacrifient un secteur de la culture à un autre. Nos prédécesseurs, pour dissimuler la misère de leur budget, inventaient tour à tour une priorité : les musées, le théâtre, la musique. Mais pourquoi interrompre le développement de la musique au bénéfice des musées et un peu plus tard à celui du patrimoine ? Tout se tient. Ce mois-ci, le ministre de la culture se bat pour son budget. Nous devons faire en quelques jours ce que nos prédécesseurs faisaient en six mois. Je vais essayer de convaincre le ministre de l'économie et des finances et le premier ministre de donner des moyens à notre ministère. »*

Enfin, à propos de ce budget de la culture que Jean Vilar souhaitait voir multiplié par dix, *« pour désembourber ce chemin qui doit permettre la rencontre des créateurs et du vaste mouvement populaire :*

« C'est une revendication sur laquelle l'ensemble des hommes de culture, des partis de gauche, des syndicats, disons des gens qui ont un peu de bon sens, se sont mis d'accord ; 1 %, cela a valeur de symbole ; c'est un pourcentage clair et simple. Mais cela ne veut pas dire que la décision va être prise dès maintenant. Ce n'est pas le ministre de la culture qui fixe le montant de son propre budget. Pour l'instant, je fais confiance à l'intelligence et au respect des engagements de l'ensemble des membres du gouvernement. Je pense, bien entendu, au premier ministre, qui a transformé profondément le paysage culturel de sa ville, au ministre de l'économie et des finances, Jacques Delors, qui est un homme de culture, au ministre du budget, Laurent Fabius, qui est un homme raffiné se passionnant pour l'art et la création. Je leur fais confiance pour que le ministère de la culture soit doté l'année prochaine de moyens plus convenables. »

■ *Une délégation C.G.T.*, **au Festival d'Avignon le 12 juillet, a réaffirmé sa volonté de changement en matière de culture. Après avoir critiqué la fonction « d'agences de placement de billets » qui fut celle des comités d'entreprises ces dernières années, M. Marius Berton, responsable du service de politique et d'action culturelle, a rappelé le travail de Jean Vilar auprès des associations culturelles ; il a mis l'accent sur la nécessité d'une action commune avec les créateurs. Mettant en garde le monde de la création contre le « paternalisme » et le « jargon », M. Marius Berton n'a pas exclu le principe d'une participation des associations culturelles ou des comités d'entreprise à la production de spectacles sans pour autant « voler au secours des carences gouvernementales ».**

LETTRES

CORRESPONDANCE

Traducteurs et agents littéraires

Mme Michelle Lapautre, présidente du Syndicat des représentants littéraires français, nous adresse la lettre suivante en réponse à l'article de Georges Belmont intitulé « Les tarifés de l'édition » paru dans le Monde *du 18 juin :*

Ce n'est pas mon rôle de prendre parti dans une polémique entre traducteurs et éditeurs. Si je souscris entièrement au propos de Georges Belmont sur la nécessité d'encourager les « bons » traducteurs, je ne peux approuver son affirmation selon laquelle les agents littéraires feraient monter les conditions de publication des livres étrangers au détriment des traducteurs.

Il est vrai que les à-valoir ont augmenté pour un certain genre de livre étranger qui a généralement répondu aux espérances de succès commercial dans son pays d'origine, mais les éditeurs nous proposent, et nous acceptons souvent, les mêmes avances qu'il y a quinze ou vingt ans pour le livre destiné à un public restreint ou spécialisé, quoique le prix de vente ait sensiblement augmenté. Il ne faut pas plus un tarif unique d'auteur que de traducteur !

Quant aux pourcentages des droits d'auteur, voilà quinze ou *vingt ans, l'auteur étranger* recevait 8 %, 10 %, 12 % et souvent 15 % par tranche de cinq mille exemplaires. Certains auteurs, conscients des frais accrus de traduction, acceptent de baisser leurs droits d'auteur de 5 % afin de rémunérer convenablement des traductions de qualité. De manière *générale*, les agents littéraires suivent les positions des éditeurs pour laisser une plus grande part au traducteur sur le premier tirage et baisser le plafond des droits.

Alors qu'un éditeur allemand ou anglais concède à l'auteur étranger 60 % au moins de ses *recettes provenant* des cessions aux clubs et aux livres de poche, les agents littéraires en France se résignent actuellement au *statu quo* du partage égal de ces cessions annexes. Nous savons que l'éditeur français doit courir tout *seul le risque d'imposer sa traduction*, sans se renflouer, comme *le font* ses voisins européens, des grosses avances versées par les clubs de livres et les éditeurs des rééditions en format de poche.

Notre rôle est celui de la conciliation. Ne jetez donc pas la pierre à l'agent littéraire dont l'intérêt, en servant de pont entre des cultures et des mentalités encore trop éloignées, est *intimement* lié à celui de son interlocuteur, l'éditeur *français*. Félicitons le Syndicat national de l'édition et le *Conseil permanent* des écrivains du grand pas en avant que représente le nouveau code des usages adopté le 5 juin, vers un réalisme et un professionalisme dans les rapports entre éditeurs et auteurs qui faisaient défaut par le passé.

De son côté, Mme Hélène Tupin, présidente de l'Association des anciens élèves de l'Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université de Paris, écrit :

Dans son article « Traducteurs et éditeurs » : les tarifés de l'édition », M. Georges Belmont *affirme* : « Il n'y a pas de diplômes de traduction ».

Au nom de l'Association des anciens élèves diplômés de l'ESIT, Ecole supérieure d'interprètes et de traducteurs de l'université de Paris, je m'inscris en faux contre une telle affirmation.

En effet, depuis plus de vingt *ans, l'ESIT forme des traducteurs* et des interprètes. Un DEUG ou une licence sont nécessaires pour y être admis. Au bout de trois ou deux ans l'études, un diplôme qui est un DESS (diplôme d'études supérieures spécialisées) est délivré. Ainsi, un traducteur diplômé de l'ESIT a un bagage de *cinq années d'études* supérieures, une maîtrise totale de ses deux langues de travail, ainsi que de sa langue maternelle, et est capable de s'adapter à n'importe quelle spécialisation.

La traduction littéraire en est une, *car ce n'est pas généralement* une profession en soi, les revenus qu'on en tire n'étant pas toujours suffisants pour en vivre décemment.

Les éditeurs et donneurs d'ouvrage, en général, sont mal informés, ou veulent bien l'être, car cette ignorance leur est profitable *dans la mesure où* elle permet de payer les traductions au rabais, ce qui est plus difficile avec des professionnels.

« Le problème de la traduction » est d'autant plus aigu pour les traducteurs diplômés qu'ils ont *donc à affronter une concurrence* non qualifiée qui brade son travail, au détriment de la traduction, de l'édition et de toute la profession.

Il est temps que le public sache qu'il existe des « traducteurs diplômés » dont la traduction est l'unique profession et qu'il fasse appel à leur compétence. L'ESIT n'est d'ailleurs pas seule à délivrer des diplômes de traduction en France.

CINÉMA

« LE CHOC DES TITANS », de Desmond Davis

Il est plutôt amusant de voir Laurence Olivier, Claire Bloom, Maggie *Smith et Ursula Andress faire de la* figuration au mont Olympe et, du *haut de leur palais céleste, orienter* le destin de Persée...

Le Choc des titans, film anglais, ressemble beaucoup à *Jason et les Argonautes*, de Don Chaffey (1963), qu'on a pu revoir récemment à la télévision. Il a été réalisé avec plus de moyens, plus de décors, plus de scènes spectaculaires, mais la légende de Persée a été adaptée pour le cinéma par Berverly Cross, déjà scénariste de celle de Jason, et *les effets spéciaux sont dus, ici* comme chez Don Chaffey, à Ray *Harryhausen, qui est le maître du* genre.

Ainsi, à presque vingt ans de distance, on retrouve, quel que soit le *cinéaste, le même univers fabuleux*, le même rapport des dieux aux mor*tels, le même affrontement à des* créatures monstrueuses. Persée (Harry Hamlin, *beau garçon musclé et* bronzé) passe par un certain nombre d'épreuves, *tue la Gorgone Méduse* (les séquences les plus impressionnantes du film) et sauve Andromède (Judi Bowker) d'un monstre marin, le dernier des titans.

Des arrangements ont été pris avec la « vérité » mythologique, mais cela ne fait rien, car le spectacle est superbe par la mise en scène, l'utilisation de la couleur et, surtout, les attractions réglées par Ray Harryhausen, qui s'est surpassé dans le fantastique. Les divers monstres ne font pas peur aux enfants. Comme Pégase, le cheval ailé, ils relèvent d'une magie des truquages cinématographiques et doivent être, de toute façon, vaincus. Une petite chouette en métal doré et argenté, qui ressemble à un robot-jouet, apporte une note d'humour. Elle a beaucoup de succès auprès des jeunes spectateurs.

JACQUES SICLIER.

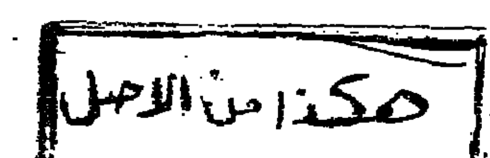
★ Voir les films nouveaux.

BILAN DU PREMIER SEMESTRE DE LA COMMISSION D'AVANCES SUR RECETTES

Mme Danièle Delorme, présidente de la commission d'avances sur recettes, a présenté, le 9 juillet, le bilan du premier semestre 1981, au cours d'une réunion de la profession cinématographique au ministère de la *culture, rue de Valois, en présence* de MM. Jack Lang, ministre de la culture, et Georges Fillioud, ministre de la communication.

Sur les cent quatre-vingt-six projets qui ont été examinés par la commission, vingt-six ont reçu *un avis favorable*. Dix-sept réalisateurs français et neuf réalisateurs étrangers en ont bénéficié.

M. Jack Lang a répondu aux questions de l'assistance. Rappelant la création de la « structure » de réflexion présidée par M. Jean-Denis Bredin, il a précisé que la réforme du cinéma aurait lieu en même temps que *celle de l'audiovisuel à l'automne*. Cependant, en ce qui concerne certains domaines (droit de concurrence, courts métrages, état des copies projetées), une stricte application de la loi devrait être mise en œuvre avant même la réforme.



SPECTACLES

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Opéra (742-57-50), 20 h. 30 : Giselle.
Comédie-Française (296-10-20), 20 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.

Les autres salles

Centre d'Art celtique (258-97-62), 20 h 30 : Prévert Jacques, Breton André.
Essaïon (278-46-42), 20 h. 15 : Piège de méduse ; 21 h. 45 : Du bout du monde du monde au cœur de Blaise.
Hôtel de Gouthière (240-10-10), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.
Huchette (326-38-99), 20 h 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h 30 : la Leçon.
Lucernaire (544-57-34), Théâtre rouge : Quelqu'un (sam., 18 h. 30) ; 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — Théâtre noir, 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés ; 20 h 30 : Marie la louve. — Petite salle, 18 h 30 : Parlons français.
Michel (265-35-02), 21 h. 15 : On dînera au lit.
Montparnasse (320-89-90), 21 h. : Exercices de style.
Poche-Montparnasse (548-92-97), 20 h 30 : Accordez vos violons.
TAI Théâtre d'Essai (278-10-79), 18 h. 30 : l'Objet aimé.
Théâtre [illegible] [illegible], 20 h 30 : De quoi j'me jumelle ; 22 h. : Nous on fait ou on nous dit de faire.
Théâtre en Rond (387-88-14), 21 h 30 : la Liaison mathématique.
Théâtre Marie-Stuart (508-17-80), 20 h. 30 : le Roman de Renart.
Variétés (233-09-92), 20 h. 45 : l'Intoxe.

Les cafés-théâtres

Au Bec fin (296-29-35), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h 30 : Woody Folles ; 23 h. : le Vampire de Perrault-Bad.
Blancs-Manteaux (887-15-84), 20 h 15 : Areuh = MC2 ; 21 h 40 : A. Didier ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 20 h 15 : Pik et Rik ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures ; 22 h. 30 : Tempêtes sous deux bérets basques.
Café d'Edgar (320-85-11), 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois (dern.) ; 21 h. 30 : la Jacassière.
Coupe-Chou (272-01-73), 20 h 30 : le Petit Prince.
Le Fanal (233-91-17), 20 h. : Pourquoi ? ; 21 h. 15 : le Président.
Lucernaire (544-57-34), 22 h. 30 : Katiouchka (dern.) ; II, 23 h. : B. Garcin.
Petit [illegible] (278-38-50), 1, 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ?
Théâtre de Dix-Heures (606-07-48), 20 h 30 : Lionel Rocheman ; 21 h 30 : la Grande Shirley ; 22 h. 30 : les Petites filles modules ; 23 h 30 : Moi, mes monstres sacrés et moi.

Le music-hall

Espace Gaîté (327-95-94), 21 h. 45 : Ph. Val.

POUR LES SALLES VOIR LIGNES PROGRAMMES



Lundi 13 juillet

Palais des Glaces (607-49-93), 20 h. 30 : Procédé Guimard Delaunay.
Piazza Beaubourg (272-45-58), 21 h : I Kirjuhel ; II A Kremski.
La Roquette (805-78-51), 22 h. : Henri Tachan (dern.).
Théâtre du Rond-Point (256-70-80), 20 h. 30 : Maria d'Apparecida ; Petite salle, 20 h. 30 : G. Pierron.

Les chansonniers

Caveau de la République (278-44-45), 21 h : Sept ans de bail oye oye.

Jazz, pop, rock, folk

Caveau de la Huchette (326-65-05), 21 h. 30 : S. Guerault Quintet.
Caveau de la Montagne (354-83-39), 21 h. 30 : M. Gaudry, A. Jean-Marie, A. Conduant.
Dreher (233-48-44), 21 h. 30 : J. et D. Raney.
Dunois (584-72-00), 21 h. : Nuit non stop.
Espace Marais, 20 h. 30 : V. Michel et L. Rock.
New Morning (745-82-58), 21 h. : Dannie Richmond Quintet.
Petit Opportun (236-01-36), 23 h. : Erica Moriman.
Slow Club (233-84-30), 21 h. 30 : René Franc Orchestra.

Les concerts

Lucernaire, 21 h. : J. Skippen, M. Delavie (Strauss, Donizetti, Beethoven, Berlioz, Ravel).
Sainte Chapelle, 21 h. : M. Vanaud (Tchaïkovski, Haydn, Mozart...).

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

Relâche.

BEAUBOURG (278-35-57)

15 h., Films d'auteurs et films rares : le Cuirassé Potemkine, de S.M. Eisenstein ; 17 h., Chi lavora e perduto, de T. Brass ; 19 h., Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Secrets, de P. Blanchar.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Studio de la Harpe 5e (354-34-83).
ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES ANNEES LUMIERE (Suisse, v. angl.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LA BOUM (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Impérial, 2e (742-72-52).
CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67).
LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).
CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
CHASSE A MORT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
LA CONQUETE DE LA TERRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).
LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Nickel-Odéon, 6e (633-22-13) ; Action-République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
COUSINE, JE T'AIME (Esp., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).
DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
DIE KINDER AUSS n° 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).
DON GIOVANNI (Fr.-It., v. ital.) : Vendôme, 2e (742-97-52).
ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Capri, 2e (508-11-69).
EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).
FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).
FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : PLM St-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).
LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
LE GUEPIOT (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Montparnos, 14e (327-52-37).
IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LABYRINTHE (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (327-95-94).
LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bergère, 9e (770-77-58).
MASSACRES DANS LE TRAIN FANTOME (A. (**) v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86).
MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).
MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v. f.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
NEIGE (Fr.) (**) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio 2e (742-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).
L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).
OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).
PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE POLICEMAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).
POSSESSION (Fr.-All., v.o. (**)) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
POURQUOI PAS NOUS (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
QUARTET (Ang.-Fr., vers. angl.) : Quintette, 5e (354-35-40).
QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).
SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).
TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).
UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Passy, 16e (288-62-34).
LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
VIVA LA MUERTE (Esp., v.o.) (*) : Movies Halles, 1er (260-43-99). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNEE DES TREIZE LUNES, film allemand de R. W. Fassbinder. — V.o. : Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'HOMME DES CAVERNES, film américain de C. Gottlieb. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82), Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).
LE CHOC DES TITANS, film américain de D. Davis. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).
L'EQUIPEE DU CANNONBALL, film américain de H. Needham. — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
ET POURTANT, ELLE TOURNE, film français de F. Raoul-Duval. — Olympic, 14e (542-67-42).
TEHERAN 43, film soviétique d'A. Alov et V. Naoumov. — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e, (633-63-20) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac-Olympic, 8e (561-10-60).
ALIEN (A., v.o.) (*), Cluny Palace, 5e (354-20-12).
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).
L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).
LE BAL DES VAMPIRES (A.) (*), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.f. : Cinéma-Présent, 19e (203-02-55).
LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).
LES BRONZES (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).
CARRIE (A., v.o.) (**), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Les Images, 18e (522-47-94).
CASABLANCA (A., v.o.), Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).
CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Champollion, 5e (354-41-60).
CITIZEN KANE (A., v.o.), Olympic Halles, 3e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).
DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra Night, 2e (296-62-56).
2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).
LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).
FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86).
LE GUEPARD (It., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) (première et seconde époque) : Cosmos, 6e (544-28-80).
HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
LOLA MONTES (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).
LOLITA (A., v.o.) (*) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).
LES OISEAUX (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), mardi.
LE PARRAIN (A., v.o.) (première et seconde partie) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).
PECHE MORTEL (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 5e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).
PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
PSYCHOSE (A., v.o.) : Denfert, 14e (321-41-01), lundi.
REVE DE SINGE (It., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).
TAXI DRIVER (A., v.f.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).
LE TESTAMENT DU DR MABUSE (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).
LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).
LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

Les festivals

ELIA KAZAN, (v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34). En alternance : America-America ; Baby Doll ; Viva Zapata.
CYCLE POLONAIS (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04). En alternance : Lady Macbeth Sibérienne ; Paysages après la bataille ; la Terre de la grande promesse ; Train de nuit ; la Mort du président ; la Clepsydre ; le Manuscrit trouvé à Saragosse ; la Passagère ; Nuit et jour ; la Structure de Chrystal.
A. HITCHCOCK (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). En alternance : Mr and Mrs Smith ; Soupçons ; l'Inconnu du Nord-Express ; le Faux Coupable.
LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42) : Now Voyager ; Le soleil se lève aussi.
FILMS POUR ENFANTS, Ciné Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 20 : Black Jack (v.f.).
HUMPHREY BOGART, Action La Fayette, 9e (878-80-50) : les Passagers de la nuit.
ITINERAIRE J. D. POLLET, Studio 43, 9e (770-63-40) : l'Acrobate ; Pourvu qu'on ait l'ivresse.
HOMMAGE A J. CAGNEY (v.o.), Marais, 4e (278-47-86) : la Foule en délire.

Les séances spéciales

ACCELERATION PUNK (Fr.-Brit.) Vidéostone, 6e (325-60-34).
BONNIE AND CLYDE (A.) : Calypso, 17e (380-30-11), ven., sam., 0 h 45.
DIVINE MADNESS (A.) : Calypso, 17e (380-30-11), ven., sam., 0 h 45.
LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) : Châtelet-Victoria (508-94-14), 20 h. 15 Sam., 0 h. 20.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) 0 h 15.
EASY RIDER (A., v.o.) (*) : La Boîte à films, 17e (622-44-21), ven., sam., 0 h. 30.
EL TOPO (A., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 23 h. 10.
EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), vend., 22 h. 15.
FALSTAFF (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf sam., dim.).
LE GUEPARD (It.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), dim., 12 h.
MAITRESSE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 15, 22 h. 15.
LES MISFITS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), dim., 13 h. 30.
MORT A VENISE (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h. 45.
PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf S., D.).
QUOI DE NEUF PUSSYCAT (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.
LA RELIGIEUSE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. sam., dim.).
LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 20 h. à 22 h.
TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. Paris 4207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.			
256 F	417 F	579 F	740 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
466 F	837 F	1 209 F	1 580 F
ETRANGER (par messageries)			
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS			
296 F	497 F	699 F	900 F
II. — SUISSE, TUNISIE			
368 F	642 F	916 F	1 190 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

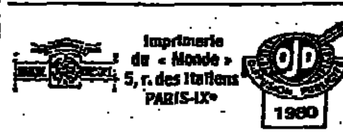
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Claude Julien.



Commission paritaire n° 57 437.

RADIO-TÉLÉVISION

Lundi 13 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma (cycle Jean Gabin) : Au-delà des grilles.
Film italien de R. Clément (1948), avec J. Gabin, I. Miranda, V. Taichi (N.).
Fuyant la France et la police, un homme débarque à Gênes, parce qu'il souffre d'une rage de dents. Il fait la connaissance d'une serveuse de restaurant et ne peut échapper à son destin.
Gabin, aventurier vieilli et fatigué dans les décors réels de l'Italie d'après-guerre.
Ce film remarquable reçut le prix de la mise en scène au Festival de Cannes 1959.

22 h 5 La chasse à l'homme.
La conquête du langage, de O. Chollet et A. Voisin.
Une enquête « policière » sur les origines du langage, avec la participation du philosophe Ph. Lavastine, spécialiste de la communication animale.

23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h *Journal.*



20 h 35 Variétés : Johnny Hallyday.
Avec les groupes Statu Quo et Roxy Music.

21 h 35 Les arts au soleil.
Un magazine de G. Begou.

22 h 50 Lire, c'est vivre : Flaubert.
Pierre Dumayet confronte la version définitive de Madame Bovary avec ses brouillons.

23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h 30 Cinéma (le rire du lundi) : « Fantasia chez les ploucs », de G. Pires.
Film français de G. Pires (1970), avec L. Ventura, J. Yanne, M. Darc, J. Dufilho, G. Demestre, Rufus. (Red.)
Un bookmaker et son frère, distillateur clandestin d'alcool dans une ferme de l'Alabama, jouent des tours pendables au shérif et cherchent à s'emparer du bikini fait de diamants volés que porte une strip-teaseuse en cavale.
Comédie burlesque inspirée par un roman « Série noire » à l'humour ravageur.

22 h Journal.

22 h 20 Prélude à la nuit.
Récital de guitare.

FRANCE-CULTURE

20 h, Oreste, de Y. Ritsos. Avec : J.-F. Delacour, E. Weisz et D. Berlioux. (Redif.)
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : La métaphysique d'Aristote.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason (Shakespeare).

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, Concert à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de Schoenberg : Nouvel Orchestre Philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. G. Amy, avec L. Lebrun, soprano ; J.-F. Heisser, piano ; R. Balmas, violon ; A. Silja, soprano, et M. Lonsdale, récitant.
23 h, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, « Boston Symphony Orchestra ».

Mardi 14 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF1

9 h 25 Défilé du 14 juillet.

11 h Concert.
La Gaîté parisienne (J. Offenbach), le Bal des cadets (J. Strauss), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.

12 h Charmes de Paris.
La Lavandière de l'île Saint-Louis.

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
Les aventures connues de Josh Randall.

13 h Journal.

13 h 35 Série : Gemini man.
La bataille de Sam Casey contre un robot électronique.

14 h 35 Histoire de la musique populaire.
Les origines : S. Wonder, B.B. King, A. Franklin, A. Cooper, etc.

15 h 25 *L'été en plus.*

16 h 45 Croque-vacances.

17 h 50 Génération 1 : Ça plane pour lui.

18 h 5 Série : Caméra au poing.
Les mannequins de la savane.

18 h 20 Les Français du bout du monde.

19 h 10 Dessin animé : Snoopy.

19 h 45 Cyclisme : Tour de France.

20 h Journal.

20 h 35 Cinéma : Une Parisienne.
de M. Boisrond.
Film français de M. Boisrond (1957), avec B. Bardot, C. Boyer. (Red.)
La fille du président du conseil est amoureuse du chef de cabinet de son père, « l'homme à femmes » invétéré. Elle réussit à se faire épouser par lui, puis cherche à le rendre jaloux.
Un film de boulevard amusant, spirituel, brocardant le haut personnel de la IVe République et certaines mœurs bourgeoises.

21 h 5 Variétés : Les compagnons de la chanson.

22 h 45 Il était une fois... Paris : Feu d'artifice.

23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A2

9 h 25 Défilé du 14 Juillet.

12 h Cyclisme : Tour de France.

12 h 30 Série : Les amours des années folles.

12 h 45 Journal.

13 h 35 *Série : Kim et compagnie.*

14 h Aujourd'hui madame.

15 h 5 *Série : Boccace.*
Les escroqueries et les fraudes de Riccio.

15 h 55 Sports été.
Vol à voile, vol libre, vol relatif ; cyclisme.

18 h Récré A 2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 20 Document : la Taïchensinia.
Le Nord-Canada, ses chutes d'eau, ses ours...

19 h 45 L'escargot.

20 h Journal.

20 h 35 Les dossiers de l'écran : « Cours après moi, shérif. »
Film américain de H. Needham (1977), avec B. Reynolds, S. Field, J. Reed.
Pour se faire livrer, à Atlanta, quatre cents caisses d'origine texane, interdites en Géorgie, un milliardaire a recours aux services d'un camionneur indépendant, surnommé « Bandit », et qui va être poursuivi par les polices de tous les Etats. Une suite de courses en voitures, d'acrobaties. C'est drôle, mais lassant à la longue. Burt Reynolds impose son image de héros viril et marginal.

22 h Débat : les cibistes.
La cibi est née il y a trente-cinq ans aux Etats-Unis. Il y a 20 millions de cibistes dans ce pays, qui détiennent 95 % du matériel recensé dans le monde : un débat sur les nouvelles techniques et sur son mode d'utilisation. Avec MM. D. Chaffanjeon, précurseur de la cibi en France, Vidocq (chauffeur routier), Pénélope 92, H.-I. Parmentier, Choucroute (cibistes), Eletterie, directeur radio et communication au ministère des P.T.T., J. Houdin, président du réseau des émetteurs français, F. Vrignot, membres de la fédération de la C.B., le docteur Frei, psychologue, et Mme Leroch-Dellipy, sociologue.

23 h 30 *Journal.*

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 : Tribune libre.
M. Jacques Godechot, doyen de la faculté des lettres et des sciences humaines de Toulouse, historien, auteur de la « Prise de la Bastille ».

19 h 10 Journal.

19 h 20 Emissions régionales.

20 h 30 Cinéma : « Le Train. »
Film américain de J. Frankenheimer (1965), avec B. Lancaster, P. Scofield, J. Moreau, M. Simon, S. Flon. (N., redif.)
En août 1944 un officier allemand fait charger dans un train à destination de l'Allemagne des tableaux volés au musée du Jeu de paume. Alertés par la conservatrice, les cheminots résistants veulent empêcher le train de sortir de France.
D'après des faits véridiques de la fin de la guerre, un film d'action réalisé avec des moyens importants et à la manière des grandes productions hollywoodiennes. Acteurs excellents.

22 h 45 Journal.

23 h 5 Prélude à la nuit.
Les percussionnistes de Strasbourg s'amusent.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales.
8 h, Les chemins de la connaissance.
9 h 7, *La matinée des autres : Festival des arts traditionnels de Rennes.*
10 h 45, Un quart d'heure avec... P. Dehaye.
11 h 2, Chemin de fer, chemin de vie, chemin de mort.
12 h 5, Agora : Victor l'enfant sauvage, avec T. Gineste.
12 h 45, Panorama : Actualités de la province et des festivals.
13 h 30, *33 tours et demi tout compris : Le début des années 70.*
14 h 5, Un livre, des voix : Un déjeuner de soleil, de M. Déon.
16 h 20, Actualité : A Saint-Louis du Sénégal.
16 h 50, Départementale : A Mons.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : l'Enfant de Bohême, de D. Boulanger, lu par J. Piat.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La modélisation en économie (les modèles micro-économétriques).
20 h, Dialogues franco-britanniques : *Le roman en question*, avec A. Wilson et J.-L. Curtis.
21 h 15, Musiques de notre temps : Divertissement avignonnais.
22 h 30 Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : « Pierre Bernac », par E. Pistorio (Poulenc, Ravel, Duparc, Fauré, Debussy, Barber) ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concertos de Mozart.
9 h 30 Les Grands de ce monde : « Poulenc », par C. Noisette de Crauzat ; 11 h 30, Concert de l'Association française des amis de J. Strauss (Hôtel de ville de Paris, 18 avril 1980), par l'Orchestre philharmonique de musique légère, dir. A. Sibert.
14 h, Le génie du lieu : « Paris 1920 », par Jean Roy.
18 h R-pères contemporains : Renaud Gagneux.
18 h 30 Concert (Auditorium 103, 3-1-1978) : « Symphonie n° 94 » de Haydn, « Rhapsodie roumaine n° 1 » de G. Enesco, par l'Orchestre national de France, dir. S. Cambreling ; Concert (Grand Auditorium, (13-12-1978) : « Prélude à l'après-midi d'un faune » de Debussy, « Méditations pour orchestre » de A. Taira, par l'Orchestre national de France, dir. M. Soustrot.
20 h 30, Concert (Festival du Marais 1981) : « Quatre pièces pour clarinette alto et piano » de Schumann ; « Contrastes pour violon, clarinette et piano » de Bartok ; « Quatuor pour la fin du temps pour violon, clarinette, violoncelle et piano » de Messiaen, par l'Ensemble Karl Stamitz (Hôtel Carnavalet à Paris, le 16 juin 1981).
22 h 30, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains.

TRIBUNES ET DEBATS

MARDI 14 JUILLET

Albert Soboul, historien de la Révolution française, est l'invité du journal d'Antenne 2, à 21 h. 45.

LES CÉRÉMONIES DU 14 JUILLET

« L'occasion d'une rencontre entre le peuple et son armée »

ESTIME M. MITTERRAND

A la demande du chef de l'Etat, la célébration du 14 Juillet en France sera marquée par la décentralisation des cérémonies militaires dans sept grandes villes de province, par la prééminence donnée aux troupes à pied et au contingent lors du défilé sur les Champs-Elysées à Paris et par l'organisation, au bois de Vincennes, d'une présentation interarmées.

Dans un communiqué, l'Elysée a précisé que M. François Mitterrand a « *souhaité que les cérémonies militaires de la fête nationale traduisent l'assise populaire de la défense et soient l'occasion d'une rencontre entre le peuple et son armée* ».

● *EN PROVINCE*, des cérémonies militaires, avec défilé des troupes, commenceront dès ce lundi 13 juillet, en fin d'après-midi, dans les villes sièges de région militaire (Lille, Rennes, Bordeaux, Lyon et Metz), à Marseille et à Strasbourg, où se trouve l'état-major de la Ire armée. Il est prévu aussi, dans ces villes de province, des présentations statiques et dynamiques montrant certaines activités et les matériels les plus récents des trois armées et de la gendarmerie.

● *A PARIS*, à partir de 9 h 30, la revue des troupes et le défilé auront lieu place Charles-de-Gaulle et avenue des Champs-Elysées. La tribune présidentielle est installée place de la Concorde, face aux Champs-Elysées. Aux ordres du général de corps d'armée Perier, commandant la Ire région militaire, le 3e corps d'armée et gouverneur militaire de Paris, le défilé devrait réunir 6 600 hommes à pied (représentant les grandes écoles militaires et les unités des trois armées et de la gendarmerie), 280 cavaliers du 1er régiment de cavalerie de la garde républicaine, 230 véhicules dont 140 blindés de l'armée de terre et, si les conditions atmosphériques au-dessus de la région parisienne le permettent, 58 avions de l'armée de l'air et de l'aéronavale ainsi que 28 hélicoptères de l'armée de terre. Des bombardiers nucléaires Mirage-IV ont, toutefois, été tenus en réserve pour remplacer le défilé aérien prévu, au cas où le mauvais temps en perturberait le déroulement.

La prééminence donnée aux troupes à pied, selon le vœu du chef de l'Etat, se traduit par le fait que ces unités devraient représenter les deux tiers des effectifs du défilé. La plupart des unités sont composées d'appelés du contingent venus de l'ensemble de la France.

Mais plusieurs autres faits retiendront l'attention des observateurs, parce qu'ils peuvent être significatifs.

C'est ainsi que la légion étrangère, dont la dissolution avait été réclamée par le parti communiste, participera au défilé, avec un détachement, monté sur des automitrailleuses, du 1er régiment étranger de cavalerie stationné à Orange (Vaucluse), qui est intervenu à plusieurs reprises en Afrique. La 11e division parachutiste a délégué le 6e régiment parachutiste d'infanterie de marine (de Mont-de-Marsan), qui participe, depuis 1978, au détachement logistique des Nations unies au Liban, et une formation du Centre national d'entraînement commando (de Montlouis, dans les Pyrénées-Orientales) avec le drapeau du 1er régiment de choc (qui fut l'unité héritière des forces servant pour le compte des services secrets).

Parmi les troupes à pied, on relève encore la présence d'une compagnie — 120 hommes — du porte-avions *Clemenceau*, appartenant à l'escadre de la Méditerranée.

Dans le défilé des troupes motorisées, les Parisiens pourront remarquer, pour la deuxième fois, le blindé AMX-10 RC du 2e régiment de hussards (cantonné à Sourdun). Ce blindé, dont les divers éléments sont fabriqués à Roanne, Tarbes et Bourges, est un engin à roues équipé d'un canon de 105 millimètres et conçu pour la reconnaissance du corps de bataille. L'armement nucléaire tactique ne sera pas absent de ce défilé motorisé, puisque le 4e régiment d'artillerie (basé à Laon-Couvron) présentera ses batteries de missiles tactiques sol-sol Pluton.

Enfin, pour la première fois, la Patrouille acrobatique de France, qui ouvre traditionnellement le défilé, évoluera dans l'axe des Champs-Elysées avec ses nouveaux avions biréacteurs Alpha-Jet tricolores (au lieu des Fouga-Magister). Dans la suite du défilé aérien, on remarquera encore les Jaguar de la base de Saint-Dizier et les Super-Etendard stationnés à Hyères (Var), qui sont capables d'emporter et de larguer une arme nucléaire tactique de la puissance de celle emportée par Pluton.

A l'issue du défilé qui s'achèvera vers 11 heures, le président de la République donnera dans les jardins de l'Elysée une réception pour 4 000 invités. De son côté, le maire de Paris, M. Jacques Chirac a prévu de recevoir à déjeuner, à l'Hôtel de Ville, 950 soldats du contingent.

Dans l'après-midi, six grandes formations de musique militaire, après avoir défilé dans les rues adjacentes, donneront des concerts dans plusieurs squares parisiens (1).

● A VINCENNES, sur la pelouse de Reuilly, de 15 heures à 19 heures, le ministre de la défense, M. Charles Hernu, présidera une démonstration interarmées de grande ampleur ouverte au public. Avec un régiment d'infanterie déployé en bivouac, les appelés présenteront les blindés légers et les divers matériels qu'ils servent, tandis que les trois armées, la gendarmerie et les sapeurs pompiers exécuteront des exercices. Un avion Alpha-Jet et un hélicoptère Lynx seront exposés au sol.

(1) Entre 16 heures et 17 heures : Champ-de-Mars (7e), kiosque Blanqui (13e), square des Epinettes (17e), Buttes-Chaumont (19e), square Vaillant (20e). Entre 18 heures et 19 heures : square Maurice-Gardette (11e), parc de Montsouris (14e), square du Commerce (15e), square Carpeaux (18e), square Monseigneur-Maillet (19e).

● *Un message du président Reagan*. — Le président des Etats-Unis, M. Reagan, a adressé le message suivant à M. Mitterrand à l'occasion du 14 juillet : « *Monsieur le président, à vous-même et au peuple français, j'adresse, à l'occasion de la fête nationale, mes meilleurs vœux et ceux du peuple des Etats-Unis. Je me réjouis de vous rencontrer prochainement. Je suis convaincu que les liens traditionnellement chaleureux et la communauté d'intérêts qui unissent nos deux pays serviront de base dans l'avenir à la poursuite de nos rapports étroits de coopération.* »

Où danser à Paris

Plusieurs organisations ont multiplié les efforts cette année pour inciter les Parisiens — et leurs hôtes étrangers — à danser : la Ville de Paris, les sapeurs-pompiers, le parti communiste, un comité d'homosexuels, des associations de quartiers et, bien entendu, les vendeurs de limonade.

Le lundi 13 juillet, à partir de 21 heures, la Ville de Paris, qui a mobilisé des orchestres de renom, organise des bals sur la terrasse Saint-Merri, c'est-à-dire devant le Centre Pompidou (4e arrondissement), avec l'orchestre Bruno Lorenzoni ; sur la place du Havre, face à la gare Saint-Lazare (9e) avec André Verchuren, place de la République (10e) ; où se produira la fanfare des Beaux-Arts ; place de la Bastille (12e) avec l'orchestre Louis Corchia ; place d'Italie (13e), où jouera Jules Nicoli ; place Raoul-Dautry devant la gare Montparnasse (14e) avec l'accordéon d'Yvette Horner ; place Gambetta (20e), où se produira l'orchestre de Raymond Boisserie.

Douze casernes de sapeurs-pompiers accueilleront les danseurs les 13 et 14 juillet : 44, place du Marché-Saint-Honoré (1er) ; 21, rue du Jour (1er) ; 55, boulevard de Port-Royal (5e) ; 11, rue du Vieux-Colombier (6e) ; 28, rue Blanche (9e) ; 12, rue Philippe-de-Girard (10e) ; 26, rue de Chaligny (12e) ; 37, boulevard Masséna (13e) ; 6, place Vialet (15e) ; 3, boulevard de l'Yser (17e) ; 12, rue Carpeaux (18e) ; 47, rue Saint-Fargeau (20e).

Le parti communiste invite, le 13 juillet, aux emplacements suivants : île Saint-Louis (4e) ; place Faidherbe (11e) ; place Dugommier (12e) ; place Rungis (13e) ; place des Abbesses ; place Torcy et square Marcel-Sembat (18e) ; place de l'Ermitage et place de la Réunion (20e).

Enfin le Comité d'union antirépression homosexuelle donnera un bal le 13 juillet, quai de la Tournelle (5e).

Le 14 juillet, à partir de 22 h. 30, éclatera dans le ciel de Paris un grand feu d'artifice, qui fera appel, non seulement aux ressources de la pyrotechnie, mais aussi à celles de la musique, des projecteurs et même à des voix célèbres comme celles de Jean Piat, de Robert Lamoureux, de Simone Valère, de Jean Piéplu et d'autres artistes. Trois montgolfières seront du spectacle, qui se déroulera essentiellement autour du palais de Chaillot, des jardins du Trocadéro et de la tour Eiffel. Le bouquet final sera tiré des terrasses de la tour Montparnasse.

La préfecture de police rappelle cependant aux amateurs que, pour tirer des pétards, feux de Bengale et autres feux d'artifice dans la rue, il faut être muni d'une autorisation spéciale. Les bals pourront durer toute la nuit du 13 au 14 juillet, mais devront s'interrompre à 2 heures du matin, dans la nuit du 14 au 15 juillet. Enfin, le *Bulletin municipal de la Ville de Paris* indique aux resquilleurs qu'il leur est interdit de « *grimper sur les parapets des ponts et des quais, sur les boîtes des bouquinistes, sur les arbres, statues, kiosques, colonnes d'éclairage, échafaudages et véhicules en stationnement* ». La liberté de s'amuser n'est pas la licence...

CARNET

Décès

— Nous apprenons le décès de

Jérôme Camille BORTOLOTTI,

officier de la Légion d'honneur,
ancien vice-président
de l'Assemblée algérienne,
ancien conseiller général
d'Orléansville,
président
de l'association des anciens délégués
à l'Assemblée algérienne,

survenu le 9 juillet, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, à Montpellier.

— Mme Paul Braunstein,
M. et Mme Philippe Braunstein et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Braunstein et leurs enfants,
Mme Pierre Bagault,
M. et Mme Jean Wallerand,
M. et Mme Bernard Braunstein,
Mme Pierre Breton,
M. et Mme Christophe Haufe et leurs enfants,
M. et Mme Bertrand Braunstein et leurs enfants,
M. Pierre Braunstein,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul BRAUNSTEIN,

survenu le 7 juillet 1981 à Puy-Saint-Vincent (Hautes-Alpes), dans sa soixante-dix-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Paris.
« Tu laisses ton serviteur s'en aller en paix. »
(Luc 2, 29.)

4, parc de Lyons,
76130 Mont-Saint-Aignan,
33, rue de Bellefond,
75009 Paris.
54, avenue Carnot,
91100 Corbeil.

— M. Michel Dubois,
M. et Mme Alain Blanchard et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Paul Dubois et leurs enfants,
Mme Francis de Plunkett et ses enfants,
M. et Mme Charles Monnier et leurs enfants,
Mme Paul Roubichou et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. François Louis DUBOIS,

survenu le 5 juillet 1981 à Paris (17e).
La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 15 juillet à 10 h. 30 en l'église Saint-François-de-Sales (6, rue Brémontier, Paris 17e) où l'on se réunira.
Cet avis tient lieu de faire-part.

73, boulevard Péreire,
75017 Paris.

— Mme Marcel Riffard, son épouse,
M. et Mme Daniel Riffard,
M. et Mme Etienne Riffard,
Mme Claude Riffard,
Ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel RIFFARD,

officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'Ordre national du mérite,
croix de guerre 1914-1918
survenu le 9 juillet 1981 dans sa quatre-vingt-quinzième année.
Les obsèques religieuses auront lieu le mercredi 15 juillet 1981 à 14 heures en l'église Notre-Dame de Lourdes, 1427 avenue Roger-Salengro à Chaville (Hauts-de-Seine).
Cet avis tient lieu de faire-part.
Mm Riffard,
8, avenue Curie,
92370 Chaville.

Anniversaires

— *Le 14 juillet 1980, le*

docteur Simon FINGERHUT

nous quittait.
Pour tous ceux qui l'ont connu, estimé et aimé, il est toujours présent par la pensée.

— Il y a quatre ans, le 14 juillet 1977, disparaissait

Maurice FÉFER.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé, afin que son souvenir reste dans les mémoires.
93260 Les Lilas.

— Pour le deuxième anniversaire de la disparition de

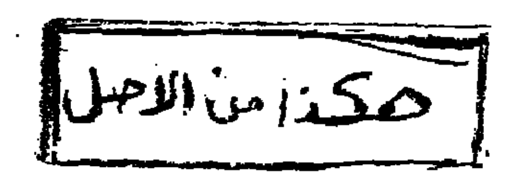
Esther MILGRAM,
née Miller,

une pieuse pensée est demandée.

— Pour le troisième anniversaire de la mort de

Félix NAGGAR,

une pensée est demandée à ceux qui ont gardé son souvenir.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm. col.	Le mm. col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

emplois internationaux (et départements d'Outre-Mer)

LA BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT,

institution de financement à long terme de la Communauté, finance des projets dans les dix pays membres de la CEE et dans soixante-dix pays d'Afrique, du Pacifique, des Caraïbes et de la Méditerranée. Ses agents sont recrutés dans ses pays membres et travaillent en équipes multinationales. La Banque recherche un

TRADUCTEUR GREC

hautement qualifié pour son siège de Luxembourg.

Conditions requises:
☐ langue maternelle grecque; ☐ diplôme universitaire, diplôme de traducteur ou formation équivalente; ☐ grande expérience professionnelle; ☐ excellente connaissance du français et de l'anglais (la connaissance d'autres langues de la CEE serait un avantage): ☐ bonne connaissance en économie et du management d'entreprises; ☐ âge 25-40 ans.

Seront également prises en considération les candidatures émanant d'économistes, de spécialistes de la gestion d'entreprise et de titulaires de diplômes commerciaux, à condition qu'ils aient une excellente connaissance du français et de l'anglais.

Selon les qualifications et l'expérience du candidat retenu, le traitement net de départ, y compris l'indemnité d'expatriation, se situera entre 75 000 et 90 000 francs belges par mois. Les avantages supplémentaires comprennent des indemnités de famille et d'éducation, un régime de retraite et un régime d'assurance-maladie.

Les candidats qui doivent être ressortissants d'un pays membre de la CEE sont invités à adresser leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé rédigé en français ou en anglais et d'une photo à l'adresse suivante:

BANQUE EUROPÉENNE D'INVESTISSEMENT,
Division recrutement et carrières,
boîte postale 1020,
L-2950 LUXEMBOURG.
Les candidatures seront considérées comme strictement confidentielles.

Eurocontinental Management Resources, inc.
NEW YORK • LONDON • SAN FRANCISCO

Director of Systems Engineering - Europe

IBM Plug Compatible Systems Manufacturer
London Based - New Appointment

The Position
Our clients are world leaders in the manufacture and installation of high quality products in the IBM Plug Compatible market, supplying and developing a wide range of peripherals, telecommunications and main frame systems, with an exceptional reputation for excellence and reliability.

The European corporation, headquartered in London, England, is growing rapidly with subsidiaries in all major countries. The already substantial user base and organisation is increasing at a fast pace throughout each territory.

The development of existing and new systems products requires the growth of a powerful systems engineering group throughout each business area in Europe, to service the increasing needs of customers, maintaining the reputation and quality of service previously referred.

Experience Required
Reporting to senior H.Q. management, the Director of Systems Engineering — Europe, will be a highly qualified, mature manager with in depth experience and training in IBM systems and customer SE support operations, ideally on a European or regional scale. Additional attractive experience will include management of a major IBM user site.

The candidate will demand high professional standards, be ambitious, business orientated, highly motivated and have a successful track record of hiring skilled professionals in Europe.

The Director of European Systems Engineering will be experienced in working with senior management executives in close teamwork with user and client personnel.

Remuneration
The position will carry a highly attractive income package with appropriate benefits commensurate with the seniority and vital nature of the appointment.

Your application and personal career history is invited as soon as possible, in strictest confidence quoting reference Euro/LM781 addressed for the attention of The Director, Eurocontinental Management Resources, inc., Mercantile House, 99-101 St. Leonards Road, Windsor, Berkshire, SL4 3BZ, England.



ESO-European Southern Observatory

est une organisation inter-gouvernementale dont six pays d'Europe font partie, et qui a pour but d'effectuer des recherches astronomiques dans l'Hémisphère Sud. ESO travaille au moyen d'un observatoire situé à La Silla dans le désert Atacama au Chili. Il est équipé d'une série de télescopes optiques hautement sophistiqués et d'instruments du même type, construits selon les développements techniques les plus récents.
Le quartier général européen et son centre scientifique et technique sont établis à Garching près de Munich - Allemagne.
ESO recrute dans le domaine suivant (très exigeant mais riche en compensations) un

INGENIEUR MECANICIEN Réf. CTR1-22

pour le Département de Soutien Technique à La Silla (Chili).
Il sera chargé de la supervision de l'entretien mécanique, des travaux d'amélioration de onze télescopes - et de leurs instruments auxiliaires - des opérations de montage et de démontage des instruments sur les télescopes.
Sa formation ? Supérieure, avec une spécialisation en génie mécanique.
Son expérience ? Plusieurs années en entretien mécanique et/ou développement de gros instruments scientifiques tels que télescopes et instrumentation associée.
Ses qualités ? Il aura une réelle aptitude à organiser et à préparer le travail d'entretien d'une équipe de mécaniciens. De plus, il possédera une bonne connaissance de l'anglais. Et, si possible, de l'espagnol.
Sa rémunération ? Elle dépendra de l'expérience et de la situation de famille. A titre d'exemple, pour un membre du personnel non-résident ayant 2 enfants à charge, la rémunération nette mensuelle, exempte d'impôts sur le revenu, ne sera pas inférieure à 14.000 FF.
D'autres avantages: bourse d'études pour les enfants, remboursement des frais de déménagement, pension extra-légale, assurance-maladie/invalidité et indemnité d'installation, etc.
Un dernier mot: le lieu d'affectation est situé à La Silla (observatoire astronomique situé à 600 km au nord de Santiago - Chili).

Les candidatures doivent être transmises en mentionnant la référence avant le 31 août 1981, au Personnel Services, European Southern Observatory, Karl-Schwarzschild-Strasse 2, D-8046 Garching bei München, République Fédérale d'Allemagne. Tél.: (89) 320.06.216 - 8.

Bien qu'il soit donné une préférence aux ressortissants des pays membres de ESO, la Belgique, le Danemark, la République Fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas et la Suède, aucune nationalité cependant n'est à priori exclue.



SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE SERVICE ET DE GESTION

recherche pour sa filiale au **MEXIQUE** un

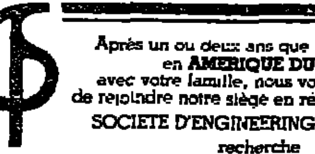
Ingénieur Informaticien
Chef de Projet

4 ou 5 années d'expérience - Connaissances approfondies de DB4 et pratique courante de l'anglais ou de l'espagnol.

Le poste est à pourvoir à MEXICO au début du mois d'Octobre.

Écrire sous réf.: AZ/LM à SG2
12/14, avenue Vion-Whitcomb - 75016 PARIS.

HAVAS CONTACT



Après un ou deux ans que vous passerez en **AMERIQUE DU SUD** avec votre famille, nous vous proposons de rejoindre notre siège en région Parisienne.
SOCIETE D'ENGINEERING en expansion
recherche

INGENIEUR ELECTROTECHNICIEN
180 000 +

Sa mission d'ingénieur-projet est de coordonner les études et de conseiller les utilisateurs.
Diplômé GE + expérience de 5 ans mini en BE ou entreprise dans la spécialité: centrale thermique.
Anglais indispensable, espagnol et formation complémentaire en gestion appréciés.
Rémunération motivante, plus avantages liés à l'expatriation (sur-salaire, tous frais payés...).
Réelles possibilités d'évolution au sein de la société.
Merci d'adresser rapidement votre lettre manuscrite et C.V. au :

cabinet **PANISSOD-SUHNER**
109 rue de Turenne 75003 Paris.
Discrétion assurée.

Nous prions les lecteurs répondant aux « ANNONCES DOMICILIÉES » de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du « Monde Publicité » ou d'une agence.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.



emplois régionaux

GROUPE INTERNATIONAL DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE
recherche
pour une de ses filiales située en DORDOGNE

ANALYSTE-PROGRAMMEUR (H. ou F.)

Placé sous l'autorité du chef du service informatique, ses principales responsabilités seront :
- la participation à l'analyse fonctionnelle et organique,
- la programmation,
- les tests,
- la rédaction des manuels d'utilisation.

Libéré des obligations militaires, le candidat possédera un DUT Informatique et aura acquis une expérience de 1 à 2 ans dans la fonction.

Lieu de travail : Nontron (Dordogne).

Merci d'adresser votre CV et prétentions à :
FRANCE FEUILLETES - *Sce du Personnel*
B.P. 12 - 24300 NONTRON

SOCIÉTÉ DE SYNTHÈSE ORGANIQUE FINE

Filiale d'un leader pharmaceutique français

recherche

INGÉNIEUR CHIMISTE DE PROMOTION TECHNIQUE

Chimiste de très haut niveau, mais averti des contraintes économiques, il sera responsable des recherches et conceptions de synthèses nouvelles, depuis le principe jusqu'au pilote compris ; il sera assisté d'un laboratoire structuré d'essais et lancements.

Il aura une bonne expérience dans la branche, à des fonctions correspondantes.

Poste créatif et évolutif permettant d'accéder à des responsabilités supérieures, à pourvoir en région touristique du nord de la France.

Adresser lettre manuscrite, avec photo et C.V. à :
HAVAS, 49, rue Victor-Hugo
62200 BOULOGNE-SUR-MER
Référence 2267, qui transmettra.

OFFRES D'EMPLOIS

IMPORTANTE SOCIÉTÉ DE COMMERCE INTERNATIONAL
FILIALE D'UN GROUPE FRANÇAIS
recherche

UN INGÉNIEUR D'AFFAIRE EXPORT

Pour vente de biens d'équipement et négociation de projets clés en main
(secteur exploitation des océans : pêche, offshore, infrastucture portuaire)

Grande disponibilité, connaissance de l'Afrique appréciée, anglais indispensable

Envoyer lettre manuscrite, C.V. et photo sous n° TO 28 225 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

IMPORTANT BUREAU D'ÉTUDES
SPÉCIALISÉ EN AMÉNAGEMENT, URBANISME ET HABITAT

recherche pour compléter son équipe

UN(E) CHARGÉ(ÉE) D'ÉTUDES CONFIRMÉ(ÉE)

Diplômé (ée) d'une grande école scientifique ou économique et ayant une expérience (3 à 5 ans) de prospection commerciale et d'exécution technique de missions dans les domaines soit de l'environnement, soit des techniques de mise en œuvre d'équipement et de desserte du péri-urbain, soit de la socio-économie de l'habitat social.

Ecrire avec C.V., photo et prétentions en précisant la référence 9.473 à VALENS CONSEIL, B.P. 359, 75064 PARIS CEDEX 02.

Société import. et distrib. inst. à Rungis (94) recherche comptable D.E.C.S. pour compt. et adm. Anglais ou Hébreu ind.
Téléphone : 687-26-04 H. B.

T.I.T.N.
Filiale Thomson CSF Informatique
RECHERCHE

INSPECTEURS DE MAINTENANCE

Débutants ou confirmés
Compétences souhaitées : micro-processeurs 8080 et 6800, électronique, numérique.
Interventions en région parisienne et province.
Nombreux avantages. Voiture société fournie. Envoyer C.V., photo et prétentions s/référence SAV à T.I.T.N.
5, rue Gustave-Eiffel,
91420 MORANGIS.

secrétaires

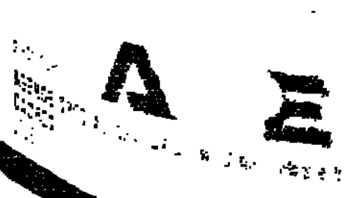
RANDSTAD
« Bilingual Personnel »

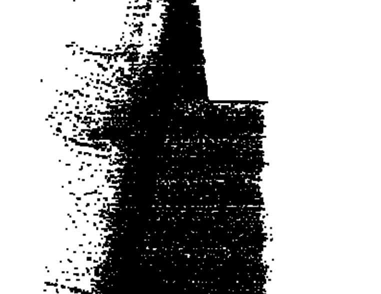
the new agency of RANDSTAD temporary work seeks a

TRILINGUAL SECRETARY

(French, English, German)
German mother language

call 341-08-00 or come into RANDSTAD's office at 4, place Félix-Éboué, Centre Paris-Daumesnil 75012 Paris.





AU-DELA DES CÉLÉBRATIONS LITURGIQUES

Les organisateurs du congrès eucharistique international mettent l'accent sur l'engagement social

Le quarante-deuxième congrès eucharistique international aura lieu à Lourdes, du 16 au 23 juillet. Il sera présidé par le légat du pape, le cardinal Bernardin Gantin, ancien archevêque de Cotonou (Bénin) et président de la commission pontificale Justice et Paix et du conseil pontifical « Cor Unum ».

Vingt-sept mille délégués (dont neuf mille jeunes) sont inscrits pour participer au congrès, en provenance de cent vingt pays. Le thème du congrès, « Jésus-Christ, pain rompu pour un monde nouveau », donnera lieu à des manifestations diverses — célébrations liturgiques, veillées de prière, conférences, « tables rondes », processions rassemblements de jeunes — qui illustreront les chapitres du document théologique de base (1).

Le congrès est précédé d'un symposium international, qui a lieu à Toulouse du 13 au 15 juillet, sous la présidence du cardinal Hyacinthe Thiandoum, archevêque de Dakar, sur le thème « Responsabilité, partage, eucharistie ». Ce symposium réunit quelque cent cinquante participants, dont des ethnologues, des économistes et des représentants de mouvements sociaux et caritatifs.

Un congrès eucharistique n'est-ce pas un peu désuet ? Qui ne se souvient des processions du Saint-Sacrement de naguère, où l'ostensoir contenant l'hostie consacrée était porté par un prêtre en chape sous un baldaquin précédé par des fillettes semant sur son passage des pétales de roses ? Depuis la réforme de Vatican II, qui a recentré l'eucharistie sur la messe et limité le culte parfois abusif rendu au Saint-Sacrement en dehors de la célébration eucharistique (adoration et salut du Saint-Sacrement, processions, bénédictions, etc.), un congrès eucharistique ne risque-t-il pas de réveiller les tentations d'une église triomphante ? On se rappelle le malaise créé par le congrès eucharistique de Carthage en 1930 chez la population musulmane du protectorat français, qui avait mal accueilli une telle ostentation de la part des chrétiens.

A vrai dire, on n'entendait plus tellement parler des congrès eucharistiques en France. Le dernier à caractère international qui a été organisé en France, à Lourdes, date de 1914 (un autre devait avoir lieu à Nice en 1940, mais la guerre l'empêcha). Quant au dernier rassemblement eucharistique national il remonte à 1951, à Nîmes. Le congrès eucharistique international est pourtant une invention française. L'idée est venue de Mlle Emilie Tamisier à la fin du dix-huitième siècle, afin de faire connaître les sanctuaires *« marqués par un miracle eucharistique »*. Le premier congrès eucharistique international a eu lieu il y a exactement cent ans à Lille, avec huit cents congressistes venus de six pays européens. Dix autres congrès internationaux ont eu lieu en France entre 1881 et 1914.

Pourquoi, dès lors, ce regain d'intérêt après soixante-sept ans ? Présenté comme une grande manifestation de la foi, et comme un tournant du catholicisme français — *« le congrès devra déboucher sur une nouvelle étape dans la vie de l'Eglise »*, lit-on dans brochure officielle — ce congrès paraît comme la réponse, en quelque sorte, à la question posée par Jean-Paul II lors de sa visite : *« France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? »* Comme si l'Eglise de France voulait témoigner de sa foi et de son désir de s'engager dans le renouveau souhaité par le pape.

C'est en ce sens, du reste, que le cardinal Gantin, légat du pape, l'a compris. Dans une interview accordée au journal *la Croix*, il dit en parlant du congrès qu'il présidera : *« Pour les chrétiens de France ce sera l'occasion de réfléchir aux événements politiques importants qui viennent d'être vécus. Je crois qu'il y a des messages qui passent par ces événements. Et cela rejoint la question du pape : France, que fais-tu de ton baptême ? On en revient toujours là : comment vivons-nous notre baptême ? »*

Un accent nouveau ?

Le but classique des congrès eucharistiques est double : rendre un solennel hommage au Saint-Sacrement ; approfondir tel ou tel point de la doctrine eucharistique. Dans sa lettre du 1er janvier 1979 au cardinal James Knox, président du comité permanent des congrès eucharistiques internationaux, Jean-Paul II insistait surtout sur l'aspect doctrinal — *« le congrès aura intérêt à bien remettre en lumière les bases de la doctrine eucharistique, telle qu'elle a été reçue, méditée et vécue sans interruption, depuis les apôtres, par les martyrs, les Pères de l'Eglise, la chrétienté du Moyen Age, les conciles, la piété moderne, les recherches légitimes actuelles »* — avant de faire allusion aux *« conséquences pour la société elle-même, pour la façon d'aborder les frères en humanité, surtout les plus pauvres, de les servir, de partager avec eux le pain de la terre et le pain de l'amour, de construire avec eux un monde plus juste »*.

Les organisateurs du congrès, en revanche, mettent surtout l'accent sur le partage avec les pauvres et l'engagement social. Fait nouveau, le congrès sera précédé d'un symposium international entièrement axé sur cet aspect puisque son thème, « Responsabilité, partage, eucharistie », sera débattu par des experts « sociaux », économistes et ethnologues, dont un nombre important vient du tiers-monde.

Soulignant le caractère international du congrès, *« carrefour d'Eglises »*, le Père Gérard Defois, secrétaire général de l'épiscopat, ne pense pas que le « triomphalisme » est le pire danger. *« Plutôt que d'orgueil ecclésial*, dit-il, *il est à craindre que nous fassions preuve d'insensibilité au nouveau statuts des jeunes chrétientés (...). Cet accueil n'est pas seulement la conséquence aimable d'une attitude gentille par convenance ou par opportunisme. C'est, comme le disait le Père Daniélou de l'oraison, c'est un « problème politique ». Oui, l'eucharistie a cette dimension sociale et internationale (...). La messe n'est pas qu'un acte de piété ou la satisfaction de l'obligation dominicale : elle est l'âme d'un corps social, semence d'une Eglise toute entière implantée dans nos préoccupations de changement et de justice. »*

L'absence du pape : une « ultime épreuve »

Il semble, cependant, que cette insistance sur la dimension politique et sociale du congrès ne plaît pas à tous. Le Père Vincent Cosmao, directeur du centre Lebret, a rédigé un *« message à tous les chrétiens »*, à la demande de Mgr Jean-François Motte, évêque auxiliaire de Cambrai et président de la commission pastorale du congrès, message qui devait être publié en annexe au document remis aux congressistes. Or, ce texte ne figure plus parmi les documents officiels, ne se trouve dans aucune bibliographie et ne sera même pas en vente à Lourdes...

Que dit-il de si dangereux ? Le Père Cosmao lance un cri d'alarme à propos de la faim dans le monde — *« 800 millions de personnes, au moins, manquent du stricte nécessaire »* — et adresse un appel pressant à l'Eglise : *« Le temps n'est plus*, écrit-il, *où la prise en compte des problèmes de société pouvait sembler réservée à quelques spécialistes aux marges de la vie ecclésiale. C'est toute l'Eglise, dans toutes ses démarches, de la contemplation aux pastorales d'ensemble, qui est appelée à s'y engager. La prédication de l'Evangile, la catéchèse, l'éducation des enfants et des adultes, des laïcs, des religieux et des prêtres, la pratique des sacrements, l'élaboration d'une théologie qui tienne compte de la parole de Dieu, l'organisation des ministères, etc., tout ce qui fait la vie quotidienne de l'Eglise devra sans cesse être repensé et réorganisé en fonction du seul critère que Jésus nous ait laissé : « J'ai eu faim et vous m'avez donné à manger... », étant bien entendu que « l'homme ne vit pas seulement de pain » mais de liberté responsable en réponse à l'appel créateur de Dieu. »*

L'absence du pape à Lourdes, enfin, a été avancée comme la raison principale de la démobilisation constatée par les organisateurs du congrès — sur les 50 000 congressistes escomptés, un peu plus de la moitié seulement ont envoyé une inscription ferme. Mais, comme le note l'abbé Laurentin, cette absence est une *« utile épreuve »*, car les foules qui auraient accouru pour voir le pape risquaient de détourner l'attention de la raison d'être du congrès (l'Eucharistie), et surtout de ses implications sociales et politiques.

ALAIN WOODROW.

(1) Le document théologique de base, *« Jésus-Christ, pain rompu pour un monde nouveau »*, est divisé en sept parties qui suivent le déroulement même de la célébration eucharistique : *« L'Eglise se rassemble. l'Eglise proclame la parole de Dieu ; l'Eglise rend grâce au Père ; l'Eglise fait mémoire du Christ ; l'Eglise fait appel à l'Esprit-Saint ; l'Eglise communie au corps du Christ ; l'Eglise participe à la mission du Christ. »* Editions du Centurion, 92 pages, environ 13 francs.

Le cauchemar des hôteliers

20 kilomètres de lits vides

Combien de pèlerins à Lourdes ? Combien de lits retenus dans les hôtels ? A ces questions apparemment élémentaires, il est difficile de répondre avec exactitude, car la situation change de jour en jour.

Précisons d'abord que l'équipement hôtelier s'est amélioré et qu'il s'est construit, ces dernières années, plusieurs établissements. Lourdes compte actuellement 3 hôtels quatre étoiles, 16 trois étoiles, 30 deux étoiles avec bains, 56 deux étoiles, 147 une étoile et 55 pensions (ce sont les hôtels les plus luxueux qui sont les mieux remplis).

Au total de 28 430 à 31 350 places, si l'on tient ou non compte des lits matrimoniaux.

*Le 7 juillet, il y avait 16 645 inscrits dans les hôtels sans compter 9 500 jeunes qui dormiront sous la tente ou dans les villages voisins (*le Monde *daté 5 et 6 juillet) et, bien entendu, les gens de passage dont le nombre est impossible à évaluer. Il ressort donc que 10 000 à 12 000 lits (hôtels) sont actuellement libres, pour le congrès, ce qui est un chiffre considérable (plus d'un tiers).*

Dix mille lits alignés de bout en bout formeraient un cordon de quelque 20 kilomètres : un vrai cauchemar à la Bunuel pour les hôteliers de Lourdes...

A l'heure actuelle, on ne peut plus compter sur un « miracle » : les jeux sont, grosso modo, *faits. On voit mal Jean-Paul II se refusant à tenir compte au dernier moment des consignes de repos de ses médecins, fût-ce pour venir à Lourdes grossir le nombre des malades dans un fauteuil roulant. D'autre part, on voit mal comment, en pleines vacances, les Français modifieraient leur programme de loisirs.*

Si les pèlerins sont quelque vingt mille à vingt-deux mille, ce sera le bout du monde. Cela, en tout cas, suffira à donner l'impression d'un pèlerinage international suffisamment étoffé pour que l'on ne parle pas d'échec, même si certains rassemblements nationaux attirent deux fois plus de monde autour de la grotte.

La vérité reste que les organisateurs du congrès eucharistique ont vu trop grand, ont commis des erreurs de planning, et que tout a été misé — volens nolens — *sur le pape. Jean-Paul II a bien involontairement concurrencé la Vierge de Lourdes et la piété eucharistique, encore que celle-ci ait sensiblement changé de style, et que les grands problèmes sociaux contemporains y soient privilégiés.* — H. F.

LA SANTÉ DU PAPE

Jean-Paul II, dans son message dominical de l'Angelus enregistré à l'hôpital, a exprimé son regret de ne pouvoir se rendre à Lourdes. Le 23e bulletin de santé diffusé le 11 juillet fait état d'accès de fièvre, de la continuation de l'affection virale et de l'accroissement des anticorps antiviraux.

Un porte-parole de l'hôpital a indiqué qu'il faudra cinq à six semaines pour résorber l'infection.

هكذا من الأصل

Le Monde

sports

ATHLÉTISME

Frank Verzy premier Français à 2,30 m

Le Lyonnais Frank Verzy, âgé de vingt ans, a amélioré de 2 centimètres son record de France du saut en hauteur établi le 5 juillet à Beaune (Côte-d'Or), en réussissant, le 12 juillet, au troisième essai, 2,30 mètres à l'occasion des championnats de France espoirs (vingt-vingt et un ans) disputés à Montgeron (Essonne).

***L'amélioration de ce record*, pour la troisième fois en un mois, est la marque de la *dynamique imprimée* à ce secteur de l'athlétisme par l'équipe technique de Jean Poczobut depuis trois ans, ainsi que les choix sociaux douloureux faits par les athlètes pour parvenir au niveau international.**

Qu'extrairait-on en 1981 de cette gangue de deux mille athlètes âgés de seize à vingt et un ans, qui disputaient leurs championnats nationaux à Montgeron, dans un carré de verdure *coincé entre le béton* des H.L.M. de banlieue ?

Qu'extrairait-on ? un diamant brut : Frank Verzy. Un Lyonnais de vingt ans qui, dès son apparition dimanche à 15 heures sur le sautoir, avait attiré la curiosité des amateurs rapidement massés *le* long des barrières. Curiosité justifiée par le récent *record* national du saut en hauteur établi par ce drôle d'échassier à la crête blonde : 2,28 mètres réussis à la dérobée à Beaune, dimanche dernier, pendant que tous *les regards convergeaient sur* Lille, où se disputait une demi-finale de Coupe d'Europe funeste pour les couleurs françaises.

Qui était donc ce garçon si « discret » (2,20 mètres) lors des journées de sélection, qui ravissait la vedette au grand puciste Franck Bonnet ? Une sorte de miraculé du sport, tout *comme le fut Thierry Vigneron,* qui bat aujourd'hui des records du monde à la perche. Lui, ce fut un accident de moto qui faillit le laisser infirme en 1978. Gravement touché au genou *droit. Il garde une longue cicatrice* et un léger déhanchement qui lui donne, lorsqu'il se concentre avant de s'élancer, l'air du héron à l'affût de quelque grenouille.

Mais l'histoire de l'athlétisme est pleine de ces sortes de miraclee. Ce qu'il y a de plus frappant chez Verzy, c'est sa taille : 1,81 mètre *Aujourd'hui, avec les Moegenburg,* Wzola et autre Wessig, le saut en hauteur est une affaire de géants, tout comme le basket. On aurait presque été tenté de poser en postulat *qu'il fallait* mesurer au moins 2 mètres pour espérer passer 2,30 mètres. C'était oublier un homme de 1,75 mètre, l'Américain Franklin Jacobs, avait réussi en 1978 à s'élever à 2,32 mètres, soit 57 centimètres au-dessus de sa toise. En fait, la *qualité physique déterminante ne* semble pas être la taille, mais la pointure. Un bon 46 est le dénominateur commun à tous les b·ns sauteurs. Et Verzy a bien cette pointure grand format.

Restait à savoir s'il confirmerait *son record.* Attaquant chaque barre avec une hargne surprenante, il *commença le concours à 2,04 mè*tres, le Toulousain Hernandez lui donnant la réplique jusqu'à 2,23 mètres. La barre placée deux centimètres plus haut lui résiste une fois. Puis il *demanda 2,30 mètres, cette frontière* de la classe internationale que douze hommes seulement ont franchie depuis l'exploit de Dwigt Stones en 1973. Le troisième essai fut le bon : un saut *impeccable* et un *record* de France à la clé.

Henry Elliott, recordman en 1968 avec 2,17 metres, qui fut le premier *Français à tenter cette hauteur* — sans succès, — commentait en connaisseur : « *Verzy est actuellement un des meilleurs techniciens au monde en fosbury flop (saut dos tourné à la barre). C'est le résultat du bon travail fait au niveau des entraîneurs par Guy Guézille.* » Il n'était pas loin du sautoir, l'entraîneur national des sauts. Ce qui *arrive, expliqua-t-il en substance, est* le fruit d'une dynamique de groupe amorcée depuis trois ans. Sous son impulsion, les entraîneurs répartis dans différentes régions — Keller, Aligne, Deprez, Salomon, Motti, Cruzalebes, Poulain, Beaunol et Cruzoe — ont affiné leurs connaissances pratiques en liaison étroite avec les athlètes.

Dès 1980, le vieux record de Paul Poaniewa (2,25 mètres en 1975) fut menacé. Agbo et Talon semblaient les mieux placés pour le battre. Ce fut Franck Bonnet qui y parvint, le 14 juin, lors des Journées nationales de sélection. Mais la progression d'*ensemble* des sauteurs *nationaux* est impressionnante : plus de dix d'entre eux ont franchi 2,18 mètres cette année, contre cinq l'an dernier, et parmi eux un cadet, William Motti, *un junior,* Ramon Diaz, et deux espoirs, Fauger et Hernandez.

Chômeur

C'est dire que la lutte sera serrée dimanche prochain autour du sautoir de Mulhouse pour les championnats seniors. On s'en satisfera *au plan purement sportif. Mais pas* au plan social. Le record de Verzy est arrivé en effet à point pour montrer le sérieux du travail entrepris par l'équipe technique de Jean *Poczobut, mais il pose à nouveau* le problème de la situation sociale des athlètes.

Car voilà un garçon qui s'élève *à 49 centimètres au-dessus de sa* taille, et qui est chômeur. Encore un ! Le précédent recordman, Franck Bonnet, a, lui aussi, choisi d'arrêter son *travail de dessinateur industriel* pour s'entraîner, et surtout récupérer. Cela a *permis* à l'ancien champion d'Europe junior, âgé maintenant de vingt-sept ans, de passer de 2,24 mè*tres, son plafond en 1980,* à 2,27 mètres cette année. A vingt ans, Verzy, que ses parents ont pris en charge *après son* échec au bac et avant son départ à l'armée, a pu passer en un an de 2,16 mètres à 2,30 mètres. Son entraîneur, Daniel Aligne, *pense que son* camarade de club Patrick Fauger, doté de qualités comparables, pourrait aussi dépasser les 2,18 mètres si son travail lui laissait plus de temps pour récupé*rer des cinq entraînements hebdoma*daires auxquels il s'astreint.

Décidément, le statut d'un athlète de haut niveau est un problème *auquel le nouveau pouvoir politique* devra s'attaquer s'il juge que la France doit retrouver un bon rang international en athlétisme.

ALAIN GIRAUDO.

CYCLISME

LA DIX-HUITIÈME ÉTAPE DU TOUR DE FRANCE

Alban : un vrai montagnard

Le Français Robert Alban a gagné, dimanche 12 juillet, la dix-huitième étape du Tour de France, Thonon-les-Bains - Morzine, avec 2 minutes 32 secondes d'avance sur le Suédois Nilsson et *3 minutes 55 secondes sur la première partie du peloton* comprenant Hinault, Zoetemeik, Bernaudeau et Laurent. Hinault précède désormais Phil Anderson de 7 minutes 39 secondes. Van Impe devient leader du grand prix de la montagne et Freddie Maertens, arrivé quatre-vingt-troisième, à 27 minutes 45 secondes du premier, conserve le maillot vert du classement par points.

De notre envoyé spécial

Morzine. — La victoire de Robert Alban, au terme d'une étape de haute montagne hérissée de quatre obstacles importants (mont Salève, cols de la Ramaz, de Joux-Plane et de Joux-Verte), n'est pas une *surprise.* Ce coureur de grand gabarit, juché sur ses longues jambes d'échassier, est aujourd'*hui l'un des meilleurs grimpeurs* français, peut-être le plus doué, sans doute le plus efficace. Il avait déjà réalisé des prouesses dans les Alpes au cours du Tour de France 1980 et il avait été le principal adversaire de Bernard Hinault durant le Critérium du *Dauphiné libéré.*

La manière dont il a gagné retient surtout l'attention. Il s'est détaché à 60 kilomètres de l'arrivée, il a franchi les deux derniers cols en tête après avoir lâché Nilsson et Raymond Martin, deux spécialistes de l'escalade ; enfin, il a régulièrement augmenté son avance sur ses poursuivants pour creuser des écarts jamais enregistrés *depuis le départ de Nice.* Nous ajouterons qu'il est le seul Français vainqueur d'une étape en ligne.

Par sa performance, Alban semble apporter un démenti à la règle selon laquelle il n'existe plus de vrais grimpeurs, c'est-à-dire des coureurs capables de différences considérables à la faveur des cols, comme Gaul et Bahamontès autrefois. Pourtant, il est un fait que cette « race » des montagnards tend à disparaître. Usés *par les rapports* gigantesques qu'ils utilisent sur le plat, les routiers actuels n'ont plus la *force d'enrouler des développe*ments adaptés au terrain lorsque la route s'élève et ils se contentent alors de braquets trop réduits — des braquets de cyclotouristes, dirait Géminiani... ou d'asthmatiques, pour reprendre l'expression de René Vietto — et leur rendement s'en trouve diminué d'autant.

Robert Alban, qui possède un style classique et dispose vraisemblablement d'une bonne condition physique, n'est pas tombé dans *cet excès. Il a employé des « multiplications »* plus conformes à l'effort du cycliste de compétition confronté à l'altitude et il a obtenu le résultat que l'on sait.

L'opposition s'effrite

L'exploit d'Alban lui vaut de remonter de la vingt-sixième à la sixième place du classement général. Van Impe, Michel Laurent et Zoetemeik réapparaissent eux aussi dans le haut du tableau, tandis que Duclos-Lassalle et le jeune Jean-François Rodriguez *rétrogradent. La première étape* alpestre a donc bouleversé les positions et ce changement profite d'abord à Hinault, qui a consolidé la sienne sans attaquer, c'est-à-dire sans puiser dans ses réserves. Il a fait à tous égards une excellente opération.

Au départ de Thonon-les-Bains, le porteur du maillot jaune précédait Anderson de 2 min. 58 sec., et Duclos-Lassalle de 6 min. 37 sec. A Morzine, tout en restant sur la défensive, il a triplé son avance sur l'Australien, et la marge qui le sépare de Van Impe, troisième, dépasse 9 minutes. Il n'a fait que tirer profit des limites de l'opposition. Ses adversaires ont faibli à *tour de rôle. Le premier d'entre* eux, l'Australien Phil Anderson, accuse la fatigue. Il devra se surpasser pour sauver sa deuxième place, menacée par Van Impe. Cependant, celui-ci a déclaré que Bernard Hinault *« était son ami et qu'il ne lui ferait pas la guerre ».* Le Belge, qui n'a jamais été un ambitieux, mais dont le renoncement parait pour le moins *équivoque, se contentera* du trophée du meilleur grimpeur. Un petit trophée dans un petit Tour de France.

Sauf accident, le champion du monde n'aura pas même besoin de son panache pour gagner avec une confortable avance. Sa régularité lui *suffira. D'ailleurs,* ceux qui garderont le contact dans les cols seront pratiquement assurés de terminer en bon rang à Paris. La preuve : Zoetemelk, qu'on n'a jamais vu, est cinquième du classement général. Une dernière précision : Freuler, Eddy et Walter Planckaert, les *« intérimaires »,* ont quitté la course samedi, dès les premiers contreforts du Jura. La direction du Tour de France les menaçait de sanctions en cas d'abandon injustifié. Ils ne se sont pas arrêtés *sans raison* valable : ils sont allergiques à la bicyclette au-dessus de 1 000 mètres d'altitude.

JACQUES AUGENDRE.

LES RESULTATS

● **Dix-septième étape** (Besançon-Thonon-les-Bains. — 1. Kelly (Irl.), les 231 km en 5 h. 47 min. 7 sec. ; 2. J.-F. Rodriguez (Fr.) : 3. Van de Velde (Pays-Bas) ; 4. Wellens (Belg.) ; 5. Michaud (Fr.) ; 6. Mariano Martinez (Fr.) ; 7. Belda (Esp.) ; 8. Arnaud (Fr.) : 9. Jones (G.-B.) ; 10. Bernaudeau (Fr.) ; 11. Laurent (Fr.) ; 12. Kuiper (Pays-Bas) : tous même temps. Le gros peloton à 18 secondes.

● **Dix-huitième étape** (Thonon-Morzine). — 1. Alban (Fr.), les 200 km en 6 h. 14 min. 29 sec. ; 2. Nilsson (Suède), à 2 min. 32 sec. ; 3. Criquielion (Belg.), à 3 min. 51 sec. ; 4. De Wolf (Belg.), à 3 min. 55 sec. ; 5. Schepers (Belg.) ; 6. Bernaudeau (Fr.) ; 7. Van der Velde (Pays-Bas) ; 8. De Muynck (Belg.) ; 9. Winnen (Pays-Bas) ; 10. Mariano Martinez (Fr.) ; 11. Fernandez (Esp.) ; 12. Van Impe (Belg.) ; 13. Hinault (Fr.) ; 14. Laurent (Fr.) ; 15. Zoetemelk (Pays-Bas) : tous même temps.

● **Classement général.** — 1. Hinault (Fr.), 69 h. 56 min. 1 sec. ; 2. Anderson (Austr.), à 7 min. 39 sec. ; 3. Van Impe (Belg.), à 9 min. 38 sec. ; 4. Laurent (Fr.), à 10 min. 20 sec. ; 5. Zoetemelk (Pays-Bas), à 10 min. 43 sec. ; 6. Alban (Fr.), à 10 min. 45 sec. ; 7. DeMuynck (Belg.), à 11 min. 28 sec. ; 8. Schepers (Belg.), à 11 min. 47 sec. ; 9. Criquielion (Belg.), à 12 min. 17 sec. ; 10. Fernandez (Esp.), à 12 min. 18 sec.

ESCRIME

LA FIN DES CHAMPIONNATS DU MONDE

Zéro pointé pour les Français

Le dernier titre mondial d'escrime est revenu, dimanche 12 juillet, à l'U.R.S.S., qui a battu, en finale de la compétition par équipes à l'épée, la Suisse par huit victoires à cinq et deux doubles défaites. Pour la troisième place, la Hongrie a dominé la République fédérale d'Allemagne sur le score de neuf victoires à une. Pour leur part, les épéistes français, décevants, à l'image du reste de la délégation, se sont classés à la septième place.

Au total, l'équipe d'U.R.S.S., avec quatre médailles d'or et deux d'argent, a été la grande gagnante de ces championnats du monde, disputés du 2 au 12 juillet à Clermont-Ferrand et au cours desquels sept autres pays (République populaire de Chine, Italie, Hongrie, R.F.A., Roumanie, Pologne et Suisse) ont eu accès au podium. Cette supériorité soviétique s'est encore manifestée au classement des nations puisque l'U.R.S.S. devance, dans l'ordre, la Hongrie, la R.F.A., l'Italie et la France, qui, pour la première fois depuis 1977, n'a pas remporté la moindre médaille.

De notre envoyé spécial

Clermont-Ferrand. — Qu'arrive-t-il à l'escrime française ? C'est la question que tout le monde s'est posée au cours de ces championnats du monde. Il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches. Ainsi, après leurs six médailles (quatre d'or, une d'argent, une de bronze) gagnées aux Jeux olympiques de Moscou, les escrimeurs français bénéficiaient du plus large des crédits. Nul ne pouvait imaginer que, douze mois plus tard, ils connaîtraient une déroute totale sur leur terrain. Méconnaissables à de rares exceptions près, ils sont apparus mous, résignés et incapables de forcer le destin. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que même la chance leur ait délibérément *tourné le dos.*

En plusieurs occasions, il n'a cependant pas manqué grand-chose aux escrimeurs français pour obtenir un bilan plus favorable. Brigitte Gaudin, l'équipe masculine de fleuret et l'épéiste Philippe Riboud sont en effet passés très près du podium. Toutefois, il ne serait pas raisonnable d'incriminer le seul mauvais sort pour expliquer cet enchaînement de résultats insuffisants. Mieux vaut en chercher les causes profondes.

Pour l'heure, les techniciens de la Fédération française d'escrime (F.F.E.) y perdent leur latin. En *première* analyse, ils se bornaient à remarquer qu'aussitôt après l'année olympique les résultats sont, en règle générale, défavorables à l'escrime française. Pourtant, cette fois l'excuse ne tient pas. Car, après Moscou, la sélection nationale n'a pas subi sa saignée habituelle. Elle a même conservé dans ses rangs tous les tireurs qui se couvrirent de gloire dans la capitale soviétique.

Le proche entourage de l'équipe de France évoquait aussi ce *phénomène de décompression* qui frappe régulièrement ses représentants en période post-olympique. Parce que l'organisation, en France, des championnats du monde impliquait des devoirs, l'explication n'est pas davantage recevable. Un tel fiasco des escrimeurs français devant leur public n'a d'ailleurs pas de précédent. Puisque seuls Philippe *Bonnin* et *Philippe* Boisse, futurs médecins, font des études vraiment absorbantes, il serait exagéré de prétendre qu'une préparation plus sérieuse de l'ensemble de la délégation a été rendue impossible par les activités universitaires des sélectionnés.

Réagir

En tout cas, une réaction s'impose dans les plus brefs délais. La personne la plus visée par cette remise en ordre est le directeur technique (D.T.N.), Jean-Michel Oprendek. Pour ses *premiers championnats* du monde, il a subi les allusions perfides de certains observateurs qui regrettaient à mots à peine couverts les talents d'animateur de son prédécesseur, M. Jacques Donnadieu. Aussi, M. Oprendek réclame-t-il un peu de mesure dans les *comparaisons* : « *La valeur moyenne de l'escrime française ne correspond ni à l'excès d'honneurs de Moscou, ni à l'excès d'indignité de Clermont-Ferrand,* affirme-t-il. *Elle se situe, bon an, mal an, autour de trois médailles.* »

On est d'autant plus loin du compte que même les juniors sont rentrés *bredouille de leur tournoi* mondial disputé à Lausanne pendant les vacances scolaires de Pâques. Jean-Michel Oprendek puisera peut-être néanmoins matière à ne pas se décourager dans la consultation des palmarès. Ils indiquent que, dans toute l'histoire de l'escrime moderne, deux années de suite n'ont jamais été à ce point défavorables aux Français. *Mais le D.T.N.* est beaucoup trop méthodique pour se laisser aller à ce genre de calcul des probabilités. Jusque-là, il s'était inscrit dans la ligne de Jacques Donnadieu; maintenant, il entend se démarquer et imposer ses vues. En clair, Jean-Michel Oprendek réclame les pleins *pouvoirs.* « *Il faut changer les mœurs,* dit-il. *Pascale Trinquet n'était pas sélectionnable. Qu'un Bonnin ait été retenu alors qu'il n'était pas entraîné est également anormal. Continuer à se baser sur le potentiel du tireur, la chance ou un heureux concours de circonstances me semble extrêmement dangereux. Je préfère perdre avec des gens entraînés que gagner par hasard.* »

Dans l'*immédiat,* le changement d'attitude du directeur technique va se traduire par une réunion avec les entraîneurs. Il leur sera demandé de se montrer plus exigeants quant à la préparation physique et technique des candidats à l'équipe de France et, au cas où le besoin s'en ferait sentir, de préparer avec des jeunes les Jeux olympiques de Los Angeles, quitte à faire l'*impasse* sur la prochaine saison. Bref, les dirigeants « élus » de la F.F.E. lui laissent *carte blanche.* Jean-Michel Oprendek va imprimer, dès la rentrée, un nouveau style à l'escrime française. Avoir obligé le directeur technique à sortir de sa réserve, c'est sans doute au niveau national le point le plus positif de ces trente-sixièmes championnats du monde.

JEAN-MARIE SAFRA.

TENNIS

Les quarts de finale de la Coupe Davis

Les demi-finales de la Coupe Davis, qui se disputeront fin septembre, opposeront les Etats-Unis à l'Australie, et la Grande-Bretagne à l'Argentine.

Les Etats-Unis ont, en effet, remporté, à Flushing-Meadow (près de New-York), le quart de finale qui les opposait à la Tchécoslovaquie, détentrice du trophée 1980, par quatre victoires à une. Après la victoire surprise de Lendl sur McEnroe et le retournement immédiat de la situation par Connors écrasant Smid, la paire américaine chevronnée Lutz-Smith avait enlevé l'essentiel point du double, samedi, aux dépens de Lendl-Smid (9-7, 6-3, 6-2). Dimanche, McEnroe se rachetait en battant à son tour Smid (6-3, 6-1, 6-4) tandis que Connors, confirmant pour l'honneur sa suprématie dans la rencontre, battait Lendl (7-5, 6-4).

A Bastaad, la Suède, privée de Borg, a été éliminée 4-1 par l'Australie. Hans Simonsson-Jaerry ont réussi, néanmoins, à s'adjuger le double contre l'équipe australienne McNamara-McNamee après un mauvais départ (7-9, 3-6, 8-6, 6-2, 6-2).

A Timisoara, près de Bucarest, les Argentins Vilas-Clerc ont remporté leur quart de finale contre les Roumains, privés eux de Nastase, mais les jeunes Segarceanu et Dirzu sont parvenus à enlever le double au détriment de Vilas-Clerc (4-6, 10-8, 6-3, 7-5).

Enfin aux Antipodes, à Christchurch, les Britanniques Mottram et Richard Lewis se sont imposés à Simpson et Chris Lewis en simple, tandis que Smith et Jarrett remportaient le double sur Simpson-Lewis (6-3, 6-4, 6-4).

LES RÉSULTATS

Athlétisme

RECORD DU MONDE DU 1 000 M.

Sébastien Coe meilleur que Sébastien Coe. Le Britannique âgé de vingt-quatre ans, champion olympique du 1 500 m à Moscou, a amélioré — sur sa piste fétiche du Bislet à Oslo où il avait déjà établi quatre records du monde (mile en 3 min. 49, 800 m. en 1 min. 42 sec. 4, 1 500 m. en 3 min. 32 sec. 8 et 1 000 m en 2 min. 13 sec. 4) depuis 1979 — une nouvelle fois le record du kilomètre. Le 11 juillet il a couru la distance en 1 sec. 32 de moins que le 1er juillet 1980 sur la même piste soit 2 min. 12 sec. 18, malgré une ampoule au pied. Quelques jours auparavant il avait échoué à Stockholm de 69 centièmes contre le record du 1 500 m. détenu par son compatriote Steve Ovett (3 min. 31 sec. 36).

U.R.S.S.-U.S.A. : 204 A 178

Renouant avec une tradition interrompue en 1979, les équipes d'athlétisme américaines et soviétiques se sont rencontrées les 10 et 11 juillet à Leningrad. Privés de quelques-unes de leurs vedettes retenues par la fructueuse tournée des meetings européen, les Américains ont néanmoins nettement dominé chez les hommes avec 118 points contre 105 grâce notamment à six « doublés » (100 m., 110 m. haies, 1 500 m., 400 m. haies, 3 000 m. steeple et 10 000 m.).

Les Soviétiques ont néanmoins réalisé les performances les plus notables avec les 2,33 m. à la hauteur d'Alexei Demianuk et les 5,70 m. à la perche de Constantin Volkov et Kulibaba. La victoire au classement combiné (204 à 178) est revenu aux Soviétiques grâce à l'écrasante supériorité (99 à 60) des féminines russes dont les meilleurs éléments en sprint et demi-fond n'était pourtant pas présentes.

RECORD DE FRANCE DE L'HEPTATLON : 5 767 points

Pour la troisième fois depuis le début de la saison, l'Antillaise Florence Picaut a amélioré le record de France de l'heptatlon en totalisant les 11 et 12 juillet, 5 767 points à l'occasion de la demi-finale de coupe d'Europe féminine des épreuves combinées à Zug (Suisse). Les performances de Florence Picaut dont l'ancien record était de 5 590 points ont été les suivantes : 13 sec. 80 sur 100 m. haies, 12,63 m. au poids, 1,78 m. en hauteur, 25 sec. 61 sur 200 m., 5,95 m. en longueur, 34,26 m. au javelot et 2 mi. 23 sec. 70 au 800 m.

Jeu à XIII

TOURNEE EN AUSTRALIE

Après bien des déboires, l'équipe de France a obtenu à Townsville, le 12 juillet, la première victoire de sa tournée en Australie : elle a battu une sélection du Queensland par 25 à 15.

Motocyclisme

24 HEURES DE BARCELONE

Les 24 heures de Barcelone, quatrième épreuve du championnat du monde d'endurance, ont été gagnées par l'équipage français Raymond Roche et Jean Lafond (Kawazaki). Au cours de la nuit du 11 au 12 juillet un membre de la Croix-Rouge, âgé de vingt ans, a été tué et quatre autres personnes ont été blessées dont trois pilotes au cours du même accident. Le Français Christian Chemarin avait refusé de prendre le départ estimant les conditions de sécurité du circuit insuffisantes.

Tennis

TOURNOI DE GSTAAD

Eliminé au premier tour à Wimbledon, le numéro un français, Yannick Noah, est arrivé en finale du tournoi de Gstaad, doté de 125 000 dollard, où il a été battu le 12 juillet par le Polonais Wojteck Fibak 6-1, 7-6.

Ile-de-France

Les comptes de la R.A.T.P. en 1980

• Fort accroissement des frais financiers
• Augmentation sensible du trafic du R.E.R.

Le gouvernement de M. Pierre *Mauroy* va *devoir*, cette semaine, déterminer la politique tarifaire des transports en commun parisiens. S'installant à Matignon, il avait décidé de « différer » la traditionnelle augmentation du ticket de métro (et de la S.N.C.F. *banlieue*) *prévue* le 1er juillet. Mais — compte tenu des délais techniques — il n'a plus que quelques jours pour se décider s'il veut que *les nouveaux tarifs soient mis* en place le 1er août. Tout nouveau retard ne ferait qu'alourdir la contribution que verse le contribuable national (à concurrence de 70 %) et parisien pour équilibrer les comptes des transports en commun de l'Ile-de-France.

La décision n'est pas simple pour le ministre du budget comme pour M. Charles Fiterman, qui signera là une de ses première décisions de ministre communiste des transports, alors que le P.C. comme le P.S. avaient toujours vivement critiqué les hausses du ticket de métro des années passées. Le *dossier* apparaît d'autant plus complexe que *subsiste* à l'arrière-plan le délicat transfert de l'Etat à la région Ile-de-France des responsabilités en matière de transports en commun. Transfert promis depuis 1976 et que la précédente majorité n'avait pu régler. Or l'analyse des comptes de la R.A.T.P., *tels* qu'ils apparaissent dans le rapport annuel 1980 *de l'entreprise*, qui vient d'être publié, montre qu'il y a là *un problème de fond* auquel il faudra bien s'attaquer.

Régulièrement, les dépenses d'exploitation de la R.A.T.P. augmentent plus vite que le coût de la vie : + 17 % en 1980 et + 17,90 % en 1981, prévoit-on.

Les dépenses de personnel forment, bien entendu, le chapitre le plus *important* : 64,2 % du total en 1980, au lieu de 67,2 % en *1979*, ce qui *représente déjà* une baisse. Mais il est difficile de les *diminuer* beaucoup plus. D'abord parce que la régie a déjà engrangé le bénéfice des gains de productivité que lui a permis la modernisation de son matériel (un seul agent par train au lieu de deux, par exemple). Ainsi, en 1981, la régie emploie 38 552 agents, soit 420 de moins qu'en 1980. En revanche, elle doit verser des pensions à 39 494 retraités, sans recevoir (contrairement au cas de la S.N.C.F.) une aide de l'Etat. La charge des retraites a ainsi augmenté de 19,3 % cette année. Les dépenses d'énergie ont, elles, augmenté de 24,9 % en 1980, malgré les économies réalisées.

Les frais financiers sont en fait les grands responsables de la *croissance des dépenses de la* R.A.T.P., représentant 9,6 % du *coût d'exploitation de la régie* ; ils ont augmenté cette année de *20,9 %*. L'habitude ayant été prise à partir de 1960 de ne plus faire payer au Parisien le coût réel de son transport, la régie n'a pu dégager les sommes nécessaires à ses investissements et cela au moment même où elle se lançait — *enfin* — *dans un considérable* effort de modernisation et d'extension de son réseau. Certes, l'Etat et la région Ile-de-France l'ont aidée et l'aident encore, mais de manière insuffisante. Les subventions publiques ne financent que les travaux de prolongation de lignes (34,5 % des *investissements en 1980*). *Certes*, le F.D.E.S. (1) et la région Ile-de-*France accordent* à la régie des emprunts à des taux privilégiés *(12,80 % sur vingt-cinq ans en* 1980) mais cet « oxygène » ne peut suffire : la régie a dû l'an dernier réaliser plus de la moitié de ses emprunts sur le marché financier. Etant donné le prix actuel de l'argent, les dépenses de la R.A.T.P. se sont gonflées.

Et les autobus ?

Et les *investissements futurs* ? Faut-il continuer à prolonger les *lignes de métro* ou privilégier les autobus ? Après plusieurs années de croissance, le nombre de voyages assuré par la R.A.T.P. a diminué en 1980 (2 054 millions contre 2 070 millions en 1979). Une analyse plus fine permet de constater que le trafic du métro n'a que peu diminué (— 0,10 %) alors que celui du RER augmentait de 5 % et que celui des *autobus de banlieue diminuait* de 3,5 %. Ces évolutions s'expliquent par le *transfert de l'habitat* et de l'emploi vers la grande couronne parisienne, là où la R.A.T.P. a peu de réseaux, au détriment de la zone centrale de la région qui est son domaine de prédilection. Autre explication : en banlieue, le métro lutte mieux que l'autobus contre la voiture particulière. *Le succès plus important* que *prévu de l'arrivée du RER* à Torcy, dans la ville nouvelle de *Marne-la-Vallée*, le prouve suffisamment.

Peut-on alors, dans les années à venir, donner la priorité à l'autobus sur le métro ? Le nouveau ministre des transports sera peut-être, là aussi, amené à revenir sur la politique de ses prédécesseurs. D'autant que les communistes ont *toujours* été favorables au développement des prolongations de lignes de métro. Si c'était le *cas*, *il faudrait* revoir les *conditions* de financement des investissements *de la R.A.T.P.* si on veut éviter de mettre définitivement à mal la structure de son budget.

THIERRY BRÉHIER.

(1) Fonds de développement *économique et social*.

A IVRY

Résurrection d'un vrai moulin

Le Moulin de la Tour vient de renaître, à Ivry (Val-de-Marne). La *semaine passée*, une grue l'a chapeauté et cravaté en posant le toit et les ailes. Autour de Paris, là où ils étaient des centaines quand le béton n'avait pas remplacé le blé sur cette bonne terre d'Ile-de-France, ils ne sont plus maintenant que *treize*.

Inscrit à l'inventaire des sites, le moulin d'Ivry, le seul du Val-*de-Marne*, *est un des plus beaux* de la région parisienne. Sa construction cyclopéenne, c'est-à-dire composée de pierres énormes de 1 à 2 mètres cubes, *lui confère un caractère exceptionnel*. L'emploi de ces matériaux laisse d'ailleurs à penser que le moulin d'Ivry est probablement plus ancien qu'on ne *le présume*. *La plus ancienne* trace qu'on ait retrouvée remonte à 1380.

A la fin du dix-neuvième siècle, la commune perdit son caractère rural, et lui son utilité, *en même temps* que sa toiture et ses ailes. Devenu encombrant, certains de ses propriétaires tentèrent de le démolir, réussissant seulement à arracher *quelques moellons de la couronne* supérieure. Il servit alors de remise à grains pour nourrir les chevaux d'un voiturier, puis de soute à essence. Menacé à nouveau de démolition en 1971, *il fut sauvé en 1975 par la ville.*

La municipalité décidait de le déplacer aux abords de la place du 8-Mai, où il se *trouve* aujourd'hui. Mais il fallait le restaurer. *Le dossier fut mis au point par* M. Gailly, architecte des Bâtiments de France.

La maçonnerie une fois refaite, il *restait* à la « *recoiffer* » de sa toiture et à lui restituer ses ailes. *Les travaux ont été* confiés à l'entreprise Elie Lacombe, de Puy-l'Evêque (Lot), à qui l'on doit déjà la restauration du moulin des Gibets, à Nanterre.

Le toit *est recouvert* de tuiles en cèdre rouge du Canada travaillées à la hache et clouées sur la charpente. Sa réalisation aura occupé pendant trois mois *quatre compagnons*.

Reconstitué avec rigueur, le moulin est maintenant en état de *marche*. *Il sera entouré, à partir* de 1992, d'un jardin, où, selon M. Grevoul, président de l'Association pour la conservation, la restauration et la protection du *moulin*, on fera *pousser du blé* qui sera moulé chaque année, après une moisson symbolique, *au cours d'une fête*.

FRAN^IS GOUGE.

Dans le quinzième arrondissement

La commission des sites approuve le projet de construction d'un Institut du monde arabe

Le projet de *construction* d'un institut du monde arabe, sur un ancien terrain de sports, *boulevard de Grenelle*, dans le quinzième arrondissement de Paris, a été adopté, le 9 juillet, par la commission départementale des sites, par *sept voix contre quatre*.

Les représentants de la mairie de Paris, au sein de cette commission, ont voté contre le projet de même que les représentants des associations.

Il s'agit d'une nouvelle étape dans le projet de construction d'un ensemble de bâtiments de trois à cinq étages à usage essentiellement d'institut de recherche, de musée, de bibliothèque et d'auditorium qui avait suscité, l'an dernier, une controverse entre l'Etat et la mairie de Paris.

En avril 1980, l'Etat a fait connaître à la mairie de Paris son intention de reprendre *le terrain* de 8 000 mètres carrés dont il est propriétaire, 9 à 15, boulevard de Grenelle, non loin de la tour Eiffel, et qui, jusque-là, était loué à titre précaire à la municipalité parisienne. La Ville utilisait cet espace libre comme terrain de sport, mis à la disposition des enfants des écoles du *secteur* et des associations sportives.

Le maire de Paris *et* les élus R.P.R. de l'arrondissement, les parents d'élèves et les *riverains* avaient protesté à l'annonce du projet qui entraînerait la suppression du stade. Les élus socialistes au Conseil de Paris estimaient qu'un autre emplacement que celui visé par l'Etat devait être trouvé et demandaient l'ouverture d'« *une négociation urgente entre la Ville et l'Etat afin que l'Institut du monde arabe soit effectivement créé à Paris dans les meilleurs délais sans léser les intérêts de la population parisienne* ».

En septembre 1980, l'Etat reprenait possession du terrain du boulevard de Grenelle en y faisant *effectuer* des *travaux de* terrassement. M. Chirac protestait contre ce « *coup de force* », et le Conseil de Paris, quelques jours plus tard, décidait sur proposition du maire de déposer « *une requête en indemnité contre l'Etat* ». Le 22 juin dernier, le maire de Paris a tenté une nouvelle *négociation en écrivant* à Claude Cheysson, ministre des affaires *extérieures*, afin de lui confirmer l'offre déjà faite : la Ville propose un autre emplacement (des terrains occupés jadis par les usines Citroën, quai de Javel, par exemple) pour accueillir l'Institut.

Dix ans d'efforts pour l'embellissement du site de Notre-Dame

Des balcons sur la Seine, pas du béton...

L'Association pour la défense et l'embellissement du site de Notre-Dame vient d'avoir dix ans. Dix ans marqués par les combats contre les projets, aujourd'hui abandonnés, de réaliser un parc de stationnement sous le square Jean-XXIII, au chevet de Notre-Dame, et de construire la voie express rive gauche. Mais l'association, malgré ses victoires, reste mobilisée pour que soit mené à bien l'aménagement des berges de la Seine.

Sauvés des voitures, après l'abandon de la voie express rive gauche, les *quais* bas entre le pont d'Austerlitz et le pont Royal *seront-ils enfin rendus aux promeneurs* ? La Ville de Paris a lancé un programme d'aménagement des berges de la Seine qui est en cours de réalisation. Le port Saint-Bernard a été transformé en jardin. « *Nous regrettons son aspect froid et prétentieux* », déclare un responsable de l'association. « *Des modifications concernant l'éclairage et la décoration nous ont été promises par la mairie mais n'ont pas encore été exécutées. Le jardin du port Saint-Bernard n'est pas celui dont nous rêvions mais au moins il empêche la circulation automobile sur ce quai.* »

L'aménagement du port de la Tournelle (entre le pont Sully et le pont de l'Archevêché) se termine. Enfin trois parcs de stationnement installés *sur* le port de *la Tournelle et de part* et d'autre du Pont-Neuf (ces deux derniers parcs étant utilisés par la R.A.T.P. et la direction des Monnaies) ont été supprimés.

Mais il reste beaucoup à *faire* pour « rajeunir » les berges de la Seine. A commencer par le ravalement des murs de soutènement des quais hauts entre le pont de l'Archevêché et le pont Royal. L'association pour la défense et l'embellissement du site de Notre-Dame réclame depuis des années la *démolition* du bâtiment dit « bâtiment de la Navigation » sur le *port* de la *Tournelle* (entre le pont de la Tournelle et le pont de l'Archevêché). « *Ce bâtiment offense le paysage par ses mauvaises proportions, la laideur de son matériau et l'importance de son volume dans le site de la cathédrale* », affirme l'association qui précise : « *Il n'abrite qu'un petit nombre d'agents du service de la navigation de la Seine qui auraient pu depuis longtemps être relogés ailleurs, notamment dans les vastes locaux du Port autonome de Paris en face de la gare d'Austerlitz.* »

En fait, le ministère des transports a subordonné le départ de *ces agents à la construction*, quai de Javel, d'un nouveau bâtiment qui ne *sera sans doute pas achevé* avant plusieurs années... Il subsiste encore un parc de stationnement dans l'île de la Cité sous le quai des Orfèvres. Le quai, bas à *cet* endroit, a été concédé par l'Etat à la Ville jusqu'au 1er janvier 1983. *Un parc de stationnement* d'une soixantaine de places à l'usage exclusif des membres du barreau de Paris a été créé à cet emplacement.

Enfin l'élargissement en *1942* du quai Saint-Michel (entre le Petit Pont et le pont Saint-Michel) et son prolongement par un encorbellement qui domine le *quai bas ont enlaidi* cette partie des rives du fleuve. Ce quai, qui *offre* une très belle *vue sur* Notre-Dame, a été transformé en une voie étroite, humide et entièrement « minéralisée ». « *La rénovation de ce secteur sera particulièrement difficile. Mais il ne faut pas y renoncer pour autant* », affirme l'association. Elle rappelle à ce propos que le Conseil de Paris, en novembre 1973, décida, lorsque fut approuvé le projet de voie express de mettre à l'étude la rénovation de ce quai. La tâche fut confiée à une commission présidée par M. Saltet, inspecteur général des bâtiments civils et palais nationaux. Cette commission a disparu avec l'abandon de la voie express rive gauche. Ne faudrait-il pas lui redonner vie ?

JEAN PERRIN.

DANS LE VINGTIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

Les habitants du quartier de la Réunion s'opposent à l'aménagement de ce secteur

« *Nous voulons rester chez nous* », *s'exclame une vieille dame* assise au fond de la salle du « Refuge », un petit restaurant de la rue des Vignoles, dans le vingtième arrondissement. Avec une trentaine de personnes, et en présence du nouveau député du secteur, M. Jean-Paul Planchou (P.S.), elle écoute ; ce jour-là, un responsable de l'association Vivre dans le quartier de la Réunion expliquer pourquoi il s'oppose au projet de l'Office d'H.L.M. de la Ville de Paris (présidé par M. Jean Tiberi, adjoint au maire de Paris, et député R.P.R.) de « réhabiliter » ce quartier qui en a bien besoin. « *Le projet de réhabilitation devient une menace : toute une partie des impasses serait rasée pour cause d'« insalubrité »*, *affirme* le représentant de l'association, qui ajoute : « *L'insalubrité ayant été décrétée par quelques enquêteurs que nous n'avions jamais vus, des technocrates soudés à leurs fauteuils se sont servis de la loi Vivien, promulguée pour résorber les bidonvilles, pour échafauder de grands projets d'urbanisation spéculative.* » Il conclut : « *Nous voulons que soit effectuée une nouvelle étude par des techniciens au service des habitants, mais payés par la Ville de Paris.* » (Applaudissements.)

On se mobilise dans ce quartier *de la Réunion* aux *muliples* ruelles et impasses, où vivent notamment de nombreux artisans. Comment pourrait-on, en effet, rester indifférent quand un membre de l'antenne d'information *mis en place dans ce quartier par* l'Office d'H.L.M. pour expliquer aux *riverains les* modalités de l'opération envisagée attaque lui-même, de front, le projet ? « *Pour défendre l'emploi, et par solidarité de classe*, affirme-t-il, *il faut combattre cette opération d'aménagement qui est contraire aux intérêts du quartier.* » Il précise : « *Les travaux prévus aboutiront, en effet, à chasser les habitants dont les revenus sont les plus modestes et les travailleurs immigrés.* » Et commence alors, dans cette salle de café, le procès des H.L.M. « *La politique de l'office est étrangère à tout ce qui représente le logement social* », entend-on déclarer. Et aussi : « *Sous couverture sociale, il y a de nombreuses opérations dirigées par les banques.* »

M. Jean-Paul Planchou, élu député le 21 juin, « *va étudier le problème* », mais il se déclare opposé à « *toute chasse aux sorcières* ».

Pourtant, dans le quartier, on mettra tout en œuvre pour s'opposer au projet de l'Office d'H.L.M. Déjà les premières banderoles clamant bien haut cette opposition fleurissent aux fenêtres de la rue des Vignoles... A la fin de la semaine dernière, les habitants du quartier sont allés manifester devant le siège de l'Office public d'H.L.M. pour demander au gouvernement de « *prendre le contrôle de cet organisme* ».

J. P.

Midi-Pyrénées

A Albi

Un toit pour les Tziganes

De notre correspondante

Toulouse. — Derrière le circuit automobile du Séquestre, à *l'entrée d'Albi (Tarn)*, *une dizaine* de famille tziganes vivent depuis plus de quinze ans sur un *terrain vague*, *sans* aucun aménagement. Il était donc urgent de les reloger. M. Michel Castel, le maire socialiste d'Albi, a décidé, le 30 juillet 1979, de céder ce *terrain à la commune* du Séquestre (qui le transformera en centre urbain) et d'acquérir *un emplacement* — d'ailleurs prévu dans le cadre du plan d'occupation des sols.

Le 11 décembre 1980, le *conseil municipal* s'était réuni et avait déclaré ouverte l'enquête d'utilité publique indispensable aux opérations d'expropriation. Le commissaire-enquêteur a remis ses conclusions *le 8 mai* 1981 : la population concernée par la construction de logements sociaux *(douze pavillons de type* H.L.M.) refusait de voir arriver des nomades qui, pourtant, *étaient sur le point de devenir* des populations sédentaires. Des riverains redoutaient une chute de la *valeur de leurs habitations*.

La mairie, pourtant, a maintenu son avis favorable. En dernier ressort, le Conseil d'Etat lui a donné raison et a déclaré d'utilité publique l'expropriation *du* terrain des Bourdes pour que cette communauté tzigane trouve *un toit acceptable*. « *Les appartements seront assez vastes, de quatre à six pièces, et respecteront le mode de vie des nomades : une grande salle de séjour permettra à ces familles nombreuses de se réunir et un appentis clos est prévu pour le stockage du matériel de récupération dont font commerce ces Tziganes* », explique M. Yves Nouvuerede, le secrétaire général de la mairie.

CATHÉRINE LAURENS.

[Le décret déclarant d'utilité public l'acquisition du terrain par la commune d'Albi, signé par MM. Pierre Mauroy et Gaston Defferre, est paru au « Journal officiel » du 9 juillet. Peut-on espérer, si les projets de décentralisation prennent corps, que ce genre de dossier n'aura plus besoin de « remonter » à Paris, jusqu'à la signature du premier ministre et du premier des ministres d'Etat, en personnes ?]

F. GR.

FAITS ET PROJETS

QUEL ORDRE POUR LES ARCHITECTES ?

L'annonce au congrès de Biarritz, d'une « *profonde réforme de l'architecture conformément aux engagements du président de la République* » (qui avait pris position en faveur d'une suppression de l'Ordre) provoque des *remous au sein de la profession* (*le Monde* des 4 juin et 1er juillet).

Le conseil régional des architectes de l'Ile-de-France a ainsi décidé « *d'engager directement le dialogue avec les pouvoirs publics* ». Il annonce dans un communiqué qu'il ne reconnaît plus au conseil national de l'ordre (présidé par M. Alain Gillot, par ailleurs membre du comité central du R.P.R.) le « *droit de parler en son nom* ».

M. Daniel Auger, membre du conseil régional et qui fut délégué à l'urbanisme des radicaux de gauche, a été chargé de « *prendre contact avec les pouvoirs publics* ». Le conseil régional se déclare « *conscient de la nécessité de réformes au sein de l'organisation ordinale dont il entend sauver l'option fondamentale qui est la défense de l'intérêt public dans le domaine de l'architecture* ».

D'autre part, M. Jean Connehaye, membre du conseil régional de l'ordre de l'Ile-de-France et conseiller U.D.F. de Paris, a publié dans *le Quotidien de Paris* du 2 juillet, une critique virulente du comportement des responsables actuels de l'ordre, après que cet article eut été refusé par *le journal professionnel*.

Les syndicats réunis à Biarritz ont souhaité que l'ordre soit maintenu mais qu'il se contente d'exercer un contrôle moral et n'empiète pas sur leur rôle. Seul le syndicat de l'architecture, encore minoritaire pour l'instant réclame de longue date la dissolution de l'ordre. La contestation qui se précise risque de se manifester *aussi par la voie financière* du boycottage des cotisations.

SURCHARGE DANS LES PORTS DE PLAISANCE

En donnant le départ, le dimanche 12 juillet, à Dunkerque, du quatrième Tour de France à voile, M. Louis Le Pensec, ministre de la mer, a indiqué que ses services se préoccupaient de définir des mesures pour remédier à l'encombrement de nombreux ports de plaisance en France. « *Il faut organiser une cohabitation raisonnable entre les différents usagers du littoral, qu'ils soient pêcheurs ou plaisanciers.* »

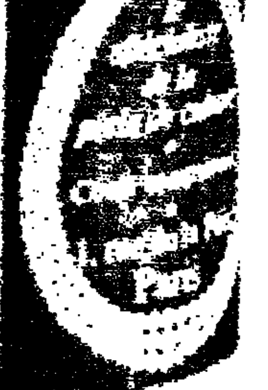
Dans le but d'encourager l'usage collectif des bateaux de plaisance, « *un comité interministériel définira à l'automne une politique d'ensemble du littoral tenant compte de tous les intérêts des usagers* », a-t-il ajouté.

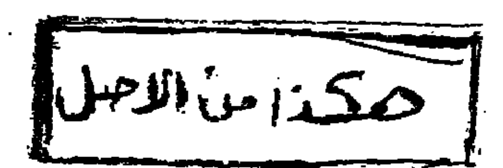
LES HUITRES PLATES EN PÉRIL

La maladie de l'huître plate, qui met en péril la survie de cette espèce (20 % de la production française environ) et qui a provoqué depuis plusieurs années une *crise chez* les ostréiculteurs, a dominé les préoccupations des *professionnels réunis pour leur* congrès national à Brest (Finistère) les vendredi 10 et samedi 11 juillet, sous la présidence de M. Louis Le Pensec, ministre de la mer.

Depuis 1979, année pendant laquelle est apparue la *seconde* parasitose, dont on ne connaît pas *l'origine*, on a enregistré un taux de mortalité de 70 % dans la région Bretagne-Nord, principale productrice d'huîtres plates. Si 5 000 tonnes ont déjà été perdues, les huitres de dix-huit mois et de deux ans sont aujourd'hui touchées.

Des solutions ont été envisagées *au cours de ce congrès* : l'importation d'huîtres du Chili, le prélèvement sur les bancs naturels de la rade de Brest (autorisé désormais grâce à un accord signé entre les marins et les ostréiculteurs) qui permet à ces *derniers* de « *repiquer* » dans les zones d'élevage des huitres non contaminées. M. Louis Le Pensec a indiqué que la recherche pathologique serait intensifiée. Il a annoncé des améliorations du statut des exploitants concessionnaires de parcs. — M. C.-R.





économie

CONJONCTURE

LE RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

Aménagement du territoire : éviter la constitution d'une administration parallèle

Nous poursuivons l'analyse du rapport de la Cour des comptes, qui a été remis le 9 juillet au président de la République.

Un long chapitre du rapport de la Cour est consacré à l'aménagement du territoire, comme en 1973, et à l'action de la DATAR. La Cour note que les effectifs réels de la DATAR sont plus nombreux que cette administration ne le dit (150 personnes fin 1980) et relève que des dépenses engagées sur des crédits d'investissement ont parfois été détournées de leur nature. « *Financés sur des crédits d'investissement, en l'espèce ceux du Fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire (FIAT), vingt-trois marchés conclus de 1972 à 1979 avec deux sociétés, pour un montant de 4 280 000 francs, et se référant à des études d'implantation industrielle, ont notamment permis de verser, durant la même période, 1 455 000 francs de traitement à un « commissaire à l'industrialisation », nommé par décret.* »

La Cour passe au crible le fonctionnement des six associations pour l'expansion industrielle et le rôle des commissaires. « *S'agissant de l'association Ouest-Atlantique, qui disposait fin 1979 des services de quarante-sept personnes, la Cour a constaté le coût relativement élevé de son fonctionnement en ce qui concerne notamment les frais de déplacement, de réception et d'assemblée (644 204 francs en 1978) ; elle a également relevé l'attribution d'indemnités diverses et d'avantages en nature aux agents publics mis à la disposition de la DATAR, qui assistent le commissaire.* »

Le fonctionnement des bureaux de la DATAR à l'étranger est l'objet de remarques parfois acerbes : « *Des tolérances regrettables sont constatées dans l'utilisation de certains crédits de fonctionnement : frais de représentation particulièrement élevés aux Etats-Unis et à Londres, déplacements qui donnent lieu à la fois au versement d'indemnités journalières et au remboursement des frais réels exposés, recours à des avions privés, dépenses de publicité et d'information importantes, dont l'efficacité est difficilement mesurable, notamment en 1979 en Allemagne et aux Etats-Unis.* »

Et de s'interroger : « *Les tâches de tous ces organismes qui gravitent autour de la DATAR ne devraient-elles pas être transférées aux administrations classiques, chaque fois que celles-ci peuvent les assurer elles-mêmes ? Il convient en effet d'éviter que la multiplication des organismes de mission n'aboutisse à la constitution d'une administration parallèle qui se superpose aux services traditionnels de l'Etat...* »

Enfin, la Cour critique la façon dont les crédits sont distribués pour l'aménagement de zones industrielles qui restent souvent à moitié ou aux trois quarts vides. Ainsi, « *la zone industrielle de la plaine de l'Ain, près de Lyon, pour laquelle la participation de l'Etat avait été fixée à 37 millions de francs en 1975, n'était occupée en 1979 que par une seule entreprise, qui avait acheté 6 des 175 hectares équipés...* »

Les « contrats de pays » — dans le zones rurales — sont, eux, élaborés et exécutés souvent « *dans des conditions irrégulières... sans que soit évité l'écueil du saupoudrage* ».

Dans sa réponse en date du 14 mai, la DATAR (service du premier ministre) relève que la Cour reconnait l'importance des résultats obtenus depuis 1963. Les critiques des magistrats « *n'ont pas pour objet de contester l'utilité de l'action entreprise ni de mettre en œuvre les pricipales options qui sont à la base de la politique suivie* ».

Au sujet des effectifs, la DATAR argue que « *au regard de la variété des missions qui sont les siennes et qui sont en accroissement permanent, ces effectifs, au demeurant stables depuis plusieurs années, ne sont pas excessifs. Ils se comparent aisément avec ceux d'une direction d'administration centrale d'importance moyenne ou d'une préfecture, voire même de la plupart des directions départementales de services extérieurs* ».

La DATAR prend la défense de l'association Ouest-Atlantique, dont le siège est à Nantes, et note : « *Le bilan des actions menées de 1970 à 1980 est tout à fait satisfaisant* » pour le nombre d'emplois créés ou maintenus.

« *S'agissant enfin de certains coûts de fonctionnement des bureaux industriels, il convient de noter*, ajoute la DATAR, *que leurs frais de représentation comprennent non seulement des dépenses classiques, mais également les dépenses occasionnées par l'organisation de séminaires d'information à l'usage d'industriels étrangers (location de salles). L'organisation fréquente de tels séminaires est, pour les bureaux de la DATAR, une nécessité correspondant à sa mission et constitue donc une particularité par rapport à l'ensemble des services de l'expansion économique.* »

La DATAR fait observer que, si les sommes consacrées par la France à la prospection d'investissements étrangers peuvent apparaitre notables, ces sommes sont souvent très inférieures aux moyens engagés par nos concurrents. « *Ainsi l'Irish Development Authority, dont l'efficacité est unanimement reconnue, dispose aux Etats-Unis de moyens cinq à six fois supérieurs à ceux de la DATAR, pour des résultats quantitativement comparables en termes de nouveaux emplois créés.* »

UNE PLAQUETTE INFORMATIVE

La Cour des comptes vient d'éditer une plaquette soignée et claire sur ses missions de contrôle des comptes et de la gestion des administrations et des entreprises publiques, sur son organisation, sur ses méthodes d'intervention, et sur les suites données à ses contrôles.

Ces contrôles sont exercés par sept présidents de chambre, soixante-dix-sept conseillers-maitres, quatre-vingt-quinze conseillers référendaires et vingt-quatre auditeurs.

***Cette plaquette est disponible* gratuitement à la Cour des comptes, 13, rue Cambon, à Paris.**

Vers une majoration des droits de succession sur les donations-partages ?

Les droits de succession sur les donations-partages vont-ils être majorés ? La commission des finances le souhaite. Elle a, en effet, adopté, le 10 juillet, un amendement de M. Christian Pierret (P.S.), rapporteur général, visant à soumettre ces donations aux mêmes droits de mutation que les transmissions directes.

Les droits de succession, on le sait, peuvent atteindre 20 %. La donation-partage est frappée d'un impôt du même montant, mais bénéficie d'une exemption forfaitaire de 20 % et, de surcroit, permettant de diviser la fortune du donateur, réduit d'autant le montant de l'impôt sur la succession.

Cet amendement qui doit encore être approuvé par l'Assemblée nationale — on ignore encore la position du gouvernement, — vise sans doute à limiter les donations-partages, alors que le ministre du budget prépare pour la rentrée un impôt sur la fortune. Notons que M. Pierret, dans ce même amendement, propose de porter de 175 000 à 200 000 F l'abattement à la base en matière de droit de succession.

La nationalisation du crédit va avoir pour première conséquence la disparition de Paris comme place financière internationale

déclare M. Fourcade

M. Jean-Pierre Fourcade, président des clubs Perspectives et Réalités, et ancien ministre de l'économie et des finances dans le gouvernement de M. Chirac, qui était l'invité du « Club de la presse » d'Europe 1, le dimanche 12 juillet, a largement évoqué le discours-programme prononcé le 8 juillet par M. Pierre Mauroy.

« *En ce qui concerne la modification de la fiscalité, je suis, pour ma part, fondamentalement contre une des mesures proposées par M. Mauroy : le plafonnement du quotient familial. En effet, je considère que cela va être l'écrasement des cadres dans notre société.*

» *En revanche, en ce qui concerne l'impôt sur les grandes fortunes, considéré comme un élément de meilleur partage de l'effort de développement de la France et comme un effort vers l'équité fiscale, à un certain nombre de conditions que j'exprimerai à la tribune lorsque j'aurai connu le projet, ce projet ne me récuse pas. Si on créait dans notre législation fiscale un système permettant de faire un peu mieux contribuer l'ensemble des formes du capital au financement des charges publiques, à la condition que ces charges publiques demeurent affectées à des objectifs normaux et pas au financement des entreprises publiques déficitaires, je pourrais me rallier à un tel projet* », a déclaré M. Fourcade, qui auparavant avait évoqué les nationalisations et notamment celle du crédit. Cette mesure « *va avoir pour première conséquence immédiate la disparition de Paris comme place financière internationale. (...) Car il sera impossible de faire traiter tous les mouvements de capitaux internationaux (...) avec des entreprises uniquement nationales.* »

En ce qui concerne les nationalisations industrielles, M. Fourcade a déclaré :

« *Nous avons tous en mémoire des entreprises publiques, en France, qui fonctionnent bien, et des entreprises privées qui ne fonctionnent pas très bien. Ce que je conteste dans le projet du gouvernement, c'est de faire en même temps trois réformes fondamentales dont les effets vont se superposer et vont se cumuler.*

» *Première réforme, la réforme des droits et des attributions des comités d'entreprise et des organisations syndicales dans les entreprises. Cette première réforme, qui a été, je le reconnais, plus esquissée que présentée, va se traduire par des bouleversements considérables dans la gestion des entreprises.*

» *Deuxième type de réforme, l'ensemble du projet gouvernemental vers la décentralisation qui, en modifiant les compétences de l'ensemble des autorités administratives, va changer les partenaires habituels des entreprises, notamment celles qui ont plusieurs établissements, et va créer dans leurs mécanismes de gestion un certain nombre de difficultés supplémentaires.*

» *Puis, troisième élément, la discussion sur l'indemnisation du capital et des actionnaires. Comme dans le projet du gouvernement il y a la nationalisation d'entreprises dans lesquelles une partie du capital est détenue par les étrangers, vous pouvez être sûr que, dans celles-ci, les problèmes d'avocats, de procédure, de discussion vont être extrêmement longs et que, par conséquent, le processus de nationalisation va être long. En second lieu, je crains que, dans ce processus complexe, prenant en cause plusieurs secteurs et développant son implantation dans beaucoup d'activités industrielles connexes, ou confrontées à la concurrence, pendant plusieurs années les groupes industriels français soumis aux nationalisations ne puissent pas tenir convenablement leur position internationale.* »

● *Les prix internationaux des matières premières importées par la France* ont diminué de 3,1 % en juin. L'indice calculé par l'INSEE s'est inscrit à 298,9 (base 100 en 1958), revenant même à 292,2 le 30 juin. Sur un an, par rapport à juin 1980, cet indice a baissé de 4,9 %. Les prix des matières premières alimentaires ont diminué de 9,2 % en un mois (— 10,4 % en un an) ; mais ceux des matières premières industrielles ont augmenté de 1,9 % par rapport à mai (— 0,5 % par rapport à juin 1980).

● *Accord sur les exportations yougoslaves de « baby beef » vers la C.E.E.* — Après neuf mois de débats difficiles, les gouvernements des dix pays de la Communauté se sont mis d'accord sur les tonnages de viande « *baby beef* » (veaux gavés) que la Yougoslavie pourra exporter vers la C.E.E. Leurs représentants permanents, a-t-on appris de sources communautaires, ont décidé, le 10 juillet, de confier à la commission un mandat pour négocier avec Belgrade à concurrence de 50 400 tonnes par an pour l'ensemble des pays membres, dont 15 600 tonnes vers la Grèce. Les Yougoslaves avaient demandé de pouvoir exporter 40 000 tonnes vers la Grèce seule. Mais l'Irlande et la France, pays exportateurs de viande, s'étaient opposés à cette demande. — (A.F.P.)

● *La Chambre de commerce internationale* annonce la nomination de Mme Tila Maria de Hancock au poste, nouvellement créé, de directeur de la cour d'arbitrage de cet organisme. Conseiller de droit international, Mme de Hancock a été chargée de cours auprès de diverses universités américaines et latino-américaines et, plus récemment, directrice de l'Office des affaires internationales au Département du développement urbain américain.

SOCIAL

FORTE AUGMENTATION, EN UN AN, DES LICENCIEMENTS ÉCONOMIQUES ET DU CHOMAGE PARTIEL

Selon une statistique du ministère du travail publiée le samedi 11 juillet, 34 770 salariés ont été licenciés, en mars 1981, pour raisons économiques, soit une baisse de 4,6 % par rapport à février mais une forte augmentation par rapport à mars 1980 : + 50,5 %.

D'autre part, 2 176 470 journées de travail ont été indemnisées, en avril 1981 au titre du chômage partiel, soit + 16,5 % par rapport à mars et... + 385,5 % par rapport à avril 1980. En avril dernier, 443 015 salariés travaillant dans 3 748 entreprises ont été touchés par le chômage partiel.

CONTROVERSE A PROPOS DE LA REPRÉSENTATIVITÉ DE L'UGICT-C.G.T.

La Confédératino française de l'encadrement-C.G.C. déclare, dans un communiqué, que les informations données par l'UGICT-C.G.T. sur son éventuel accès à la représentativité « *sont en contradiction formelle avec les assurances que le ministre du travail leur avait données il y a quelques jours* ». Elle dénonce « *avec vigueur cette lamentable tentative d'intoxication* » de l'organisation cégétiste.

De son côté, le ministère du travail précise que les demandes de représentativité « *sont instruites selon une procédure légale valable pour tous, et que ce processus ne préjuge en rien de la réponse que le gouvernement fera à ces demandes* ».

Quant à M. Le Guen, secrétaire de l'UGICT, il nous indique que la lettre dont il avait parlé émanait, en fait, de M. Bérégovoy, secrétaire général de la présidence de la République. Celui-ci, le 18 juin, lui a écrit que la reconnaissance de la représentativité des organisations de cadres, ingénieurs et techniciens, « *mérite d'être examinée avec attention* ».

LE COMITÉ D'ACTION VITICOLE DE L'AUDE REVENDIQUE UN ATTENTAT CONTRE « LE MIDI LIBRE »

Les viticulteurs du Languedoc-Roussillon repartent en guerre contre les importations de vin des pays de la Communauté. A la veille du week-end, une centaine d'exploitants ont procédé à des contrôles de camions sur l'autoroute Narbonne-Toulouse et sur la R.N. 113 à hauteur de Carcassonne. Bilan de cette opération de commando : trois camions ont été vidés de leur contenu et une remorque a été incendiée.

Quelques heures plus tard, dans la nuit du 10 au 11 juillet, un attentat à l'explosif — revendiqué par le comité d'action viticole de l'Aude — a provoqué d'assez sérieux dégâts à l'agence de Narbonne du journal « *le Midi libre* ». Le comité reproche au quotidien ses commentaires sur la destruction au début de la semaine dernière de plusieurs cuves de stockage de vin à Sète.

En visite dans l'Hérault, le premier ministre, M. Mauroy, a dénoncé ces actes de violence. « *Nous travaillerons avec les viticulteurs du Languedoc, mais nous ne pouvons pas supporter des actions de violence, qui vont à l'encontre du dialogue que nous souhaitons* », a-t-il dit.

Au ministère du travail

M. Michel Praderie est nommé directeur du cabinet de M. Auroux

M. Michel Praderie, administrateur hors-classe de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) est nommé directeur du cabinet de M. Jean Auroux, ministre du travail.

[Né le 25 avril 1936 à Paris, M. Praderie est ingénieur civil de l'Ecole des mines et est diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'administration. Nommé administrateur de l'INSEE en 1960, il a obtenu le diplôme d'expert statistique de l'université de Paris, en 1961. Membre du cabinet de M. Edgar Faure, ministre de l'éducation nationale, en 1968 et en 1969, il fut par la suite directeur d'un projet de la Banque mondiale, à Tunis, en matière de planification de l'ensemble des systèmes de formation, puis, de 1974 à 1977, consultant à l'O.C.D.E. et rapporteur général du comité de la main-d'œuvre et de l'emploi du VII[e] Plan, avant d'être adjoint au chef du service des affaires sociales du commissariat général du Plan. Depuis le 1[er] octobre 1980, il était conseiller technique du délégué à l'emploi. Outre des ouvrages écrits en collaboration avec d'autres auteurs, M. Michel Praderie a publié notamment *les Tertiaires*, dans la collection « Société », aux éditions du Seuil (1968), ainsi qu'une traduction d'un livre américain : *l'Apprentissage des mathématiques, de G. Polya*, aux éditions Dunod.]

M. Praderie aura comme directeur adjoint du cabinet M. Pierre-Louis Rémy, trente-cinq ans, administrateur civil, chargé en outre de la politique de l'emploi. Ancien élève de Polytechnique et de l'ENA, M. Rémy a été successivement chargé de mission à la DATAR, rapporteur de la commission Mayoux sur la décentralisation du système bancaire et, depuis 1979, directeur général adjoint du Crédit mutuel de l'Ile-de-France.

M. André Rivière, quarante ans, directeur divisionnaire des impôts — entrée à l'Ecole nationale des impôts en 1963 avec le numéro un — devient chef de cabinet. Il avait été en poste à Mâcon (Saône-et-Loire), Paris, Roanne (Loire), et dans le Puy-de-Dôme avant d'être chargé de mission à l'inspection générale des services de 1977 à juin 1981. M. Rivière a, d'autre part, été élu conseiller municipal à Riorges (Loire).

Mme Martine Aubry, administrateur civil au ministère du travail, trente ans, est nommée conseiller technique, responsable des dossiers sur la durée du travail et sur les droits des travailleurs. Licenciée en sciences économiques, diplômée de l'Institut des sciences sociales du travail et de l'Institut d'études politiques de Paris, ancienne élève de l'ENA, Mme Aubry est auditeur de première classe au Conseil d'Etat et enseigne à Paris-Dauphine et à l'ENA.

Sont par ailleurs chargés de mission auprès du ministre :

— M. Gilbert Cornu, soixante-trois ans, inspecteur général du travail et de l'emploi, qui sera chargé des conflits du travail, des licenciements économiques et du personnel protégé ;

— Mme Suzanne Laurent, trente ans, assistante parlementaire, qui sera chef du secrétariat particulier et chargé des relations avec le Parlement ;

— M. Benoît Granger, trente-quatre ans, maître de conférences à l'Institut d'études politiques de Paris, ancien journaliste, qui sera chargé de l'information et des relations avec la presse.

AFFAIRES

CORRESPONDANCE

A LA SNIAS SAINT-NAZAIRE

La direction réfute les accusations d'un ancien cadre

M. Boistel, ancien cadre de la SNIAS de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), ayant, devant la presse, accusé la direction de cette entreprise de lui avoir infligé des « *tortures morales* » (*le Monde* du 30 juin 1981), M. J. Renon, directeur de cette société de construction aérospatiale, nous écrit :

« *La direction n'a jamais demandé à M. Boistel de cesser ses activités. En effet, M. Boistel ayant passé avec succès en 1979 un concours d'expert du Bureau international du travail, a demandé un congé sans solde d'un an, renouvelable, pour accomplir une mission, pour le compte de cet organisme, dans un pays africain. (...)*

» *Le pays africain dans lequel M. Boistel devait se rendre a annulé la mission prévue quelques mois après. La direction de la SNIAS de Saint-Nazaire a accepté, alors que rien ne l'y obligeait, de reprendre M. Boistel. Elle a alors confié à ce dernier des travaux entrant parfaitement dans sa compétence. (...) Une autre mission, toujours dans le cadre de sa compétence, a été proposée à M. Boistel, qui a refusé.*

» *La direction a alors proposé la candidature de M. Boistel aux sociétés locales, à tous les établissements de la SNIAS, malheureusement sans succès. M. Boistel a, par lettre du 11 mars 1981, annoncé qu'il ne se rendrait plus à son poste de travail. La direction, qui avait jusqu'alors continué de payer les appointements de M. Boistel, a cessé de le faire.*

» *M. Boistel a alors effectivement engagé contre la direction une action en dommages et intérêts auprès des prud'hommes, sans demander cependant sa réintégration. (...) Pour en terminer, puisque les événements sociaux de fin 1979, début 1980, ont été évoqués, signalons que M. Boistel a envoyé au directeur, le 30-11-1979, une lettre ainsi libellée :*

» *Monsieur, je voulais saluer » votre courage et celui de vos » collaborateurs. Je souhaite que » vous receviez beaucoup de » témoignages identiques. Que » vous conserviez le mien me ferait honneur. Respectueusement. » Signé Bistel.* »

Force ouvrière et la « torture morale »

De son côté, M. Mourgues, secrétaire général de la Fédération de la métallurgie, nous prie de publier la lettre que le Syndicat des métaux a adressée à M. Boistel. En voici l'essentiel :

« *Il ne nous est plus possible d'accepter de garder le silence sur cette nouvelle attaque dont nous sommes l'objet. (...)*

» *Aujourd'hui nous nous bornerons à noter que vous déclarez avoir subi pendant plusieurs années une torture morale de la direction.*

» *A cet aspect d'un comportement patronal que nous ne pourrions que condamner énergiquement s'il s'avérait exact, vous impliquez l'organisation Force ouvrière dans une affaire qui nous parait pour le moins étrange étant donné que, lors de votre prise de fonctions, et par la suite en tant que chef de service sécurité, vous avez déclaré que « vous ne vouliez pas entendre parler de syndicats et que, » si le personnel avait des problèmes, vous étiez là pour les » résoudre », c'est sans doute pour cette raison que le personnel, en grande majorité, s'est syndiqué à Force ouvrière.*

» *Par ailleurs vous n'êtes pas sans savoir que plusieurs cadres de l'usine appartenant à F.O. ont été déplacés sur l'échiquier de la hiérarchie et occupent des postes qu'eux non plus n'ont pas sollicités. (...)*

» *En conclusion, permettez-nous de vous dire que la « torture morale » n'est malheureusement pas que l'apanage des patrons, elle est souvent employée contre les militants et syndiqués Force ouvrière, cette méthode peu glorieuse est largement utilisée par ceux-là mêmes qui aujourd'hui se font les défenseurs de votre cause, selon des procédés de récupération bien connus qui consistent, tout en faisant semblant de vous soutenir, à se servir de vous pour attaquer une organisation comme la C.G.T.-Force ouvrière, qui n'a pas de leçon à recevoir.* »

ÉTRANGER

Aux États-Unis

La multiplication des fusions d'entreprises traduit un infléchissement de la politique antitrust

Depuis le début de l'année, les fusions se multiplient aux Etats-Unis, la plus spectaculaire étant le projet d'absorption de la compagnie pétrolière Conoco par le géant de l'industrie chimique Du Pont de Nemours.

Au-delà des considérations stratégiques ou financières, ce phénomène traduit un infléchissement de la politique antitrust. A l'évidence, l'administration, soucieuse d'abord d'efficacité, n'entend pas s'opposer avec vigueur à un mouvement de concentration qui semble relancé. A cet égard, il est significatif de noter que les exportateurs américains sont maintenant autorisés à s'associer.

Washington. — Les chiffres sont trompeurs. Au cours de la dernière décennie, le nombre des *acquisitions* d'entreprises aux Etats-Unis a régulièrement diminué : de plus de six mille en 1969 à moins de deux mille en 1980, soit une baisse d'un tiers environ. *Mais*, si l'on ne considère que les gros achats (supérieurs à 100 millions de dollars), la courbe est exactement inverse depuis cinq ans : de 14 transactions en *1975*, on grimpe à *94* en *1980*. Et le montant total des achats a plus que doublé en trois ans pour atteindre le chiffre record de 44,3 milliards de dollars en 1980.

Ce record a toutes les chances d'être battu cette année, après un premier trimestre exceptionnel. On a enregistré notamment l'acquisition d'un grand producteur de cuivre, Kennecott, par la Standard Oil Company of Ohio pour 1,8 *milliard de dollars*. Ce n'était qu'un avant-goût de l'offre d'achat de Texasgulf par Elf-Aquitaine (2,8 milliards) et de Conoco par Du Pont (7,24 *milliards*). *Les « pétroliers » restent* les plus gros acquéreurs d'entreprises, même si pour le nombre des transactions ils se situent loin derrière les assurances et les banques.

Un nombre croissant de groupes étrangers, attirés par les Etats-Unis, sont impliqués dans ces opérations. Surtout des Canadiens et des Britanniques, suivis d'assez loin par les Français. Les firmes américaines elles-mêmes préfèrent absorber des entreprises *plutôt que* d'investir dans leurs propres murs. Elles se débarrassent volontiers d'une division *« boiteuse »* pour acheter un produit ayant déjà un marché. *Ce n'est pas cher, compte* tenu des faibles cotations de la

De notre correspondant

Bourse. D'où les prix de plus en plus alléchants offerts aux actionnaires.

Si le système fiscal favorise de telles acquisitions, il n'en est pas de même des lois antitrusts. Leur but est d'empêcher non seulement la constitution d'un monopole dans un secteur donné, mais aussi toute initiative qui entraverait sérieusement la compétition économique. Cette législation veut lutter, à la fois, contre la concentration verticale et contre la concentration horizontale, en fixant des plafonds calculés en pourcentages. Même l'achat d'une entreprise n'ayant *rien à voir avec les activités de* l'acquéreur peut être interdit ou faire l'objet d'une poursuite devant les tribunaux, s'il viole la concurrence *« potentielle »*... Et le *public a droit, en principe, à une* information complète.

Le changement sera lent

Un nouveau climat s'installe depuis l'arrivée au pouvoir de M. Reagan. Selon le nouveau ministre de la justice, M. William French Smith, la politique *antitrust a trop souvent été « malencontreuse ou erronée »*. Sa philosophie se résume en deux phrases : *« Big (grand) ne signifie pas nécessairement bad (mauvais). Le succès ne devrait pas être automatiquement soupçonné »*. Dans le même esprit, le nouveau chef de la division antitrust du ministère de la justice, M. Baxter a expliqué que le seul but de la législation devrait être *de rendre l'économie aussi* efficace que possible. Autrement dit : produire le maximum, aux plus bas prix. Première mesure concrète : on n'interdira plus aux exportateurs américains de s'associer.

Passant aux actes, le gouvernement vient de renoncer à deux poursuites judiciaires intentées au *temps de M. Carter. L'une concer*nait une concentration verticale dans la vente de pièces détachées pour camions. L'autre, une concentration horizontale dans le *matériel* de bâtiment. On soupçonne le département de la justice de vouloir retirer d'autres plaintes, contre huit compagnies pétrolières et trois producteurs de céréales pour petit déjeuner. Même le fameux procès contre I.B.M., qui dure depuis douze ans, pourrait être abandonné. Mieux encore : M. Baxter a évoqué la possibilité que le gouvernement prenne la défense d'entreprises *poursuivies par des particuliers*.

Cette philosophie était déjà fort bien expliquée, en mars 1979, par un sénateur républicain de l'Utah, M. Hatch : *« Nous avons construit un grand pays. Aurions-nous dû nous arrêter au Mississippi ? Nous ne punissons pas les familles qui atteignent une certaine taille. Pourquoi punirions-nous les sociétés qui croissent ? La question n'est pas d'être grand ou petit, mais d'être bon ou mauvais. »*

Le chef de la division antitrust ne va pas cependant aussi loin que le sénateur de l'Utah. Si M. Baxter songe à absoudre I.B.M., il n'a aucune intention, dit-il, d'abandonner l'autre grand procès antitrust, intenté il y a huit ans à American Telegraph and Telephone. M. Baxter s'oppose, en effet, à la concentration horizontale, qui permet à une firme de dominer son secteur d'activité. Il *menace* même de prison les industriels qui s'entendraient secrètement sur les prix de vente des produits. En revanche, le chef de la division antitrust admet la concentration verticale qui vise à contrôler une chaîne de production. Il estime que le gouvernement ne devrait, en aucun cas, s'opposer à l'association de deux sociétés appartenant à des secteurs différents. On est loin des thèses du sénateur Kennedy qui veut, au contraire, renforcer la législation actuelle.

Les grandes firmes américaines ne se trouvent donc pas devant un véritable feu vert, et leurs avocats les mettent en garde contre l'euphorie. Car la plupart des poursuites *judiciaires* antitrusts ne sont pas intentées par le gouvernement, mais par des particuliers. Pour changer les lois, il faudrait passer par un *Congrès qui n'est pas insensible* aux inquiétudes des petits entrepreneurs, lesquels représentent une partie de l'électorat de M. Reagan. L'impression générale est que *la politique* antitrust va se modifier, mais assez lentement.

ROBERT SOLÉ.

● *Hausse modérée des prix de gros en juin aux Etats-Unis.* — L'indice des prix de gros a progressé de 0,4 % en juin, a annoncé le département du travail, le 7 *juillet. Pour les six premiers* mois de l'année, l'augmentation des prix de gros ressort, en rythme annuel à 9,5 % contre 11,8 % en 1980. — *(A.F.P.)*

En Angola

UN PRÊT AMÉRICAIN DE 85 MILLIONS DE DOLLARS

La banque américaine Import-Export a accordé un prêt de *85 millions de dollars* à l'Angola, mais le département d'État a indiqué que cela n'entraînerait pas de changement d'attitude de la part des Etats-Unis qui ne reconnaissent pas *le* gouvernement de Luanda. La banque Import-Export est un organisme fédéral qui prête de l'argent à faible taux d'intérêt à des pays étrangers pour financer des exportations de matériel ou de *produits américains*. Le prêt à l'Angola contribuera au financement d'un projet de développement pétrolier entrepris conjointement par une filiale de la *compagnie américaine* Gulf Oil et Sonangol, compagnie nationale angolaise. — *(Reuter.)*

En Italie

RÉOUVERTURE DES MARCHÉS BOURSIERS

(De notre correspondant.)

Rome. — Le gouvernement italien a décidé de rouvrir, lundi 13 juillet, les marchés boursiers de Rome et de Milan, fermés mercredi pour éviter un mouvement de panique *(le Monde* du 10 juillet). Les ministres du Trésor, des finances, du budget, le gouverneur de la Banque d'Italie et le président de la CONSOB (commission de contrôle de la Bourse) se sont mis d'accord sur une série de mesures destinées à ramener le calme, *assurer la stabilité* des cours et restaurer la confiance.

Afin de favoriser une reprise rapide des affaires, la liquidation générale (dénouement mensuel *des positions prises à terme) sera* avancée de plusieurs jours et se déroulera les 13 et 14 juillet.

Un décret du Trésor autorise les banques à placer en Bourse jusqu'à *25 % des fonds recueillis* au titre des retraites, qui sont gérés en Italie par les employeurs. On évalue à 1 125 milliards de lires (5,5 milliards de francs environ) *le montant des liquidités* rendues disponibles, capables progressivement de s'investir en Bourse. L'effet régulateur ainsi produit sur les cours serait d'autant plus important que les banques et les investisseurs institutionnels ont également pris l'engagement d'intervenir régulièrement sur les marchés boursiers. Mais le gouvernement envisage aussi d'élargir les bases, jusqu'ici étroites, des marchés. Un projet de loi sera examiné qui devrait permettre aux petits épargnants de déduire de leurs revenus imposables les placements en actions jusqu'à un maximum de 2,5 millions de lires (12 500 francs) par an.

Enfin des avantages fiscaux seraient accordés sur les plus-values réalisées lors de l'introduction en Bourse des actions de nouvelles sociétés.

● *Licenciements chez Rollei-Singapour.* — Plus de neuf cents travailleurs sur trois mille neuf cents de la société ouest-allemande Rollei installée à Singapour doivent recevoir, le 13 juillet, leur lettre de licenciement. Toutefois, les activités se poursuivront dans tous les départements, ont annoncé, le 12 juillet, les administrateurs judiciaires de l'entreprise.

« Plusieurs moyens de préserver l'outil de production sont à l'étude. Entre-temps, indiquent-ils, *il est important de démontrer à un éventuel acquéreur la viabilité de l'entreprise avec un effectif réduit. »* — *(A.F.P.)*

ÉNERGIE

La production pétrolière des pays africains pourrait diminuer de plus de moitié

La production pétrolière des quatre pays africains membres de l'OPEP (Nigéria, Libye, Algérie et Gabon) pourrait diminuer de plus de moitié au cours des prochains mois, indique la revue spécialisée *Middle East Economic Survey*, dans son numéro du 13 juillet. En période normale, ils peuvent produire un total de 5 millions de barils par jour (250 millions *de tonnes/an*), se répartissant comme suit : Nigéria *(21,5 millions de barils/jour)*, Libye (1,7 million de barils/jour), Algérie (1,1 million de barils/jour), Gabon (200 000 barils/jour).

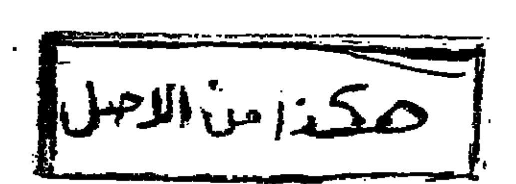
La revue, qui se base sur un sondage effectué auprès des quatre pays *concernés*, estime que *« la baisse de la production prévue pour le troisième trimestre de cette année est tout à fait étonnante »*. La production que l'on considère comme « normale » pour ces pays (c'est-à-dire l'année 1980 et le premier trimestre de 1981 à l'exclusion de la réduction de 10 % instaurée en juin), qui s'élève à un peu plus de 5 millions de barils/jour, devrait chuter à environ 2,7 millions de barils/jour en juillet et probablement bien plus au cours des mois d'août et de septembre.

Les nouveaux niveaux de production *s'établiraient comme suit*. Libye : 900 000 barils/jour en juillet, avec possibilité d'une importante réduction supplémentaire en août. Algérie : environ 800 000 barils/jour au cours du troisième trimestre. Nigéria : entre 850 000 barils/jour et 900 000 barils/jour au cours du mois de juillet, avec possibilité de réduction supplémentaire en août, contre une pro*duction relativement élevée en juin* : 1,5 million de barils/jour.

La revue souligne que d'autres pays non africains, comme le sultanat d'Oman pourrait connaître prochainement une réduction du volume de brut exporté, il en irait de même, selon *Mess*, pour Dubaï, Abu Dhabi et le *Mexique*.

A Mexico, le président Lopez Portillo a déclaré le 11 juillet que son pays avait des *« capacités de riposte »* et se *« remettrait du problème posé par la baisse du prix du pétrole »*. Pour M. Lopez Portillo, la Compagnie française des pétroles a agi avec *« précipitation »*. Ce problème pétrolier est conjoncturel, et les clients du Mexique commencent, selon le président, à accepter la revalorisation des prix du brut mexicain. Evoquant le différend pétrolier avec la France, M. Lopez Portillo a affirmé que son pays désirait négocier. « *Mais*, a-t-il ajouté, *dans un esprit qui dépasse le simple aspect commercial.* — *(A.F.P.)*

Avis financiers des sociétés



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

IDÉES

2. LA NOUVELLE DEFENSE : « Les rêves romantiques de la dissuasion populaire », par Velite ; « Les socialistes et le refus de la guerre », par Jean Pancot ; « Pour l'unité de l'armée », par le général (C.R.) Bernard de Boisfleury.

ÉTRANGER

3. EUROPE
4. DIPLOMATIE
4. PROCHE-ORIENT
— IRAN : L'élection de M. Radjaï à la présidence de la République est pratiquement acquise.
4. AMÉRIQUES
— Le Mexique et le Venezuela entendent maintenir leur aide à Cuba et au Nicaragua.
5. AFRIQUE
— TUNISIE : le courant intégriste occupe désormais une place importante dans la vie politique et sociale.

POLITIQUE

6. Le reclassement professionnel des *députés battus.*
— « Confrontation ou conciliation ? », un point de vue de Sylvie Giulj.

SOCIÉTÉ

7. La situation des immigrés.
8. JUSTICE.
13. LES CEREMONIES DU 14 JUILLET.
15. RELIGION .

LE MONDE DE L'ÉCONOMIE

9. Le sommet d'Ottawa et la hausse *du dollar : « Le risque d'un faux-pas »*, par Guillaume Guindey.
Le chômage en France.
Les industriels ont beaucoup à faire pour se hisser au niveau *européen.*
10. Point de vue : « Et si on tuait le travail noir », par Jean-Jacques Dupeyroux.

CULTURE

11. FESTIVALS. — Avignon : la vision Mesguish du *Roi Lear.*

SPORTS

16. ATHLETISME : Frank Verzy, premier français à 2,30 m.

RÉGIONS

17. ILE-DE-FRANCE : Les comptes de la R.A.T.P. en 1980.

ÉCONOMIE

18. CONJONCTURE : Le rapport de *la Cour des comptes.*
19. ETRANGER :

RADIO-TELEVISION (13)
INFORMATIONS « SERVICES » (8) :
Troisième âge ; *Météorologie* ; « Journal officiel ».
Carnet (15) ; Programmes spectacles (12).

Après le décès d'un enfant vietnamien

UN AVION D'AIR FRANCE EST MIS EN QUARANTAINE A SON ARRIVÉE A ROISSY

Un Boeing-747 d'Air France, en provenance de Bangkok, a été mis en quarantaine, lundi matin *13 juillet*, dès son arrivée à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle. Il avait à son bord un petit réfugié vietnamien de deux ans, mort d'une méningite.

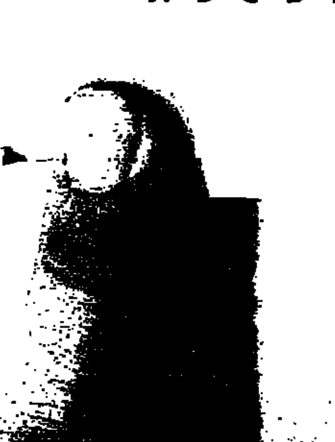
C'est la crainte d'une épidémie de cette *maladie* qui a conduit les autorités de l'aéroport, à placer l'appareil à un poste de stationnement éloigné de *l'aérogare*, d'autant que trois autres enfants semblaient présenter des symptômes de cette maladie (une forte fièvre). Ils devaient être conduits à l'hôpital de Créteil.

Les cent trente-cinq passagers du Boeing d'Air France ont, à leur arrivée, *été* auscultés par des médecins.

Cette affaire survient une semaine après le décès d'un enfant, réfugié cambodgien, qui avait fait le voyage sur un vol d'Air France. Les syndicats de la compagnie avaient reproché à la direction de ne pas avoir pris suffisamment tôt des mesures pour avertir les passagers des risques éventuels de contamination. La compagnie avait répliqué qu'il ne lui appartenait pas de formuler un diagnostic pour une maladie ne s'étant pas déclarée durant le vol (*le Monde* du 8 juillet).

Le numéro du « Monde » daté 12-13 juillet 1981 a été tiré à 529 760 exemplaires.

A B C D E F G



DANS UNE MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le congrès du Syndicat des instituteurs demande la « nationalisation laïque de l'enseignement »

Le congrès du Syndicat national des instituteurs et professeurs de collège (SNI-P.E.G.C.) s'est achevé le 12 juillet à Toulouse. Il a été dominé par des affrontements quasi incessants entre la direction du syndicat animée par la tendance Unité, Indépendance et Démocratie (U.I.D., proche des socialistes) et son principal courant d'opposition, Unité et Action (animé par des communistes et où militent aussi des socialistes).

La direction du SNI est néanmoins sortie renforcée du congrès puisque, avec plus de 66 % des suffrages, elle obtient un taux d'approbation jamais atteint sur le rapport d'activité (« le Monde » du 11 juillet). Deux phénomènes peuvent expliquer cette progression : d'une part, les coups portés au syndicat par M. Beullac avant l'élection présidentielle ; d'autre part, les retombées, là aussi, de l'élection de M. François Mitterrand. Il faut, en outre, remarquer que tous les syndicats de la FEN, qui ont récemment organisé des élections, ont vu leur direction confortée, quelle que soit leur tendance. Cette vitalité apparente s'accompagne cependant d'une baisse des effectifs puisque « les plus de trois cent mille adhérents » revendiqués, il y a deux ans, par le SNI, seraient aujourd'hui deux cent quatre-vingt mille.

En dépit des oppositions entre les deux principales tendances, le congrès a retrouvé son unanimité pour adopter une motion demandant la « nationalisation laïque de l'enseignement par l'abrogation des lois antilaïques », ce qui reviendrait à retirer aux établissements privés les aides publiques.

Entre le souvenir du passé et le changement

De notre envoyée spéciale

Toulouse. — *« Il faut mettre nos montres à l'heure du changement. »* Si plus d'un congressiste a éprouvé le besoin d'employer cette image à la tribune, c'est le signe que les montres des militants retardent : le congrès du *SNI-PEGC est sans* doute venu trop tôt après les élections. Comme avant le 10 mai, la direction *U.I.D.* du syndicat et son opposition, Unité et action, se sont livrées à des affrontements que l'on s'attendait à voir s'estomper depuis la formation d'un gouvernement d'union de la gauche. En toile de fond à ces affrontements figurent notamment le problème du « champ de syndicalisation » des professeurs de collège, lieu d'affrontement *entre le SNI et le Syndicat national* des enseignements du second degré (SNES, dirigé par Unité et Action) ; *la conception* de la démocratie à l'intérieur de l'organisation ; les initiatives « fractionnistes » d'Unité et Action ; mais surtout les divergences entre le parti communiste et le parti socialiste, particulièrement vives à la veille des élections.

On comprend que la direction socialisante du SNI ne soit pas disposée à tout oublier : *« Nous avons vécu l'unité (...) presque constamment pendant trente ans dans l'adversité*, a expliqué M. Guy Georges, secrétaire général du SNI. *Et puisque désormais nous pouvons vivre l'unité dans la situation nouvelle, (...) cela valait bien que les uns se situent par rapport aux autres. Faire table rase ? Pas sur l'amnésie, mais sur la mémoire collective des erreurs qui ont été commises, même si leur évocation donne de l'urticaire. »*

La volonté de changement

Profitant de sa position de force — le courant U.I.D. a gagné 6 % sur le rapport d'activité. — M. Guy Georges propose à Unité et Action de faire la preuve... de sa volonté de changement. *« Utiliser de manière constructive ses différences avez-vous dit, camarad... Unité et Action, la formule est bonne et nous convient (...). On verra à l'usage ce que vous en faites. »* De leur côté, les militants d'Unité et Action, qui se considèrent, selon l'expression de l'un d'entre eux, *« en liberté surveillée »*, attendent de leur direction syndicale une preuve d'« ouverture » qui pourrait porter, par exemple, sur la « démocratie interne » ou une révision du règlement intérieur. L'organisation, pour la première fois dans un congrès du S.N.I., de débats en commission — auxquels les journalistes n'étaient pas admis — *ne leur a pas donné satisfaction* sur ce point. Tout en reconnaissant que la direction du S.N.I. permet la *« libre expression »* des tendances, elle lui reproche de ne pas tenir compte des discussions : les rapports, les positions, sont arrêtés d'avance, disent-ils.

Le thème du congrès, « L'action syndicale dans l'unité de l'organisation », avait été fixé en décembre dernier, et c'est plus souvent en direction du passé que de l'avenir que s'est tourné le rapporteur, M. Maurice Piques, secrétaire national du SNI-P.E.G.C., n'hésitant pas, dans *son évocation* des grands débats du syndicalisme et du mouvement ouvrier, à remonter jusqu'en 1884, sans oublier, bien sûr, le choix de l'autonomie fait en 1948 par la FEN et le SNI à la suite de la scission de la C.G.T. *« L'espoir*, a-t-il conclu cependant, *est aujourd'hui au présent. »* En dépit de cette constatation, référence — involontaire ? — à l'ouvrage de M. Georges Marchais, le thème du congrès n'a pas permis de sortir de cette situation d'attentisme crispé. Les uns et les autres s'observent. En attendant de savoir qui fera le premier pas, la règle démocratique demeure : « Un *syndicat unitaire et de masse dont les mots d'ordre arrêtés démocratiquement doivent être respectés »*, a rappelé M. Piques.

Si les affrontements politiques ont dominé le congrès, celui-ci s'était néanmoins fixé aussi pour objectif de travailler sur son projet éducatif et de fixer les orientations revendicatives des deux années à venir. En matière de pédagogie, les minorités, notamment l'École émancipée (anarco-syndicaliste) et Unité et Action reprochent à la direction du SNI de rester sur son choix « *figé* » d'école fondamentale élaboré il y a une dizaine d'années. Certes, c'est la proposition que le syndicat fait aujourd'hui au *gouvernement de la gauche* : en innovant, à travers l'école fondamentale, les structures de la pédagogie et les catégories d'enseignants, le SNI veut supprimer les ruptures dans la scolarité des élèves, mais aussi placer dans son champ de syndicalisation tous les maîtres, de la maternelle à la classe de troisième. La formation des maîtres de l'école fondamentale serait progressivement portée à quatre années.

La motion pédagogique adoptée par le congrès (1) montre que le SNI a cependant commencé à approfondir sa réflexion dans le sens, par exemple, du développement des équipes pédagogiques (*« qui implique, dans les écoles, l'affectation de maîtres en nombre supérieur au nombre de classes »*), de *« l'institution de la concertation des professeurs par remaniement des maximas de services »*, ou de la mise en œuvre de *« stratégies diversifiées selon les situations locales, les besoins spécifiques à chaque enfant, à chaque adolescent »*.

Parmi les revendications corporatives, le congrès du SNI a l'intention de demander au ministre *« la définition d'un plan pluri-annuel de répartition des moyens permettant de parvenir progressivement à l'accueil, à l'école maternelle, des enfants de deux ans dont les parents le souhaitent et à la diminution des effectifs à vingt-cinq élèves par classe, partout »*.

Le congrès du SNI réaffirme son attachement à sa demande d'un *« même niveau de formation pour tous les maîtres, d'une même rémunération, des mêmes conditions globales de travail »*. En revanche, il a émis des réserves sur le dispositif provisoire de recrutement et de formation mis en place pour la rentrée 1981 ; la motion revendicative s'inquiète *notamment du « recrutement prévisible de plus de deux mille nouveaux suppléants éventuels à la rentrée, dont il souhaite que la rémunération soit mensualisée »*.

La laïcité, question vitale

Le congrès a enfin adopté une motion sur la laïcité dans laquelle il affirme la *« nécessité de mener le combat pour construire, dès cette législature, un avenir sans ambiguïté sur la base d'une nationalisation laïque de l'enseignement par l'abrogation des lois anti-laïques »*. C'est-à-dire retirer aux établissements privés sous contrats les aides financières publiques. Cette motion a été adoptée à l'unanimité, mais les débats ont néanmoins fait apparaître des nuances, notamment entre le radicalisme du Front unique ouvrier (animé par des trotskistes de l'Organisation communiste internationaliste) et des interrogations des militants d'Unité et Action.

Un représentant de ce courant de pensée a déploré que la motion *ne soit pas suffisamment adaptée « à la volonté de faire de l'école de tous l'affaire de tous »*, et, notamment des parents ; il a, en outre, souhaité que *« la laïcité soit mise en pratique à l'intérieur du syndicat et que soit exclu tout racisme religieux ou politique »*.

« Il fallait, dans ce domaine, a conclu sur ce point M. Jean Battut, secrétaire national du SNI-P.E.G.C., *faire face aux forces réactionnaires et montrer aux élus de la gauche que cette question est essentielle et vitale, qu'ils doivent répondre à notre attente et aux engagements pris »*.

Cette revendication, comme les autres, pose le problème de l'indépendance syndicale que le SNI entend préserver en dépit de sa sympathie pour le nouveau pouvoir. Satisfait de certaines décisions, il tient à se déclarer réservé sur d'autres. *« Etre force de contestation et force de proposition »*, tel est l'engagement pris par M. Guy Georges à l'issue du congrès, à condition, a-t-il précisé s'adressant aux minorités, que *« les objectifs soient clairs et admis par tous comme la loi de tous »*. A titre de témoignage, M. Yannick Simbron, lui-même membre du secrétariat national du SNI, a expliqué, à propos des conditions de recrutement des instituteurs supplémentaires à la rentrée : *« Nous sommes critiques, nous n'avons pas obtenu ce que nous avions demandé et nous le disons, mais il faut savoir à quoi nous avons échappé. »*

CATHERINE ARDITTI.

(1) Résultats du vote sur la motion pédagogique : Unité, Indépendance et démocratie : 59,84 % (56,91 % en 1974) ; Unité et Action : 31,62 % (34,45 %) ; Ecole émancipée : 4,49 % (5,72 %) ; Syndicalisme vivant : 0,83 % (0,42 %) ; abstentions : 3,19 %.

L'ÉGLISE « EST POUR LA PAIX SCOLAIRE » DÉCLARE Mgr PIERRE EYT

Mgr Pierre Eyt, recteur de l'Institut catholique de Paris, a exprimé sa surprise après la position prise à l'unanimité par le congrès du Syndicat national des instituteurs (SNI) à Toulouse, demandant « *l'abrogation des lois antilaïques* ». Mgr Eyt a déclaré, samedi 11 juillet, à FR 3-Midi-Pyrénées, qu'*« il convient de distinguer la laïcité de combat comme celle du Syndicat des instituteurs, de la laïcité d'accueil telle que le souhaitent les catholiques. Ceux-ci, en effet, veulent participer pleinement à la rénovation pédagogique institutionnelle qu'envisage le ministre de l'éducation nationale. L'Eglise*, a conclu Mgr Eyt, *en tout cas est résolument pour la paix scolaire »*.

● *Le SNI et la presse.* — A l'occasion du congrès du Syndicat national des instituteurs (SNI) à Toulouse, l'Association des journalistes universitaires (AJU) a, dans un communiqué, *« dénoncé le fait que, à l'exception d'un quotidien régional, la presse n'ait pas été informée de la rencontre « par hasard » du ministre de l'éducation nationale et des responsables du SNI à la fédération socialiste de Haute-Garonne »*, le 10 juillet. En réponse à l'AJU, le SNI a déclaré, dans un communiqué, qu'il *« rejette toute responsabilité dans la relation et le commentaire par un journaliste* de la Dépêche *d'une rencontre de caractère privé entre militants du parti socialiste »*.

● *Un nouveau président à l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement.* — M. Jacques Barrot, député U.D.F.-C.D.S. de la Haute-Loire, a été élu président de l'Association parlementaire pour la liberté d'enseignement. Il remplace M. Guy Guermeur, ancien député R.P.R. du Finistère, battu lors des dernières élections législatives. L'Association regroupait sous le précédent septennat environ trois cents députés et sénateurs de l'ancienne majorité attachés à défendre *« le choix de leur école par chacune des familles de France »*.

En Irlande du Nord

Manifestations à Belfast après la mort d'un sixième gréviste de la faim

Belfast (A.F.P., A.P., Reuter, U.P.I.). — Le bruit des couvercles de poubelles et de casseroles a de nouveau retenti ce lundi 13 juillet aux premières heures de la matinée dans les rues des quartiers catholiques de Belfast, comme à chaque fois que meurt un gréviste de la faim. Sitôt connu le décès de Martin Hurson — survenu au quarante-cinquième jour de sa grève — à la prison de Long Kesh, des dizaines de femmes sont descendues dans les *rues des quartiers* d'Ardoyne et de Falls Road pour propager la nouvelle, et des groupes de jeunes gens se sont *mis à manifester*, lançant des pierres et des bouteilles sur les véhicules de la police et de l'armée britannique.

Martin Hurson, qui purgeait une peine de vingt ans de prison pour détention d'explosifs, participation à des actes terroristes et appartenance à l'IRA, avait « pris la place », le 29 mai dernier de Brendan McLaughlin, autre gréviste de la faim qu'un ulcère à l'estomac avait contraint à suspendre son jeûne.

Cette mort *survient* le *jour* même où des milliers de protestants s'apprêtent à manifester, à Belfast et dans la région, pour célébrer l'anniversaire de la bataille de Boyne, en 1690, qui vit la victoire de Guillaume II sur le catholique Jacques II.

Les funérailles de Martin Hurson poseront en outre un problème à l'IRA. Les cinq grévistes de la faim morts précédemment ont eu, en effet, des obsèques de style militaire auxquelles participaient des militants en uniforme, masqués et armés. Cependant au cours de la dernière de ces cérémonies, l'enterrement vendredi de Joe McDonnell, l'armée britannique a pour la première fois ouvert le feu sur les membres de l'IRA.

Sept autres détenus de Long Kesh poursuivent leur grève de la faim pour obtenir un statut spécial, en particulier MM. Kieran Doherty et Kevin Lynch, respectivement au 51e et au 52e jour de leur jeûne.

De nombreux incidents ont opposé les forces de l'ordre à des sympathisants des grévistes à Belfast, dans la nuit de samedi à dimanche. Aucune victime n'a été signalée du côté des forces de l'ordre mais deux jeunes catholiques, blessés par balles, ont été hospitalisés dimanche. La police a d'autre part découvert à Belfast une *fabrique clandestine* de bombes.

CHEF DE L'OPPOSITION DE DJIBOUTI

M. Ahmed Dini dénonce la « politique tribaliste » du président Hassan Gouled

En séjour privé à Paris, pour un mois, M. Ahmed Dini, qui fut premier ministre de Djibouti du 15 juillet au 17 décembre 1977, s'apprête à regagner son pays. Chef de l'opposition, depuis qu'il a *démissionné* pour marquer son désaccord avec M. Hassan Gouled, qui a été réélu président de la République le 12 juin dernier, M. Dini aura multiplié les contacts officieux jusqu'à son départ, prévu vers le 14 juillet.

« Ou bien la France mettra en accord ses intérêts d'Etat et les options socialistes, ou bien elle continuera de financer directement la répression et l'oppression, et la situation évoluera alors à Djibouti comme au Tchad... » D'origine afar, alors que M. Hassan Gouled est d'origine issa, M. Dini, qui fut pendant plusieurs années l'un des plus fidèles compagnons de lutte de l'actuel chef de l'Etat, dénonce aujourd'hui la *« politique tribaliste »* de ce dernier, et accuse en même temps la France : *« Depuis l'indépendance, l'ancienne métropole a exclusivement soutenu les Issas. Il n'y a actuellement aucun assistant technique français, pas un médecin, pas un enseignant, en pays Afar... »*

M. Dini, qui dénonce le fait que *« le pays afar vit depuis quatre ans sous le régime du couvre-feu »*, affirme que Djibouti subit *« une véritable dictature »*. Il précise à ce sujet : *« Tout est une question d'échelle. Nous avons une population numériquement peu importante. Notre territoire n'est guère étendu. La nature et le poids de la dictature djiboutienne sont différents de ceux d'autres Etats africains, mais, chez nous aussi, des détenus politiques meurent sous la torture... »*

Le chef de l'opposition djiboutienne n'est pas seulement *« désillusionné »* par l'indépendance. Il se dit *« désespéré »* et demande : *« Que font les dirigeants français de leurs options ? Les Djiboutiens sont-ils, ou non, eux aussi, dignes de la démocratie et de la justice ? »* A l'appui de ses expériences, il ajoute : *« En 1974, durant la campagne présidentielle, j'étais responsable local pour le candidat Mitterrand... Hassan Gouled est un gaulliste en retraite qui n'a jamais été socialiste, mais a successivement appartenu au R.P.F., à l'U.N.R., à l'U.D.F... »*

Enfin, M. Ahmed Dini insiste sur le fait qu'aucune des trois principales revendications formulées par les nationalistes à l'époque coloniale n'a encore été satisfaite : élimination de la prostitution, interdiction de la vente de khât — stupéfiant local utilisé comme euphorisant, — destruction du barrage isolant la ville de Djibouti du reste du territoire.

A ce propos, il affirme : *« La prostitution s'est développée dans des proportions si graves que le cadi de Djibouti a pris personnellement la tête d'une campagne d'assainissement. La consommation locale quotidienne de khât est passé de trois tonnes avant l'indépendance à huit tonnes aujourd'hui. Le mur de la honte mis en place par l'armée clandestine, est toujours en place... inutile, puisque la population de Djibouti a doublé en quatre ans... »*

PHILIPPE DECRAENE.

UNE MISE EN GARDE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE DE PARIS SUR LA « MALADIE DU LÉGIONNAIRE »

Le nombre de malades présentant les signes de la « maladie du légionnaire », soignés actuellement à l'hôpital Claude-Bernard, du groupe hospitalier Bichat, à Paris, ne dépasse pas une dizaine. Selon l'Assistance publique, un seul cas de cette affection des poumons, due à un germe, est identifié avec certitude. D'autres cas sont considérés comme suspects.

En signalant l'existence de ces malades, l'Assistance publique veut sensibiliser les médecins. Elle attire leur attention sur des *manifestations ressemblant* à une grippe ou à des troubles de digestion qui seraient suivis de troubles de la *respiration*, pour les inciter à soumettre leur diagnostic aux spécialistes de l'hôpital Claude-Bernard. Le risque est limité, selon l'Assistance publique, aux personnes présentant ces signes qui seraient passées, ces derniers jours, par le groupe hospitalier Bichat. Un traitement par l'erythromycine suffit, en genèse, pour juguler la maladie.

[La « maladie du légionnaire » due à un agent, le « Legionnella pneumophila », a toujours existé, avec une recrudescence estivale (un tiers des cas surviennent en juillet et en août). L'identification du germe en cause implique une technique délicate qui ne peut être conduite en France (notamment à l'hôpital Claude-Bernard à Paris) que depuis dix-huit *mois* (*les sérums* devaient auparavant être envoyés aux Etats-Unis).

Cent quatre cas de « maladie du légionnaire » ont été diagnostiqués en *France depuis ces derniers* mois, et la situation actuelle ne présente aucun caractère de « nouveauté » par rapport aux années précédentes. La mortalité, en dépit de l'efficacité thérapeutique (erythromycine), est d'environ douze cas sur cent.

La toxicité de « Legionnella pneumophila » ne concerne pas que le poumon et les milieux médicaux ont attiré l'attention depuis 1978 sur la diffusion possible de cette affection à l'ensemble de l'organisme (dans un cas sur quatre). Les fumeurs et les personnes de plus de cinquante ans sont considérés comme des sujets « à haut risque » pour l'atteinte de la bactérie « Legionnella ».

Les responsables de l'hôpital Claude-Bernard ne voient pour l'instant rien qui puisse justifier une quelconque *« agitation »*; seule une petite augmentation saisonnière (normale) des cas est enregistrée, et des vérifications *sont en cours* au cas où une région spécifique de contamination serait relevée.]

● *M. André Bergeron*, secrétaire général de F.O., se déclare satisfait, dans une interview à l'hebdomadaire *la Vie française*, de l'évolution des négociations sur la durée du travail. Le schma envisagé lui paraît *« convenable »* et, assure-t-il, *« il n'est pas impossible d'imaginer qu'un accord puisse être réalisé assez rapidement »*.